

PRINTEMPS 2025
ISSN 2818-7016

BULLETIN

ÆCONOMIA HUMANA

L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ENJEUX, CONTROVERSES ET VIVRE-ENSEMBLE

ENTRETIENS JACQUES CARTIER
ACTES DE COLLOQUE 2024



Comité de direction et de coordination

Stéphanie Yates

Professeure, Département de communication sociale et publique, Université du Québec à Montréal

Alice Friser

Professeure, Département de management, Université du Québec en Outaouais

Corinne Gendron

Professeure, Département de stratégie, responsabilité sociale et développement durable, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

Infographiste et photographe

Kim Bouchard

Assistante infographiste

Gabrielle Sigouin

À propos du regroupement de chercheur.e.s en responsabilité sociale et développement durable (CRSDD)

Rattaché à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG UQAM), le CRSDD rassemble des professeur.e.s et étudiant.e.s de divers horizons de l'UQAM, sous la direction de la professeure Corinne Gendron. Les travaux de ses membres portent notamment sur l'acceptabilité sociale des politiques publiques et des projets en lien avec la transition écologique.

Le site internet du CRSDD

www.crsdd.esg.uqam.ca

Le compte LinkedIn du CRSDD

Chercheur.e.s en responsabilité sociale
et développement durable | CRSDD

Partenaires

SOMMAIRE

4

Avant-propos

Stéphanie Yates, Corinne Gendron & Alice Friser

8

Les défis d'une acceptabilité sociale des politiques de transition écologique

Corinne Gendron

14

L'acceptabilité sociale : un concept révélateur des rivalités d'usage et des dissonances cognitives face à la nature

Samuel Depraz

23

Gouverner l'acceptabilité sociale dans les régions-ressources : les élus locaux face aux grands projets

Yann Fournis

32

L'acceptabilité sociale de la planification écologique par l'analogie religieuse entre « Église » et « État »

Simon Gauthier

39

Chacun cherche son changement : mobiliser le concept d'acceptabilité sociale pour analyser les positions face aux impératifs environnementaux

Hervé Flanquart

47

Le zéro artificialisation nette des sols, innovation juridique en questionnement

David-André Camous

54

Les défis de la gestion forestière dans un contexte de transition écologique

Axelle Ferrant

64

Green Deal et renouveau minier : entre « risque social » et valeurs partagées. Le cas du gisement de Beauvoir (Allier, France)

Justin Missaghieh-Poncet & Marie Forget

73

L'utilité sociale des mines de minerais dits « critiques » et « stratégiques » : un argument de légitimation en peine de légitimité

Alice Friser & Charles Duprez

81

Taille des projets de méthanisation et acceptabilité sociale : une question de perception et d'ancrage territorial

Sébastien Bourdin & Hugo Delcayre

88

L'acceptabilité sociale d'un procédé de rupture dans notre alimentation : son impression 3D

Vincent Meyer & Marie Guittard



**ŒCONOMIA
HUMANA**

AVANT-PROPOS

**STÉPHANIE YATES
CORINNE GENDRON
ALICE FRISER**

**ENTRETIENS JACQUES CARTIER
ACTES DE COLLOQUE 2024**

Avant-propos

STÉPHANIE YATES

Professeure, département de communication sociale et publique, Université du Québec à Montréal

yates.stephanie@uqam.ca

CORINNE GENDRON

Professeure, département de stratégie, responsabilité sociale et développement durable, École des sciences de la gestion (Université du Québec à Montréal)

gendron.corinne@uqam.ca

ALICE FRISER

Professeure, département des sciences administratives, Université du Québec en Outaouais

alice.friser@uqo.ca

Pourquoi traiter de l'acceptabilité sociale de la transition écologique? En ces temps marqués par des bouleversements politiques qui tendent à éclipser une crise écologique qui s'aggrave, le réveil au niveau planétaire risque d'être brutal. Face à cette crise, des choix sociétaux difficiles devront être faits, à la fois pour tenter de freiner le réchauffement de la planète, pour s'adapter aux changements climatiques et pour préserver la biodiversité, déjà lourdement fragilisée.

La transition des énergies fossiles vers des énergies renouvelables ou moins polluantes suscite déjà de vives tensions sociales, que l'on pense aux mobilisations citoyennes liées à l'exploitation des minéraux critiques et stratégiques (graphite, lithium) ou à l'éventuelle construction de nouveaux barrages hydroélectriques au Québec, ou encore aux taxes sur le carburant ou au retour du nucléaire en France. Les autorités locales sont directement interpellées par ces débats, souvent initiés par des communautés riveraines sujettes aux externalités négatives de ces projets. Les controverses liées aux projets de transition *énergétique* laissent présager que la remise en question des modes de vie des populations requise par la transition *écologique* suscitera des discussions encore plus ardues, voire des oppositions claires. En somme, ces bouleversements poseront avec encore plus d'acuité la question de leur acceptabilité sociale.

C'est pourquoi, à l'occasion des Entretiens Jacques-Cartier qui se sont tenus au Québec à l'automne 2024, nous avons réuni autour de ces enjeux des chercheuses et chercheurs, des personnes élues, des praticiens et praticiennes œuvrant dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles ainsi que des experts et expertes de la participation publique. Le colloque visait à discuter des enjeux d'acceptabilité liés à la transition écologique et à réfléchir aux effets de ces dynamiques sur le vivre-ensemble. Ces actes de colloque visent à conserver la trace des échanges qui ont eu cours lors de cette rencontre.

Dans une première contribution, **Corinne Gendron** propose une lecture plus fine des facteurs sociaux et politiques qui permettent d'expliquer ce qui est souvent présenté comme une simple «résistance aux changements» liés à la transition écologique. Elle fait valoir que bien qu'urgentes, les politiques liées à la transition ne seront acceptées que si elles se distancient d'un discours «de sacrifices et de catastrophes annoncées», pour plutôt s'ancrer dans un grand récit «porteur d'espoir». Selon l'autrice, ce grand récit doit tenir compte des enjeux de justice sociale soulevés par les projets de transition, notamment en termes d'équité. Il n'agit donc pas de demander aux populations de choisir entre leur bien-être économique et l'environnement, mais bien de développer des projets politiques qui répondent simultanément à plusieurs enjeux, qu'il s'agit alors de réconcilier.

À partir d'une perspective au croisement de la psychologie sociale, de la géographie et des concepts de la philosophie de l'environnement, **Samuel Depraz** se penche sur les freins de la transition, entre autres liés à la prévalence des logiques transactionnelles qui encouragent à la fois les comportements de «passagers clandestins» et la surexploitation des ressources, comme l'a bien illustré le concept de «tragédie des communs». Selon lui, s'ajoutent à ces dynamiques d'importantes dissonances cognitives, notamment attribuables aux représentations collectives et individuelles de la nature et du symbole de liberté qui l'accompagne, ce qui rend d'autant plus difficile l'acceptation de comportements contraignants. Au final, la prise en compte de ces freins permet d'identifier des leviers potentiels de résolution des réticences sociales.

À travers sa contribution, **Yann Fournis** propose de réfléchir au concept même d'acceptabilité sociale, conçu comme correspondant «aux arrangements politiques constitutifs d'une gouvernance qui, dans un espace, permet d'articuler la trajectoire socio-économique d'un territoire avec les dimensions techniques et sociales d'un projet de développement». Il s'intéresse particulièrement au rôle du maire dans ce contexte, lequel apparaît souvent «coincé» entre le projet et sa population. Dans cette perspective, le concept d'acceptabilité est utile pour naviguer à travers «la part d'incertitudes» de ces dynamiques territoriales et dépasser les «limites des capacités municipales à entretenir une conversation communautaire susceptible de déboucher sur des choix collectifs légitimes». L'auteur conclut que c'est d'ailleurs de cette dialectique entre les élus municipaux et leurs communautés qu'émerge la légitimité des décisions associées au développement des territoires.

Dans un texte liée aux imaginaires de la transition, **Gauthier Simon** propose d'envisager le rôle des autorités politiques sous le prisme de l'hypothèse d'une «sotériologie verte». Celle-ci correspondrait aux avenues de salut et de rédemption de la crise écologique telles que s'en revendiquent les militants écologistes. L'auteur

fait ressortir que ces discours militants s'accompagnent habituellement d'une délégitimation de l'État comme institution garante du «salut vert». Dans ce contexte, il soutient que le récit d'une «institution de salut» face à la crise écologique, qui serait à même d'«enrayer le 'déclin' vers la catastrophe écologique», pourrait permettre d'ouvrir «une perspective de réenchantement de l'action étatique».

Dans sa contribution, **Hervé Flanquart** s'intéresse plus largement au concept d'acceptabilité sociale qui, de son point de vue, «permet de décrire ce qui se joue». Cela est le cas dans la mesure où l'acceptabilité est appréhendée non pas comme une variable binaire qui ferait en sorte qu'on conçoive un projet comme accepté ou non accepté, mais bien comme une «échelle de perception du projet par les individus et groupes sociaux concernés». Dans cette optique, l'auteur réhabilite la pertinence du proverbial syndrome du «pas dans ma cours» (ou NIMBY – *not in my backyard*), en faisant valoir que la notion «d'attachement au lieu» ne saurait complètement s'y substituer.

David-André Camou se penche sur les défis liés à l'adoption de la politique de «zéro artificialisation des sols» en France, une initiative visant à préserver la biodiversité, présentée comme un des leviers de la transition écologique en France. Après avoir fait ressortir les aspects parfois contradictoires de cette politique, l'auteur se penche sur les nombreux enjeux – économiques, fonciers, politiques – liés aux deux avenues possibles pour répondre à l'impératif de zéro artificialisation, soit la renaturation des espaces considérés comme artificialisés et la construction sur des espaces déjà artificialisés. Selon l'auteur, ces enjeux en appellent à l'adaptation de l'objectif de zéro artificialisation aux spécificités des divers territoires, sans quoi ils risquent de conduire au «détricotage» de cette politique publique pourtant novatrice.

Quatre contributions examinent l'acceptabilité sociale de l'exploitation des ressources naturelles dans un contexte de transition. **Axelle Ferrant** se penche sur les défis liés à la modification de la gestion forestière pour tenir compte de l'impératif

de transition écologique, dans un contexte où s'affrontent des visions plurielles de la forêt. Elle cherche à voir comment l'Histoire peut clarifier les défis à relever pour transformer la gestion des forêts en un modèle centré sur le respect des limites planétaires. Trois pistes sont ainsi envisagées : la diversification de l'économie locale, l'adaptation de l'aménagement forestier et l'intégration de nouveaux acteurs afin de (re)légitimer l'intervention humaine en forêt.

Justin Missaghieh-Poncet et **Marie Forget** étudient les débats et controverses liés à la relance de l'exploitation minière en France requise par la transition énergétique, avec notamment une accentuation de la demande en lithium. Dans ce contexte, ils proposent un tableau de bord des controverses minières permettant de modéliser celles-ci et d'ouvrir le dialogue entre les différentes parties prenantes. L'application de l'outil sur un cas, celui du Massif central en France, fait ressortir l'intérêt économique de la relance minière pour des territoires ruraux et désindustrialisés, l'absence d'une véritable concertation entre acteurs ainsi qu'une mise en débat du modèle de transition proposé.

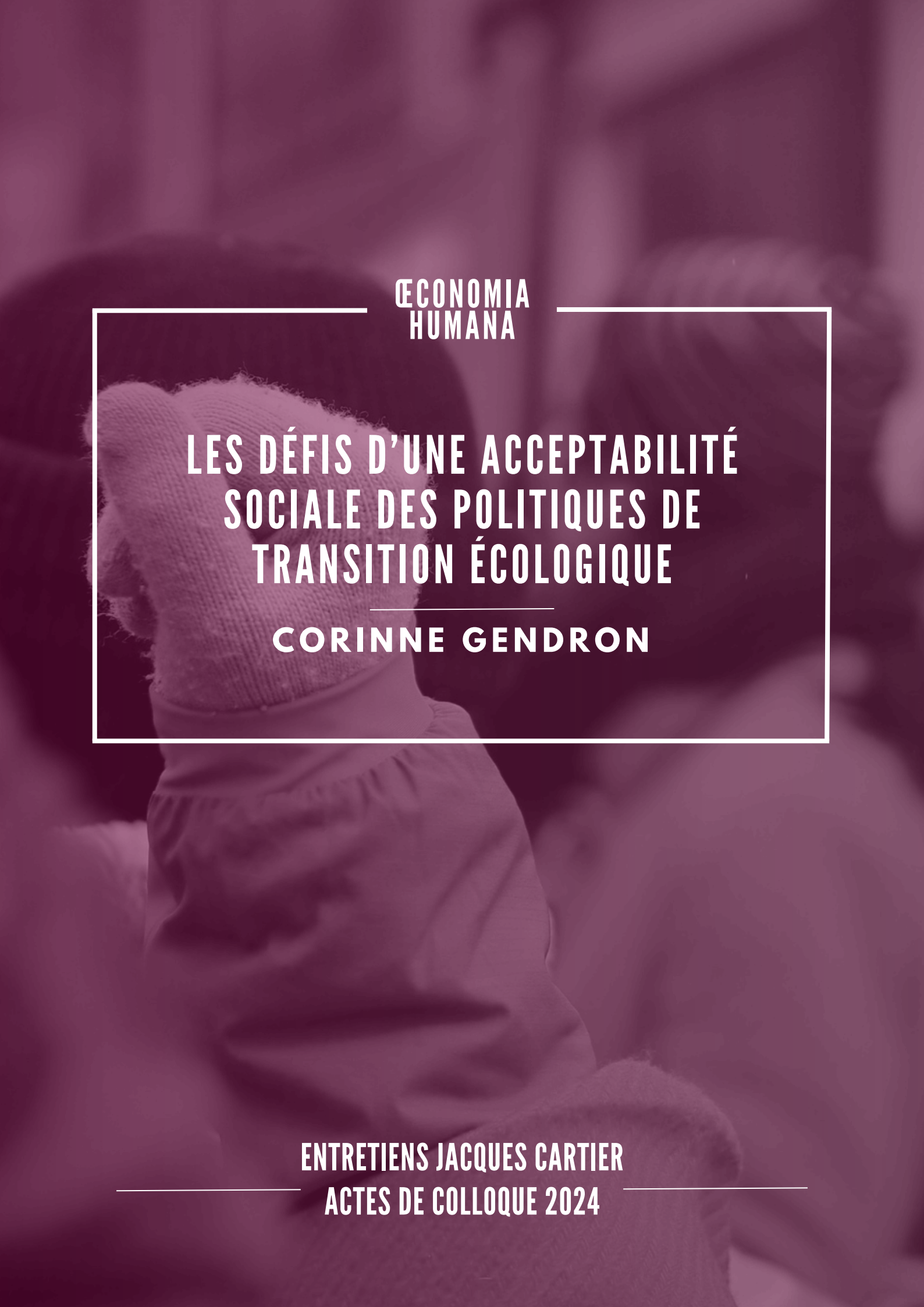
Charles Duprez et **Alice Friser** s'intéressent aussi aux projets d'exploitation minière associés à la transition, en examinant plus précisément la perception d'utilité sociale de tels projets. Ils analysent jusqu'à quel point les communautés riveraines des projets, ainsi que le «grand public», sont sensibles aux arguments insistant sur l'utilité sociale de l'exploitation de minéraux dits critiques et stratégiques. Leurs résultats préliminaires laissent voir que l'utilité économique des projets demeure l'argument le plus rassembleur, alors que l'utilité environnementale, au cœur de la rhétorique des promoteurs de projets de minéraux critiques et stratégiques est paradoxalement l'argument qui suscite le plus d'opposition.

En lien cette fois avec les projets de méthanisation, **Sébastien Bourdin** et **Hugo Delcayre** se penchent sur la taille des projets en tant que facteur conditionnant leur acceptabilité. Leurs résultats font ressortir que la taille d'un

projet est une question largement perceptuelle, qui repose certes sur des critères objectifs, mais aussi sur des éléments subjectifs relatifs au contexte territorial, à la confiance à l'endroit des porteurs de projets et aux retombées anticipées par les populations riveraines. Les auteurs soutiennent que ce sont ces dimensions subjectives qui ont une influence décisive en matière d'acceptabilité sociale et sur la façon dont la taille est perçue. D'où la pertinence, selon eux, de mettre en avant «des stratégies d'appropriation locale et de redistribution des bénéfices» qui peuvent permettre d'aplanir certaines résistances, et d'opter pour une «approche territorialisée du développement des infrastructures de méthanisation», cette approche passant entre autres par une gouvernance participative.

Enfin, **Vincent Meyer** et **Marie Guittard** s'intéressent à l'acceptabilité sociale de l'impression 3D d'aliments, présentée comme une technologie de rupture qui pourrait contribuer à la transition écologique. Le développement des aliments 3D pourrait en effet favoriser l'introduction de substituts végétaux – en remplacement de la consommation de viande – et intervenir dans la fabrication de produits issus de la culture de cellules musculaires. À partir d'une recherche action, les auteurs se penchent sur le dispositif sociotechnique en lui-même, sur les publics visés, leurs pratiques, la qualification d'une éventuelle offre en la matière, ainsi que sur les dynamiques d'appropriation et d'usages. Cette démarche leur permet d'identifier les défis, écueils et opportunités d'un tel développement technologique.

En somme, l'ensemble de ces contributions a généré des échanges porteurs qui, s'ils n'ont pas scellé de façon définitive les avenues permettant de construire l'acceptabilité sociale des mesures s'inscrivant dans la transition écologique, ont néanmoins permis d'identifier certains écueils à éviter, de même que des pistes fécondes à explorer. Au premier chef, l'inclusion des populations dans le dialogue social autour des changements à entreprendre apparaît comme incontournable, de même que la prise en compte des enjeux de justice sociale et environnementale. En définitive, nous espérons que ces actes contribueront à clarifier les jalons à partir desquels doit se poursuivre la réflexion sur l'acceptabilité sociale de la transition écologique.



**ÆCONOMIA
HUMANA**

**LES DÉFIS D'UNE ACCEPTABILITÉ
SOCIALE DES POLITIQUES DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

CORINNE GENDRON

**ENTRETIENS JACQUES CARTIER
ACTES DE COLLOQUE 2024**

LES DÉFIS D'UNE ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES POLITIQUES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CORINNE GENDRON

Professeure, département de stratégie, responsabilité sociale et développement durable, École des sciences de la gestion (Université du Québec à Montréal)
gendron.corinne@uqam.ca

La transition écologique, bien que reconnue comme souhaitable et urgente, rencontre aujourd'hui des résistances. Des événements récents, comme le mouvement des Gilets jaunes en France ou l'abandon de la taxe carbone au Canada, illustrent que même lorsque l'urgence climatique est reconnue, les politiques mises en œuvre peuvent susciter des rejets massifs. La prise de conscience de la crise environnementale ne semble pas non plus infléchir les priorités politiques alors que l'environnement cède encore et toujours le pas aux enjeux économiques lors des rendez-vous électoraux.

Ces réticences à l'égard de la transition écologique sont souvent expliquées de manière simpliste, en évoquant une inévitable résistance au changement. Or, une telle approche occulte la complexité des dynamiques sociales et économiques qui sous-tendent les réactions face aux politiques de transition. Pour mieux comprendre ces résistances, il est nécessaire d'adopter une analyse plus fine des facteurs sociaux et politiques qui influencent l'acceptabilité des mesures écologiques, à un moment où les défis climatiques et la perte de biodiversité exigent des transformations profondes.

Même si elles visent la protection de l'environnement, les mesures de transition écologique comportent nécessairement des impacts sociaux. Le discours de la transition écologique pourra difficilement se substituer au progrès comme grand récit rassembleur tant qu'il n'intégrera pas plus explicitement le mieux-être des populations, plutôt que de se focaliser exclusivement sur la catastrophe à éviter.

LES LIMITES DE LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE

Dans les années 1970, les mouvements écologistes ont avancé l'hypothèse selon laquelle l'information et la sensibilisation suffiraient à modifier les comportements. En éduquant la population sur les enjeux environnementaux, on espérait voir émerger spontanément des comportements plus respectueux de l'environnement.

Cependant, en 2025, malgré une meilleure connaissance collective des enjeux écologiques, l'institutionnalisation de l'environnement à travers des ministères dédiés, la signature de conventions internationales et une reconnaissance mondiale de la crise, les comportements individuels et l'action politique demeurent insuffisants face à l'ampleur des défis.

Deux tendances opposées se dessinent : d'un côté, une radicalisation de l'action environnementale avec des actions spectaculaires comme des actes de vandalisme contre des œuvres d'art ou la montée de mouvements tels qu'Extinction Rebellion prônant la désobéissance civile ; de l'autre, une stagnation, voire une régression de la sensibilité écologique, observée tant au Canada qu'en France, marquée par une contestation croissante des politiques de transition.

Pour comprendre ces résistances, il faut reconnaître qu'une mesure écologique est d'abord une mesure sociale. Dans la vie quotidienne, l'environnement entre en concurrence avec d'autres priorités : se nourrir, se loger, s'habiller, se divertir et maintenir un certain niveau de vie. Même si la crise environnementale est reconnue, les

choix individuels résultent d'un arbitrage complexe entre plusieurs impératifs qui entrent en concurrence avec l'urgence écologique.

L'adoption de comportements écologiques dépend de nombreux facteurs : le niveau d'éducation, les valeurs orientées vers le bien commun, mais surtout les conditions matérielles de vie et l'accessibilité économique aux alternatives écologiques : « quand on peut, on veut » (Saujot, M. et al., 2024). À titre d'exemple, l'alimentation biologique, reconnue pour ses bénéfices environnementaux et sanitaires, demeure souvent inaccessible financièrement pour une large partie de la population, réservant ainsi les pratiques écologiques aux classes les plus favorisées. Lorsqu'une politique néglige cette dimension sociale, elle s'expose à des contestations majeures qui peuvent ralentir, voire bloquer, la transition écologique. Par ailleurs, l'adhésion à une politique écologique ne repose pas uniquement sur ses objectifs environnementaux, mais également sur la manière dont ses coûts et bénéfices sont répartis au sein de la société. En effet, nul ne souhaite se sacrifier pour tous, d'autant plus s'il est seul à le faire alors que d'autres jouissent simultanément de passe-droits ou de bénéfices.

L'ÉTAT DES LIEUX : UN ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE EN BERNE

Des études récentes permettent de saisir les perceptions et attitudes des populations à l'égard des politiques de transition écologique. Elles montrent des dynamiques similaires observables en France comme en Amérique du Nord.

Sensibilité et attitudes envers la transition écologique en France

En France, la plus récente enquête du Crédoc montre que le contexte économique difficile contribue à reléguer les préoccupations environnementales derrière d'autres enjeux, notamment la sécurité (Credoc, 2024). Malgré la multiplication des catastrophes naturelles, la part de la population exprimant une forte inquiétude face aux changements climatiques est passée de 36 % en 2022 à 27 % en 2024. Et bien que la sensibilité écologique reste globalement élevée, elle ne progresse plus.

Par ailleurs, la défiance envers les responsables politiques s'accroît, renforçant le scepticisme envers les initiatives institutionnelles. L'enquête révèle une méfiance qui affecte la légitimité des politiques environnementales, tout spécialement lorsqu'elles s'incarnent en mesures contraignantes. Ceci contribue à rendre suspecte l'instauration de taxes destinées à lutter contre les changements climatiques, au motif que les recettes fiscales ne seront pas utilisées de manière transparente ou juste [1]. Cette opposition à la fiscalité environnementale, qu'il s'agisse d'une taxe carbone ou d'autres formes de tarification, s'explique notamment par le sentiment généralisé d'injustice que ressentent les contribuables à l'égard du système fiscal en place, quel que soit leur niveau de revenu, leur lieu de résidence ou leur appartenance sociale. Prise globalement, la population française favorise une écofiscalité ciblant d'abord les plus riches, et l'acceptabilité sociale de la fiscalité environnementale est d'ailleurs étroitement liée aux préoccupations concernant le pouvoir d'achat. Dans un contexte d'inflation et de tensions économiques, toute augmentation des taxes – notamment sur les produits polluants – est perçue comme une menace directe pour le niveau de vie, renforçant ainsi les résistances.

Mais l'argument de la transition écologique comme justification de nouvelles mesures fiscales convainc moins, et les populations tendent aujourd'hui à privilégier des mécanismes de soutien comme les subventions plutôt que les taxes. D'ailleurs, lorsqu'on interroge les Français sur les raisons justifiant une augmentation de la fiscalité, les priorités exprimées sont d'abord la santé et l'éducation, reléguant l'environnement au troisième ou quatrième rang. Cela confirme que l'environnement, bien qu'important, n'est pas considéré comme prioritaire face aux enjeux sociaux fondamentaux.

D'autre part, on observe une diminution marquée à l'acceptation des restrictions, ce qui complique l'adoption de mesures environnementales ambitieuses : la disposition à consentir des sacrifices individuels pour soutenir la transition écologique diminue, creusant davantage l'écart entre l'urgence perçue et l'adhésion effective aux politiques environnementales.

[1] L'enquête montre d'ailleurs une légère amélioration de l'acceptabilité lorsque les recettes générées par une fiscalité écologique sont clairement fléchées vers des actions environnementales spécifiques et visibles.

Sensibilité et attitudes envers la transition écologique en Amérique du Nord

Au Canada, une étude menée en 2024 par Environics Research révèle des dynamiques similaires. Elle met tout d'abord en évidence une stagnation, voire un recul, des préoccupations environnementales au sein de la population canadienne (Environics, 2024). Ainsi, l'étude montre que le coût de la vie est devenu la principale préoccupation des Canadiens, reléguant l'environnement au second plan. Alors qu'en 2013, 70 % estimaient que l'environnement ne pouvait attendre, ils ne sont plus que 51 % en 2024. Parallèlement, la confiance envers les gouvernements pour mener une action climatique efficace s'érode, au profit d'une attente plus forte envers les entreprises privées.

Enfin, bien qu'une large majorité de Canadiens soit consciente de la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes — tels que les feux de forêt, les inondations ou les sécheresses —, cette prise de conscience ne se traduit paradoxalement pas par un sentiment accru d'urgence climatique. La recrudescence des catastrophes naturelles tend même à s'accompagner d'une dissociation croissante entre ces événements et le phénomène des changements climatiques.

Enfin, une étude menée aux États-Unis, avant l'élection de Donald Trump, montre qu'à l'instar de la France, les subventions en soutien à la transition sont préférées aux taxes ainsi qu'aux normes, et ce, peu importe que les répondants soient républicains ou démocrates.

LA JUSTICE PERÇUE AU CŒUR DE L'ACCEPTABILITÉ

Ces études confirment qu'au-delà de leur pertinence par rapport au problème visé, l'acceptabilité sociale des mesures de transition écologique dépend de la perception de leur justice sociale. Actuellement, une large partie de la population estime que les populations les plus riches polluent davantage sans assumer une part

équitable des efforts demandés. En raison de leurs revenus élevés, ces catégories sont perçues comme capables d'esquiver les contraintes fiscales sans altération significative de leur mode de vie. Or, le sentiment d'injustice est l'un des obstacles majeurs à l'acceptabilité des politiques environnementales contraignantes.

Cela s'explique par le fait que la crise écologique ne survient pas dans un vide social. Elle s'inscrit dans des contextes marqués par des hiérarchies, des luttes pour de meilleures conditions de vie, et des revendications économiques et sociales. Santé, éducation et sécurité demeurent des préoccupations dominantes auxquelles la cause environnementale ne peut être opposée sans provoquer de rejet. C'est en ce sens qu'on peut affirmer qu'il n'y a pas de mesure écologique qui ne soit d'abord sociale : ainsi, même lorsque des politiques environnementales sont reconnues comme urgentes, elles ne pourront réussir que si elles intègrent concrètement les enjeux de justice sociale et d'amélioration des conditions de vie.

C'est pourquoi toute mesure écologique doit être pensée en articulation avec ces autres priorités sociales. Il s'agit non pas de demander aux populations de choisir entre l'environnement et d'autres besoins fondamentaux, mais de construire des politiques qui répondent simultanément à plusieurs enjeux. Il importe également de prendre garde à la dissonance cognitive générée par l'impossibilité de conjuguer impératifs économiques et impératifs environnementaux. Personne ne souhaite se voir coupable d'anéantir le futur de l'humanité, si bien que ceux qui ne peuvent agir en raison de restrictions économiques ou des infrastructures disponibles autres tendront vers le déni ou la dissociation entre leurs comportements et leurs impacts écologiques.

À l'inverse, on observe une tendance chez certaines élites économiques à profiter de leur mode de vie «pendant qu'il en est encore temps», plutôt que d'assumer un rôle de leadership dans une transition écologique à laquelle ils ne croient plus, ou ne veulent pas s'astreindre.

Ces constats incitent à conclure que l'acceptabilité sociale de la transition écologique ne peut reposer sur un discours de sacrifices et de catastrophes annoncées. Elle doit être fondée sur un projet de société perçu comme juste, équitable et porteur de progrès collectif susceptible de rassembler les acteurs sociaux antagonistes. Même si les événements récents y sont peu propices, il s'agit d'envisager un nouveau grand récit de la transition enraciné dans l'espoir.

BIBLIOGRAPHIE

ADEME (Agence de la transition écologique). *Transition(s) 2050*. 2021. *Choisir maintenant, agir pour le climat*. <https://librairie.ademe.fr/cadic/6531/transitions2050-rapport-comprime.pdf?modal=false>.

Alcantara C., Charest F., Lavigne A. et Saglietto L. (dirs). 2023. *L'Acceptabilité sociale. Enjeux de société et controverses scientifiques*. Paris : Presses des Mines.

Conseil économique social et environnemental (CESE) (Bordenave, C. et Nicolas, R). 2022. *Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?* Avis du Conseil économique, social et environnemental sur proposition de la Commission permanente de l'environnement. <https://www.lecese.fr/travaux-publies/acceptabilite-des-nouvelles-infrastructures-de-transition-energetique-transition-subie-transition-choisie>

CREDOC. 2024. *Sensibilité à l'environnement, action publique et fiscalité environnementale : l'opinion des Français en 2024*. Rapport N°Sou2024-4993. <https://www.credoc.fr/index.php/publications/sensibilite-a-lenvironnement-action-publique-et-fiscalite-environnementale-lopinion-des-francais-en-2024-rapport>

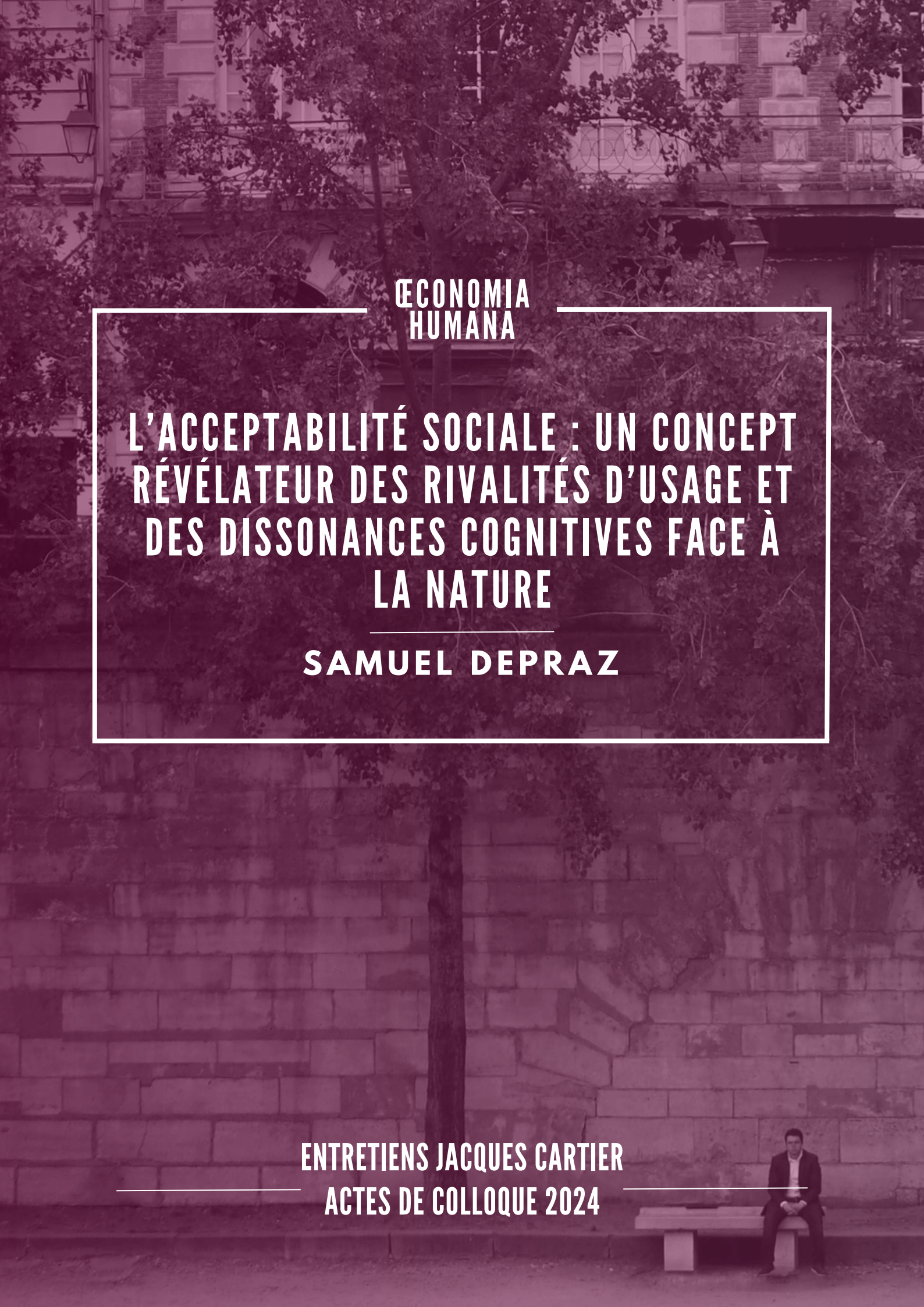
Environics Research. 2024. Report Preview 2024, Canadian Environmental Barometer, 16 p. <https://environics.ca/report/canadian-environmental-barometer-2024/>

Latulippe L. 2024. Panel Écofiscalité. Journée de réflexion - Intégrer le développement durable : de la fiscalité aux finances publiques. *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques*, Longueuil (13 juin).

Latulippe L. et Robert-Angers, M. 2023. Écofiscalité : Origine, définition et perspectives. *Vecteur Environnement*, 56 (2).

Saujot, M. et al. (2024). « Quand on peut, on veut » - Conditions sociales de réalisation de la transition : une approche par les modes de vie. Iddri, Décryptage N°08/24.

Yates S., Gendron C., Friser A. et Arpin M.-C., 2023, Les fondements de l'acceptabilité sociale. Dans C. Alcantara, F. Charest, A. Lavigne et L. Saglietto (dirs.), *L'Acceptabilité sociale. Enjeux de société et controverses scientifiques* (p. 15-31). Paris : Presses des Mines.



**ŒCONOMIA
HUMANA**

**L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE : UN CONCEPT
RÉVÉLATEUR DES RIVALITÉS D'USAGE ET
DES DISSONANCES COGNITIVES FACE À
LA NATURE**

SAMUEL DEPRAZ

**ENTRETIENS JACQUES CARTIER
ACTES DE COLLOQUE 2024**



L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE : UN CONCEPT RÉVÉLATEUR DES RIVALITÉS D'USAGE ET DES DISSONANCES COGNITIVES FACE À LA NATURE

SAMUEL DEPRAZ

Directeur de la recherche à l'École Supérieure des Professions Immobilières (ESPI) et
Directeur du laboratoire ESPI2R

s.depraz@groupe-espi.fr

RÉSUMÉ

De nombreuses démocraties occidentales voient s'exprimer de vives résistances face à l'impératif de la transition écologique, et ceci alors même que la crise environnementale est largement connue et scientifiquement incontestable. Puisqu'une approche rationnelle semble manifestement insuffisante pour expliquer ce paradoxe, il s'agit d'examiner quels facteurs plus subjectifs peuvent freiner l'acceptation sociale des politiques environnementales.

Nous proposons ici d'explorer deux pistes de lecture. Au plan collectif tout d'abord, bien loin d'une gouvernance espérée de l'environnement en tant que bien commun, les rivalités de pouvoir prévalent et empêchent une régulation efficace dans l'accès aux ressources. L'acceptabilité sociale de la transition écologique reste soumise à une logique transactionnelle où les intérêts individuels voire les comportements de passager clandestin prévalent largement sur l'intérêt général. Au plan individuel ensuite, les affects restent très forts dans la manière dont chaque individu se représente la nature, notamment du fait du symbole de liberté qu'elle représente. Cette importance de l'émotion provoque des dissonances cognitives délicates à réduire lorsque surviennent des contraintes d'adaptation à la transition écologique.

Construite au croisement de la psychologie sociale, de la géographie et des concepts de la philosophie de l'environnement, la présente contribution s'appuiera, à l'appui de sa démonstration et en guise d'illustration, sur quelques exemples tirés de la protection des espaces naturels à l'international.

Mots-clés : Acceptabilité sociale, nature, impératif écologique, théorie des communs, dissonances cognitives.

INTRODUCTION

Parler d'acceptabilité sociale de la transition écologique, c'est étudier, en creux, pourquoi les normes environnementales, pourtant pensées pour le bien commun, souffrent d'un tel déficit d'acceptation de la part des populations qu'elles sont censées venir protéger. L'emploi du terme d'«acceptabilité» et la multiplication de travaux sur ce sujet sont d'ailleurs nés du constat de ce déficit d'acceptation sociale de la transition écologique, dans l'espoir de l'expliquer et de le réduire – tout comme le concept de «biodiversité» est né de la mise en évidence de l'érosion du vivant dans le but d'y répondre rapidement.

Il s'agit donc de comprendre pourquoi les politiques de transition sont si lentes à établir et si difficiles à mettre en œuvre. L'un des postulats importants de départ, déjà démontré par plusieurs recherches sur le sujet (Gendron, 2014 ; Bourdin, 2019), rappelle qu'il n'y a ni ignorance de fond, ni encore moins stupidité ou simple égoïsme NIMBY des personnes qui viennent contester les contraintes environnementales, ni même un problème rationnel d'acceptation de l'idée de transition écologique. Qu'il y ait un déficit de connaissances, une minimisation du problème ou un refus de s'informer sur le sujet, on peut en convenir, mais la question écologique relève aujourd'hui d'une évidence sociale. Dès lors, pourquoi le savoir ne mène-t-il pas à l'action ? On postule ici que le problème ne relève pas de la rationalité, mais réside bien plus dans une résistance d'ordre moral et émotionnel face à des contraintes affectant les représentations individuelles et collectives de la nature. Il s'agit donc d'explorer la question de la transition écologique non pas avec les outils théoriques de l'écologie scientifique, mais bien avec ceux de la psychologie sociale et des philosophies de l'environnement.

REPÈRES THÉORIQUES

La question posée par la transition écologique s'appuie sur un constat aujourd'hui devenu quasi-universel, celui du changement global et de la nécessité de protéger l'environnement. Cette idée forte est devenue incontestable au plan scientifique et s'impose largement dans le débat public, que ce soit pour la soutenir ou pour en contester les modalités. Elle est, à ce titre, constitutive d'un nouvel «*impératif écologique*» au sens des philosophies de l'environnement (Bourg, 2009 ; Paquot, 2007). L'impératif écologique, dérivé de l'«*impératif catégorique*» kantien que s'impose tout être humain dans son existence pour vivre en conscience de la morale, est un élargissement de ce dernier en faveur de la nature. L'axiome pionnier proposé par Hans Jonas voici plus de 30 ans le résumait ainsi : *«agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre»* (1990 : 30).

Le constat n'est pas nouveau. Qu'est-ce qui a pourtant pu nuire à la bonne réception morale de ce principe de sagesse ? De fait, l'accélération récente des crises climatiques et écologiques a provoqué un durcissement moral en faveur de la nature, voire une rupture : l'exercice de la morale sort de sa référence anthropocentrique traditionnelle – protéger la nature pour préserver l'intérêt des sociétés humaines sur terre – et s'exerce désormais envers des catégories relevant ontologiquement du non-humain. Il faut protéger la nature aussi pour elle-même, et non par pur utilitarisme, car cela ne suffit plus. Il faut donc contraindre son propre intérêt comme celui des sociétés humaines dans leur ensemble.

L'impératif écologique, c'est donc cette «*exigence excessive*» qui impose à chaque individu d'agir en permanence en fonction d'un «*universalisme abstrait*» de l'humanité pensée dans la nature, dont il est nécessairement partie prenante, pris qu'il est dans un réseau d'interdépendances fragiles, et dont il doit avoir conscience «*sur le champ*» (Sloterdijk, 2011 : 42). On n'en est définitivement plus à l'époque

d'un contrat naturel, comme le proposait Michel Serres (1990), reprenant l'idée du contrat social rousseauiste où les êtres humains s'associent librement avec les éléments naturels en formant société pour leur plus grand intérêt. L'impératif écologique n'est ni égalitaire, ni révocable (Sève, 1990). C'est un impératif, au sens d'une relation non-réciproque et unilatérale d'obligation morale de l'individu envers le vivant (biosphère) comme le non-vivant (lithosphère, atmosphère, etc.).

L'un des motifs centraux du rejet des contraintes écologiques serait alors cette nouvelle dimension, non-négociable et déterministe, qui met à mal le libre-arbitre constitutif de la raison humaine. Ce sentiment d'obligation est d'autant plus difficile à accepter qu'il est exprimé au nom d'entités souvent invisibles ou relevant du vocabulaire technique (ex : la «connexité écologique», les «écosystèmes»), difficiles à concevoir au quotidien. Les mouvements idéologiques les plus anthropocentrés et/ou climato-sceptiques seraient ainsi un sursaut, sinon une révolte face à un changement irréversible qui vient contrarier la position centrale et l'autonomie de l'être humain sur terre – ou, en d'autres termes, l'expression d'un malaise fondamental à voir en face le caractère fatal de la transition écologique du fait d'un libre-arbitre mal négocié.

CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

La force de cette obligation étant établie, ainsi que celle du déni ou du refus d'une telle obligation, reste à établir plus fermement pourquoi la transgression de l'impératif écologique est si fréquente. Autant les impératifs moraux concernant le vol ou le meurtre parviennent à être très majoritairement respectés, autant l'impératif écologique fait, quant à lui, l'objet de renoncements quotidiens de la part de l'essentiel des sociétés développées, lesquelles savent pourtant parfaitement bien que leurs modes de vie excèdent en continu les limites planétaires et qu'il convient de changer cela – mais sans succès.

Les deux modèles explicatifs qui suivent doivent aider à expliquer mieux ce paradoxe. Le premier revient sur les comportements collectifs grâce à la théorie des jeux, et confronte la possibilité d'une adaptation collective en faveur de la transition écologique à la difficulté d'établir des règles de gestion des «communs» écologiques. Le second s'attache plutôt à étudier les attitudes individuelles et la force des dissonances cognitives dans le message envoyé par les politiques de mise en œuvre de la transition écologique.

Au plan collectif, le syndrome du «dindon de la farce»

On peut aisément inscrire le paradoxe de l'impuissance à modifier nos comportements malgré la pleine connaissance de la dégradation de l'environnement dans la tragédie des communs (Hardin, 1968) : l'incapacité à agir s'inscrit dans une logique transactionnelle étudiée par la théorie des jeux où, par comparaison de son action à celle de ses voisins, domine la peur d'être plus perdant que les autres. Ce raisonnement est très fréquent en matière de transition écologique : pourquoi faire des efforts de décarbonation, si la Chine ou les États-Unis polluent bien plus que l'Europe ? Pourquoi subir des normes lorsque les productions à bas coût ne respectent pas les règles environnementales ? Pourquoi limiter son temps de douche quand les très riches utilisent un jet privé chaque semaine ? Hardin s'appuie fortement sur la notion de l'agent rationnel, et observe qu'en matière d'environnement, il y a socialisation des pertes (les ressources s'épuisent pour tout le monde) mais privatisation du profit (la ressource profite à celui qui l'exploite) si bien qu'il n'y a aucune incitation à s'auto-limiter. D'où la tragédie : on voit clairement le problème, mais personne ne veut agir pour empêcher cela de peur d'être la victime des comportements de «passagers clandestins» (*free riders*) des autres acteurs.

Certes, Elinor Ostrom (1990) avait critiqué cette vision pessimiste de l'humanité en nuancant les comportements humains et en rappelant la capacité qu'ont eue de nombreuses sociétés locales à organiser des règles d'accès à l'environnement et/ou à comporter des acteurs au comportement altruiste, capables de donner l'exemple en prenant le risque de perdre un peu pour convaincre les autres (les «*genuine altruists*» : Ostrom et al., 1999). De nombreux exemples vertueux ont ainsi été observés en matière d'accès aux ressources (pâturages, partage de l'eau, zones de pêche), selon un panel de règles communes ainsi résumées (idem, 1990) :

1. Une définition claire des ressources et des ayants-droits
2. Des règles bien adaptées aux ressources et aux besoins
3. Une participation continue à la définition des règles
4. Une gouvernance qui rend des comptes à la communauté sur les profits
5. Des sanctions graduées en cas de non-respect des règles
6. Un système interne de résolution des conflits peu coûteux
7. Une reconnaissance du système par une autorité extérieure légitime
8. Une organisation à plusieurs niveaux calquée sur les zones de ressources

Ostrom espérait que de telles règles de gestion puissent être appliquées à une échelle plus large, voire internationale, grâce aux progrès de la mesure et du contrôle des ressources par les outils informatiques. L'efficacité des réseaux de communication devait aussi permettre des échanges plus fluides en faveur d'une meilleure régulation de l'environnement.

Las, cet optimisme se doit d'être aujourd'hui tempéré. Quelques-uns des principes d'Ostrom, observés et éprouvés à l'échelon local, peinent à trouver une concrétisation à l'échelle internationale. Les ressources (principe n°1), malgré tous les progrès techniques, peinent encore à être «clairement définies», à la fois du fait de la complexité des écosystèmes et de la difficulté à «transcoder », au sens de Lascoumes (1994 ; 1996), le discours expert en écologie auprès du grand public. De même, il n'existe pas d'autorité souveraine supra-étatique capable de légitimer un système

international de définition des ayants-droits, des règles et des sanctions (principe n°7), les États restant souverains – et beaucoup d'entre eux étant défaillants ou opportunistes dans l'accès aux ressources. Ceci procède décidément d'un problème d'échelle, dans la mesure où manque la possibilité d'une «participation continue» (principe n°3) ou d'une résolution peu coûteuse des conflits (principe n°6) du fait d'un déficit d'interconnaissance entre acteurs, donc de confiance.

La proximité sociale, en effet, semble être le point faible majeur d'une régulation environnementale efficace à l'échelle mondiale. Ostrom rappelait le rôle fondamental des «méta-normes» (Axelrod, 1986), c'est-à-dire des règles sociales implicites qui régulent les actions des individus par l'attention de l'ensemble d'une communauté et, au besoin, la mise au ban de la vie locale. Ainsi, au Mexique, dans l'aire de protection des ressources du Nevado de Toluca, si un habitant refuse de payer sa contribution à l'entretien des dispositifs pare-feu ou antiérosifs en forêt, il peut se faire couper l'adduction à l'eau potable (sanction officielle), mais sera surtout dénoncé publiquement et sera indésirable à la fête paroissiale (sanction morale). Cette seconde sanction s'avère la plus efficace pour réguler les comportements, à cette échelle d'interconnaissance.

Un tel dispositif, malgré le principe du «Name & Shame», est plus délicat à mettre en œuvre pour favoriser la transition écologique à une échelle internationale. Au contraire, la segmentation et la polarisation des opinions publiques, notamment par les bulles de confort des réseaux sociaux, confirment surtout le principe de méfiance global et la puissance du syndrome du «dindon de la farce» : plutôt profiter des ressources, au risque d'une dégradation écologique irréversible, plutôt que d'être victime des excès des autres, puisque rien ne les empêche d'agir.

Au plan individuel, le poids de l'émotion et des dissonances cognitives

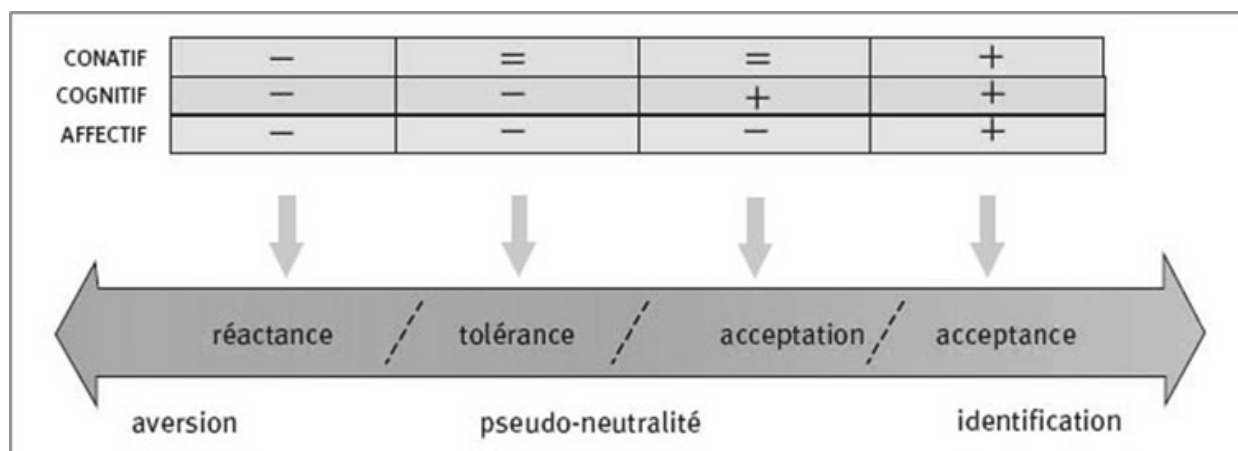
Les attitudes de refus de la transition écologique peuvent aussi être expliquées, en psychologie sociale, par le poids de l'émotion. Si l'on suit la théorie des attitudes d'Ajzen (1991), nos comportements sont régis par trois dimensions superposées : le cognitif (je sais qu'il faut protéger la nature) et l'affectif (j'ai envie de protéger la nature), d'où résulte une capacité à agir, le conatif (j'agis effectivement pour protéger la nature) ; or les trois dimensions ne sont pas toujours en phase, loin de là (voir figure 1).

L'affectif – parce qu'il engage des réactions physiologiques de récompense ou de peur –

domine généralement sur le cognitif, donc sur la reconnaissance de l'impératif écologique. Ceci provoque au mieux une inertie comportementale, voire une franche réticence à agir : pourquoi la transition ne donne-t-elle pas « envie », pourquoi agir en faveur de la nature n'est-il pas « sexy » ? Il faut rappeler ici en quoi la contrainte environnementale renvoie à l'austérité, au manque, mais aussi à l'ordure, au déchet et à la mort. Elle est contraire à l'*hybris* (consommer sans mesure), un comportement jubilatoire profondément ancré dans l'esprit développementaliste de la culture occidentale, tandis que la transition écologique nous rappelle au contraire à notre condition animale et notre finitude.

Figure 1

L'échelle d'acceptance (Depraz, 2005)



Plus encore, si la norme environnementale est imposée, elle peut être perçue comme une violence symbolique qui touche à la représentation de soi, en intervenant dans son rapport au monde. Qu'une communauté rurale ne puisse plus cueillir des champignons, plus chasser voire ne puisse plus accéder à certains secteurs protégés, et le discours écologique se heurtera de front à la force des habitudes, voire à un sentiment de dépossession qui touche à l'intime. L'espace n'est en effet pas sans signifi-

-cation, et la perte ou la transformation d'usage de lieux de proximité joue fortement sur les représentations et l'affect (Moles & Rohmer, 1978). Ainsi, lorsque le Parc national de Müritz (Allemagne) a décidé la pose de barrières pour fermer certains accès motorisés à des zones forestières sensibles, un élu local a décidé de tronçonner publiquement l'installation pour témoigner de l'impact symbolique sur la vie locale. Une fois condamné, il a été soutenu par les habitants de son village qui se sont même cotisés pour payer son amende.

La transition écologique produit ainsi, plus que d'autres impératifs moraux sans doute, une dissonance cognitive (Festinger, 1957) forte entre sentiments et raison. Or une dissonance cognitive doit être résolue, car cet état devient difficile à supporter s'il dure. Dès lors, soit je mets mes sentiments et mes actes en accord avec ce que je sais (je me raisonne et j'agis pour l'environnement) – notion d'acceptance – soit je modifie ce que je sais pour mettre mes convictions en accord avec mes sentiments : simplification des faits, biais de confirmation, théories du complot au besoin – ce que l'on nomme la réactance (Brehm, 1966 ; Rosenberg & Siegel, 2018). La situation médiane, «acceptation de façade/tolérance» est la plus instable et ne

tient que tant que l'impératif écologique ne s'impose pas brutalement à soi ; mais les attitudes vont vite se polariser ensuite, dès lors qu'on est individuellement concerné.

DISCUSSION ET CONCLUSION

Un modèle synthétique, élaboré par Suzanne Stoll-Kleemann (2001) suite à l'étude du déficit d'acceptation sociale des parcs nationaux allemands après la réunification de 1990, permet de résumer efficacement l'ensemble des dimensions psychosociales de l'acceptabilité. Y ont été ajoutés, en guise d'interpellation aux acteurs des politiques de la transition écologique, quelques leviers potentiels de résolution des réticences sociales (Tableau 1).

Tableau 1

Modèle synthétique des résistances psychosociales face à la transition écologique, d'après Stoll-Kleemann (2001), adapté.

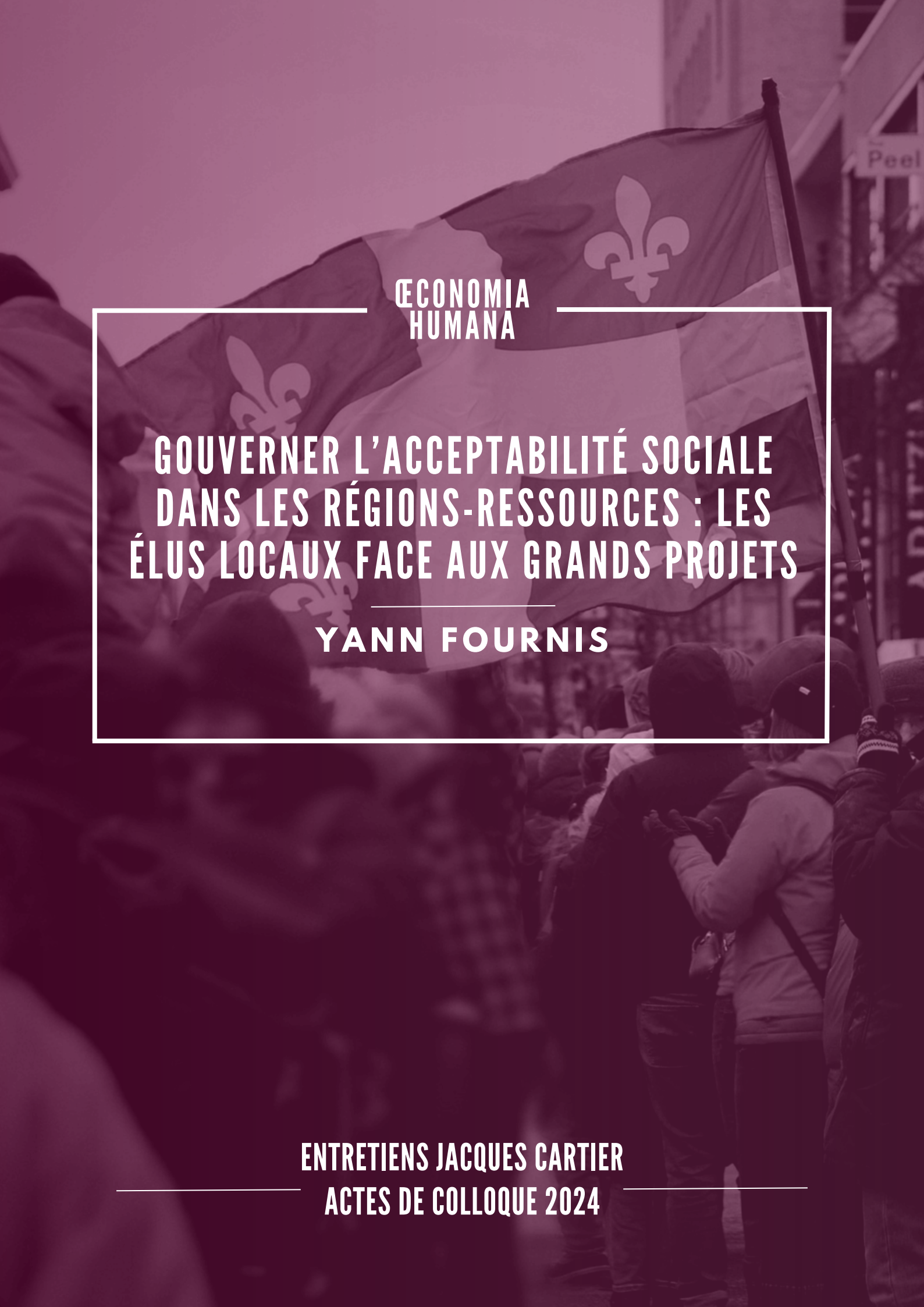
Type de résistance	Effets psychosociaux	Leviers d'action
Désavantage économique perçu	Syndrome du « dindon de la farce » : risque d'être perdant, méfiance contre les « free riders »	Garantir des termes équitables pour toutes et tous face à la transition
Impact émotionnel	Peur de la perte de libre-arbitre, sentiment de menace, d'irréversibilité	Nécessité de rassurer sur la subsistance d'une liberté dans le respect des limites écologiques
Résistance culturelle	Remise en question de traditions et d'habitudes comportementales, coût du changement, force des habitudes	Conduite du changement, valorisation de l'état à atteindre
Barrières représentationnelles	Dissonance cognitive : rejet de la complexité environnementale, réductionnisme, recherche de boucs émissaires	Contrer les idées reçues, les fausses informations, transcoder le discours scientifique abstrait en récit et en images positives
Barrières communicationnelles	Hostilité aux sachants, fermeture à l'information descendante, renforcement de la conformité intra-groupes	Importance d'une démarche participative ouverte, humble et individualisée, force de l'informalité

En somme, la question de la confiance ainsi que le partage implicite de valeurs morales dans l'échange – soit la forme de l'interaction et un cœur de croyances partagé – s'avèrent centraux pour faire passer l'impératif écologique de la transition, bien plus encore que la question écologique en elle-même. Cela explique l'importance des analyses en cours sur la mise en récit positive de la transition écologique pour créer des «croyances partagées» (Gendron, op. cit.), plus propices à faire accepter le message délivré. On parle ici d'un signal émotionnel, doublé d'un nécessaire sentiment d'équité dans la juste application des contraintes. Le levier de la psychologie sociale et de la subjectivité des acteurs est donc très puissant en matière d'écologie, à la fois comme vecteur, mais aussi comme barrière à l'acceptation sociale de la transition.

Il serait par ailleurs utile de compléter cette analyse par quelques considérations politiques et pratiques. L'acceptation sociale de la transition écologique ne constitue pas un but en soi, ni une nouvelle norme morale unique : il s'agit plutôt d'une fonction tangentielle, avec un objectif que l'on approche au mieux, mais que l'on n'atteint jamais vraiment dans les faits. Elle se trouve en effet constamment remise en cause par le renouvellement des générations, par la mobilité des habitants ou par la modification des termes de la transition écologique (apparition de nouveaux polluants, de nouveaux risques climatiques) : l'exercice est à reprendre en continu. Qui plus est, il est rendu encore plus difficile actuellement par le nivellement qui s'opère dans la réception sociale des flux informations, le discours scientifique ayant du mal à s'imposer en tant que discours factuel dans un volume d'opinions toujours croissant. Il n'en reste pas moins un processus indispensable pour les acteurs locaux s'ils veulent faire évoluer les pratiques, dans la mesure où il permet de rappeler en continu l'importance de l'échange et des relations de proximité dans la construction de valeurs futures partagées.

BIBLIOGRAPHIE

- Ajzen, I. (1991). The Theory of planned behavior. *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 50(2), 179-211. [https://doi.org/10.1016/0749-5978\(91\)90020-T](https://doi.org/10.1016/0749-5978(91)90020-T)
- Axelrod, R. (1986). An evolutionary approach to norms. *American political science review*, 80(4), 1095-1111. <https://doi.org/10.2307/1960858>
- Berkes, F., Feeny, D., McCay, B.J. et Acheson J. M. (1989). The benefits of the commons. *Nature*, 340(6229), 91-93.
- Bourdin, S. (2019). Le NIMBY ne suffit plus ! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation. *L'Espace Politique*, 38. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.6619>
- Bourg, D. (2009). L'impératif écologique. *Esprit*, 12, 59-71. <https://doi.org/10.3917/espri.912.0059>
- Brehm, J.W. (1966). *A theory of psychological reactance*. Oxford Academic Press.
- Depraz, S., Cornec, U. et Grabski-Kieron, U. (dir.) (2016). *Acceptation sociale et développement des territoires*. ENS éditions.
- Depraz, S. (2005). Le concept d' « Akzeptanz » et son utilité en géographie sociale: Exemple de l'acceptation locale des parcs nationaux allemands. *L'Espace géographique*, 34(1), 1-016. <https://doi.org/10.3917/eg.341.01>
- Festinger, L. (1957). *Cognitive dissonance*. Stanford University Press.
- Gendron, C. (2014). Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Revue internationale de communication sociale et publique*, 11, 117-129. <https://doi.org/10.4000/communiquer.584>
- Jonas, H. (1990). *Le principe responsabilité*. Flammarion (Champs).
- Lascoumes, P. (1994). *L'éco-pouvoir : Environnements et politiques*. La Découverte.
- Lascoumes, P. (1996). Rendre gouvernable: de la "traduction" au "transcodage". L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique. Dans Chevallier, J. (dir.). *La gouvernabilité*. Presses universitaires de France, 325-338.
- Moles, A.A. et Rohmer, E. (1978). *Psychologie de l'espace*. Casterman.
- Ostrom, E., Burger, J., Field, C.B., Norgaard, R.B. et Policansky, D. (1999). Revisiting the commons: local lessons, global challenges. *Science*, 284(5412), 278-282. <https://doi.org/10.1126/science.284.5412.278>
- Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge university press.
- Paquot, T. (2007). *Petit manifeste pour une écologie existentielle*. François Bourin.
- Rosenberg, B.D. et Siegel J.T. (2018). A 50-year review of psychological reactance theory: Do not read this article. *Motivation Science*, 4(4), 281-300. <https://doi.org/10.1037/mot000091>
- Ruschowski, E. (2010). *Ursachen und Lösungsansätze für Akzeptanzprobleme von Großschutzgebieten* [thèse de docteur ingénieur, Université de Hannover].
- Serres, M. (1980). *Le Contrat naturel*. François Bourin.
- Sève, B. (1990). Hans Jonas et l'éthique de la responsabilité. *Esprit*, 165, 72-88. <https://www.jstor.org/stable/24274505>
- Sloterdijk, P. (2011). Co-immunité globale. Penser le commun qui protège. *Multitudes*, 45(2), 42-45. <https://doi.org/10.3917/mult.045.0042>
- Stoll-Kleemann, S. (2001). Barriers to Nature Conservation in Germany: A Model Explaining Opposition to Protected Areas. *Journal of Environmental Psychology*, 21(4), 369 - 386. <https://doi.org/10.1006/jevp.2001.0228>



ŒCONOMIA
HUMANA

**GOUVERNER L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE
DANS LES RÉGIONS-RESSOURCES : LES
ÉLUS LOCAUX FACE AUX GRANDS PROJETS**

YANN FOURNIS

**ENTRETIENS JACQUES CARTIER
ACTES DE COLLOQUE 2024**

GOUVERNER L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DANS LES RÉGIONS-RESSOURCES : LES ÉLUS LOCAUX FACE AUX GRANDS PROJETS

YANN FOURNIS

Professeur, département des sociétés, territoires et développement, Université du Québec à Rimouski

Yann.Fournis@uqar.ca

RÉSUMÉ

La multiplication des conflits territoriaux autour des projets alimente le sentiment d'une « crise » du développement et de l'aménagement : ceux-ci, faute de bénéficier d'une légitimité a priori, doivent désormais apprendre à construire les mécanismes de l'acceptabilité des projets. Un retour critique sur les notions d'acceptabilité sociale et de gouvernance permettra d'abord de rappeler qu'elles permettent, mieux que les catégories usuelles (gouvernement, participation, concertation), de saisir l'ensemble des dynamiques d'articulation entre les projets de développement et les territoires. Plus largement, elles sont particulièrement utiles pour saisir l'impact de ces projets sur les ordres territoriaux, en considérant que ces territoires sont aussi des acteurs collectifs qui doivent se prononcer sur leur avenir, en fonction de leurs caractéristiques propres mais aussi de la configuration locale du pouvoir de chaque espace. Dans le même esprit, le rôle spécifique des élus municipaux (et notamment les maires) doit être souligné, parce qu'ils sont les seuls acteurs à être en mesure de relier l'efficacité et la légitimité dans les choix collectifs de la communauté qui les porte. Or, déstabilisés par l'irruption d'un projet qui bouscule un rôle traditionnel centré sur un « municipalisme pragmatique », les maires doivent retisser un consensus au sein de la communauté : la notion d'acceptabilité sociale est précisément un outil qui leur permet de desserrer les pressions du projet technique et de la communauté locale. Sous cette perspective, l'enjeu majeur est probablement ici la contribution de cette notion au renforcement des capacités municipales à entretenir une conversation communautaire en mesure de produire des choix collectifs légitimes. Loin d'être le signe d'une post-démocratie, le bon usage de la notion devrait permettre de revaloriser une boîte à outils civique qui apparaît actuellement peu fournie.

INTRODUCTION

La « crise » du développement a mis en évidence les limites d'une gestion des territoires suivant « une politique du consensus » qui, pour neutraliser les conflits potentiels, confine à un évitement du politique. Depuis plus d'une vingtaine d'années, différents travaux ont évoqué un nouvel âge de l'aménagement (Jobert, 1998), marqué par une crise des mécanismes de décision et de participation à l'égard des grands projets. Que l'on considère que les conflits s'imposent désormais comme l'une des réalités de base des sociétés pluralistes (Rui, 2013) ou qu'ils soient plutôt l'expression exacerbée d'un « moment agonistique » récent dans certaines disciplines de recherche (Melé, 2013), force est de constater que les conflits d'usage appartiennent maintenant au paysage normal de la mise en œuvre des grands projets dans les sociétés démocratiques.

Ces conflits ouvrent en fait à un double questionnement au cœur du politique. D'un côté, ils témoignent des antagonismes sociaux entre groupes et individus afin d'exercer une influence démocratique sur la trajectoire socio-économique de leur territoire (ce dont rendent en particulier compte les travaux sur l'action collective : della Porta, Piazza, 2008). D'un autre côté, ils sont signe d'un épuisement de mécanisme traditionnel usuel des procédures de traitement des conflits, obligeant à inventer des solutions nouvelles pour délibérer et faire participation des populations locales. C'est au croisement de ces deux dimensions, sociologique et politique, que se joue précisément la gouvernabilité des sociétés démocratiques (Rui, 2013). Mais c'est aussi (et c'est ce qui nous intéresse ici) ce que l'on pourrait désigner comme la gouvernance démocratique des territoires : la capacité des communautés locales à produire collectivement des choix légitimes. C'est dans ce contexte qu'on observe un recours de plus en plus systématique à des notions nouvelles, dont d'acceptabilité sociale, pour réfléchir cette configuration politique et territoriale inconfortable.

Dans un premier temps, nous effectuerons ainsi un retour succinct sur les notions d'acceptabilité sociale et de gouvernance afin d'en identifier les forces et faiblesses. Si l'on reproche à ces notions leur caractère apolitique et managérial, elles présentent cependant un intérêt heuristique réel pour saisir les mécanismes et processus d'articulation subtile entre les grands projets de développement et les communautés territoriales qui doivent les accueillir. Dans un second temps, il sera question de la dimension territoriale de ces notions, pour souligner le contexte particulier des régions-ressources du Québec, ouvrant ainsi à une nécessaire reconnaissance de la diversité des régimes territoriaux d'action collective. Dans un troisième temps, c'est le rôle spécifique des élus municipaux, et en particulier les maires, qui sera examiné. Un regard plus attentif à leurs actions permet de repolitiser les processus d'acceptabilité sociale en montrant qu'un développement territorial légitime et approprié aux yeux de la communauté ne se fait pas sans les élus qui animent quotidiennement la conversation entre tous les acteurs qui font vivre un territoire.

CRITIQUES ET PERTINENCE DES NOTIONS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE ET DE GOUVERNANCE

La crise du régime politique des grands projets portés par l'État modernisateur a conduit à la mobilisation conjointe des notions de gouvernance et d'acceptabilité sociale – ce qui n'a cependant pas été sans mal. La première, destinée à évoquer un univers politique où les orientations collectives ne sont plus « naturellement » propulsées par la centralité historique de l'État (Stoker, 1998 ; Le Galès, 1999), a été sévèrement critiquée comme label désignant un renoncement à une conception exigeante du politique (Gaudin, 2014 ; Deneault, 2013). La seconde, destinée à inviter les communautés à devenir acteurs dans les choix entourant les grands projets, a largement été dénoncée comme un outil de manipulation des populations (Massé, 2013) ou, tout au moins,

comme une notion à manier avec prudence (Fournis, Fortin, 2014 ; Barbier, Nadaï, 2015). Une synthèse de ces deux notions et de leurs critiques respectives a été effectuée par J.-P. Gaudin (2014), qui voit dans la gouvernance une manipulation «caressante» qui, entre «Dr Jeckill participatif» et «Mr Hyde concurrentiel», générerait une «politique en miettes». Dans le même esprit, l'acceptabilité sociale confinerait à une forme d'ingénierie du consensus, un «modelage de l'opinion» à vocation apparemment apolitique, capable d'unifier le monde de l'optimum technique (du projet) et du consensus social (dans la communauté). Combinées, ces deux notions appartiendraient à une forme de micro-politique fondée par des compromis ponctuels et en désordre qui dépolitiserait les débats et nieraient la possibilité du volontarisme politique (Gaudin, 2014). Bref, elles contribueraient à ce que certains désignent, à la suite des travaux de Colin Crouch, comme une anti-politique, c'est-à-dire un régime dans lequel «les gouvernants renonceraient à toute véritable prétention de légitimité pour se contenter de l'acceptabilité» (Mayaux, 2015, p. 258).

Sans nier l'intérêt de ces critiques, il nous semble qu'une perspective moins pessimiste peut aussi être adoptée, en combinant une analyse en deux temps. D'abord, dans une approche de long terme sur la mise en œuvre des grands projets, il faut bien constater que la pertinence de ces critiques vient du fait qu'elles visent autant la réalité du développement que les outils pour la saisir : sur le fond, elles rappellent que les stratégies courantes de mise en œuvre des grands projets ne tiennent souvent pas vraiment compte des communautés locales. Tel est le propos de la critique ancienne des logiques traditionnelles des projets (Mermet et al, 2004) et la diversité contemporaine des revendications à l'égard des grands projets (Dziedzicki, 2015). Mais, au-delà des postures philosophiques, **ces deux notions de gouvernance et d'acceptabilité sociale semblent utiles pour comprendre, concrètement, les mécanismes fins d'articulation entre un projet particulier et une communauté territoriale spécifique.**

Paradoxalement, le découplage souvent observé entre les processus de décision et les processus de concertation rappelle qu'il faut des outils pour observer leur combinaison concrète dans les territoires. C'est précisément face à ce constat d'un découplage concertation/décision que la notion d'acceptabilité sociale nous semble pertinente. Mais, plus profondément, il faut en même temps envisager comment la gouvernance découle d'une recomposition du politique où, suite au retrait de l'État, la société civile et ses diverses incarnations (notamment territoriales) se retrouvent en première ligne pour négocier avec les grandes entreprises internationales les modalités de leur insertion dans les territoires. Malgré ses critiques légitimes, une définition large de l'acceptabilité sociale se prête bien à cet exercice. Elle renvoie ainsi aux arrangements politiques constitutifs d'une gouvernance qui, dans un espace, permet d'articuler la trajectoire socio-économique d'un territoire avec les dimensions techniques et sociales d'un projet de développement. Bref, plus qu'un «forçage», l'acceptabilité sociale peut évoquer comment les territoires se prennent en charge pour produire des solutions à la fois fonctionnelles et légitimes – participant à une forme de «régulation civique» (Barbier, 2021) ou territoriale des projets. Cette régulation, nous pensons, se joue par l'intermédiaire de régimes territoriaux d'action collective.

RÉFLEXION : DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS AUX RÉGIMES TERRITORIAUX

Sans revenir sur la grande diversité des définitions offertes de l'acceptabilité sociale, insistons d'abord sur le fait qu'il n'ait pas tout à fait exact de considérer que l'usage de la notion d'acceptabilité sociale confine à une reddition du politique. Au Québec, certaines approches se sont justement centrées sur les dynamiques politiques entourant les grands projets, soit comme catégorie cognitive ou instrument de politi-

-que publique porté par des administrations nationales (Gauthier, Simard, 2011 ; Simard, 2021), soit comme processus politique animant les territoires et leur développement (Fournis, Fortin, 2017 ; Raufflet, 2014) suscitant la mobilisation d'acteurs, qu'ils soient sociaux ou politiques (Yates, Arbour, 2016), souvent en lien avec la démocratie participative (Gendron et al., 2016). Parmi d'autres (Fraser, Yates, 2021), certaines définitions de l'acceptabilité sociale se sont centrées précisément sur sa capacité de contribuer à la construction d'un ordre politique consensuel et relativement légitime, via des arrangements institutionnels fondés sur la délibération et la formation des décisions légitimes et des règles du jeu, conciliant les stratégies et conflits en présence (Fournis, Fortin, 2016). Ces travaux sont donc clairement inscrits dans les approches qui visent à saisir la nouvelle répartition du pouvoir politique qui permet de gouverner les sociétés (Goodwin, 2009) dans le contexte d'une crise de la gouvernabilité (Hamel, Jouve, 2006).

Par certains côtés, il s'agit donc de revisiter l'hypothèse d'une recomposition du politique par le bas, ainsi que s'y prête bien le concept de gouvernance (Pinson, 2015) afin d'examiner la capacité des communautés à construire leur propre stratégie face aux grands projets, dans une approche ouverte à la complexité des régimes territoriaux de développement (Itçaina et al., 2007). Au Québec, ceci semble d'autant plus indispensable que, dans une société où les acteurs économiques locaux jouent traditionnellement un rôle majeur dans les coalitions territoriales (Palard, 2009), les régions-ressources doivent encore composer avec une fragilité économique et sociale (Côté, 2013 ; Hayter et Barnes, 2001) qui suscite – souvent par principe de réalité plus que de plaisir – un accueil relativement positif face à de grands projets. Bref, puisqu'il est fort improbable que les régions-ressources, où la survalorisation de l'exportation sur le temps long structure les institutions locales (Barnes, Hayter, 2001), deviennent un jour des « régions [métropolitaines] qui gagnent », il faut bien observer comment les grands projets liés aux ressources naturelles continuent à structurer

ces espaces, pour le meilleur (parfois l'industrie d'éolienne) ou le pire (l'exploitation du gaz de schiste). Pour ce faire, il faut parvenir à dépasser la tension entre un modèle extractiviste international, peu respectueux des communautés, et un modèle de développement ascendant et endogène, basé sur les ressources (Halseth, Ryser, 2018). Une voie susceptible de combler ce décalage serait de saisir au concret la forme des régimes territoriaux – la configuration locale du pouvoir de chaque territoire –, afin d'examiner comment les acteurs locaux parviennent ou non à négocier des compromis. Dans tous les cas, les élus locaux, en tant que représentants démocratiques légitimes des territoires, jouent un rôle majeur dans la négociation de ces compromis.

DISCUSSION : LES ÉLUS LOCAUX FACE AU DÉBORDEMENT DES RÉGIMES TERRITORIAUX

Penser les dynamiques proprement politiques dans les espaces régionaux du Québec reste délicat. Depuis le chantier conséquent des histoires régionales, il n'y a plus d'analyse systématique des modèles de développement des régions. Pourtant, ce type d'analyse permet de mettre en évidence les choix collectifs qui y sont faits, en plus de préciser le rôle particulier qu'occupent les élus municipaux dans une diversité de configurations territoriales. À cet égard, il faut bien convenir qu'une grande partie des travaux sur les territoires au Québec ont sous-estimé leur dimension politique. Une meilleure prise en compte de la scène politique municipale pourrait notamment valoriser le rôle des régimes territoriaux d'action collective propres à un territoire, c'est-à-dire une configuration plus ou moins souple des lieux du pouvoir territorial (les arènes décisionnelles et les forums délibératifs du territoire). Dès lors, chaque territoire peut être analysé comme un régime d'action collective, qui relie le jeu des acteurs et les structures socio-économiques de la ruralité québécoise autour des enjeux

du développement territorial (cf. Jean, 2012). Et c'est au cœur de ces mécanismes que réside un type d'acteur trop souvent oublié : les élus locaux.

Or, ceux-ci sont des acteurs singuliers puisqu'ils sont au cœur des territoires et qu'ils y possèdent une aptitude unique à relier l'efficacité et la légitimité : ils organisent une action publique, collective ou communautaire à la fois efficace et productrice de compromis légitimes (Mévellec, et Tremblay, 2016 ; Fournis, 2025). Le maire en particulier exerce une influence remarquable sur les dynamiques de son territoire, par son rôle symbolique et politique de représentation, par son action au quotidien de tissage d'une action municipale conforme aux attentes de la communauté et par ses négociations avec ses interlocuteurs extérieurs (autres municipalités, municipalité régionale de comté, MAMH, Direction de santé publique, etc.). Cette centralité territoriale est d'autant plus essentielle qu'elle a été très largement renforcée par la recomposition brutale des territoires du Québec au tournant des années 2014-15 : depuis la disparition des conférences régionales des élus (CRÉ), ce sont bien les élus et leurs municipalités qui doivent assurer le développement de leur propre territoire, en lien avec les municipalités voisines (Chiasson et al., 2014).

Sous cette perspective, la notion d'acceptabilité sociale peut être un outil pour restaurer les mécanismes par lesquels les acteurs se mobilisent et se coordonnent afin de faire un usage collectif des ressources endogènes et des apports exogènes – bref, un instrument d'action publique pour saisir les dynamiques politiques du développement territorial. Car l'implantation d'un grand projet sur un territoire est loin d'être un long fleuve tranquille : les maires sont souvent fortement déstabilisés par l'irruption d'un projet dans leur communauté, parce que celui-ci est susceptible de remettre en cause leur rôle habituel. Traditionnellement, les missions du maire sont de deux ordres. Il doit assurer les services à l'habitation, le noyau traditionnel de son action, ce qui du fait de ressources limitées lui confère des marges de

manœuvre faibles ; il peut aussi, comme l'ont illustré des enquêtes récentes (Fournis, 2025), construire prudemment un rôle plus actif qui, dans les limites précises de sa mission, peut mobiliser la communauté autour d'une dynamique d'innovation (autour d'un projet innovant, par un travail de pédagogie interne et de courtage externe).

Dans ce contexte, l'arrivée d'un grand projet sur la scène locale signifie aussi la déstabilisation de la figure du maire comme «artisan de la communauté». Si la question de l'acceptabilité sociale est aussi importante, c'est précisément parce qu'elle redéfinit le paramètre du débat communautaire, en soulignant l'incapacité du maire d'assurer ou de restaurer une adhésion de la communauté, suite au débordement de la définition étroite des missions municipales par un projet qui introduit une incertitude radicale pour la communauté. On observe de fait une variation intéressante du paradoxe ancien, qui veut que poser la question de l'acceptabilité sociale soit déjà y répondre : personne n'en parle vraiment lorsqu'elle est effectivement présente... Plus précisément, quant aux élus municipaux, la question de l'acceptabilité sociale s'impose à eux lorsqu'un projet extérieur vient rompre le fonctionnement habituel et légitime de la municipalité comme expression institutionnelle de la communauté territoriale – un «municipalisme pragmatique» qui stabilise nombre de petites municipalités du Québec.

Aussi nous semble-t-il que la notion d'acceptabilité sociale permet d'envisager la capacité des acteurs politiques d'une communauté à élaborer un compromis territorial face à un projet bien souvent défini selon des paramètres techniques et politiques fixés en amont. Le plus souvent, ces paramètres sont effectivement fixés au sein des régimes de ressource provinciaux (où les acteurs locaux n'ont guère de poids) et accompagnés de séquences de consultation publique souvent défavorables aux populations locales (du fait de la réplique locale des grandes coalitions nationales). Ici, le maire apparaît donc «coincé» entre le projet et sa population, parce que sa capacité d'action est limitée, non seulement d'un point de vue politique – comment bâtir un

projet collectif sur la base d'une définition apolitique et étroite des missions municipales ? – mais aussi en termes administratifs – comment se positionner sur un projet techniquement très complexe, très éloigné des compétences municipales ?

CONCLUSION

Pour conclure, observons que les enjeux de l'acceptabilité sociale sur les territoires sont probablement là pour rester, parce qu'ils témoignent autant d'un modèle de développement (recourant régulièrement aux grands projets) **que des limites des capacités municipales à entretenir une conversation communautaire susceptible de déboucher sur des choix collectifs légitimes**. Dans cette configuration de gouvernance imparfaite, la notion d'acceptabilité sociale permet de reconnaître la part d'incertitude liée à cette dynamique de délibération territoriale (dans ce sens, l'acceptabilité du projet est très différente de son acceptation). Elle permet aussi de prendre au sérieux les mécanismes par lesquels les communautés parviennent ou non à orienter leur développement en fonction de leur trajectoire historique. Au cœur de ces mécanismes, le jeu reliant les élus municipaux et leurs communautés prend une importance décisive, parce que c'est leur dialectique qui permet de fonder une décision à la fois légitime (spécificité des élus) et appropriée (à chaque communauté).

Or, il y a ici un défi : la reconnaissance de la dimension politique des territoires, de la gouvernance et des processus d'acceptabilité sociale, qui ensemble mettent en mouvement la dimension politique discrète des territoires. Ici, le municipalisme pragmatique et l'action communautaire peuvent (ou non) se combiner pour produire des communautés en bonne santé socio-économique et politique. À tous ces égards, il nous semble que, bien utilisée dans les régions-ressources du Québec, la notion d'acceptabilité sociale est bien plus un remède à la post-démocratie que l'un de ses symptômes, parce qu'elle invite et implique les élus dans la gouvernance démocratique du développement, dans le processus de construc-

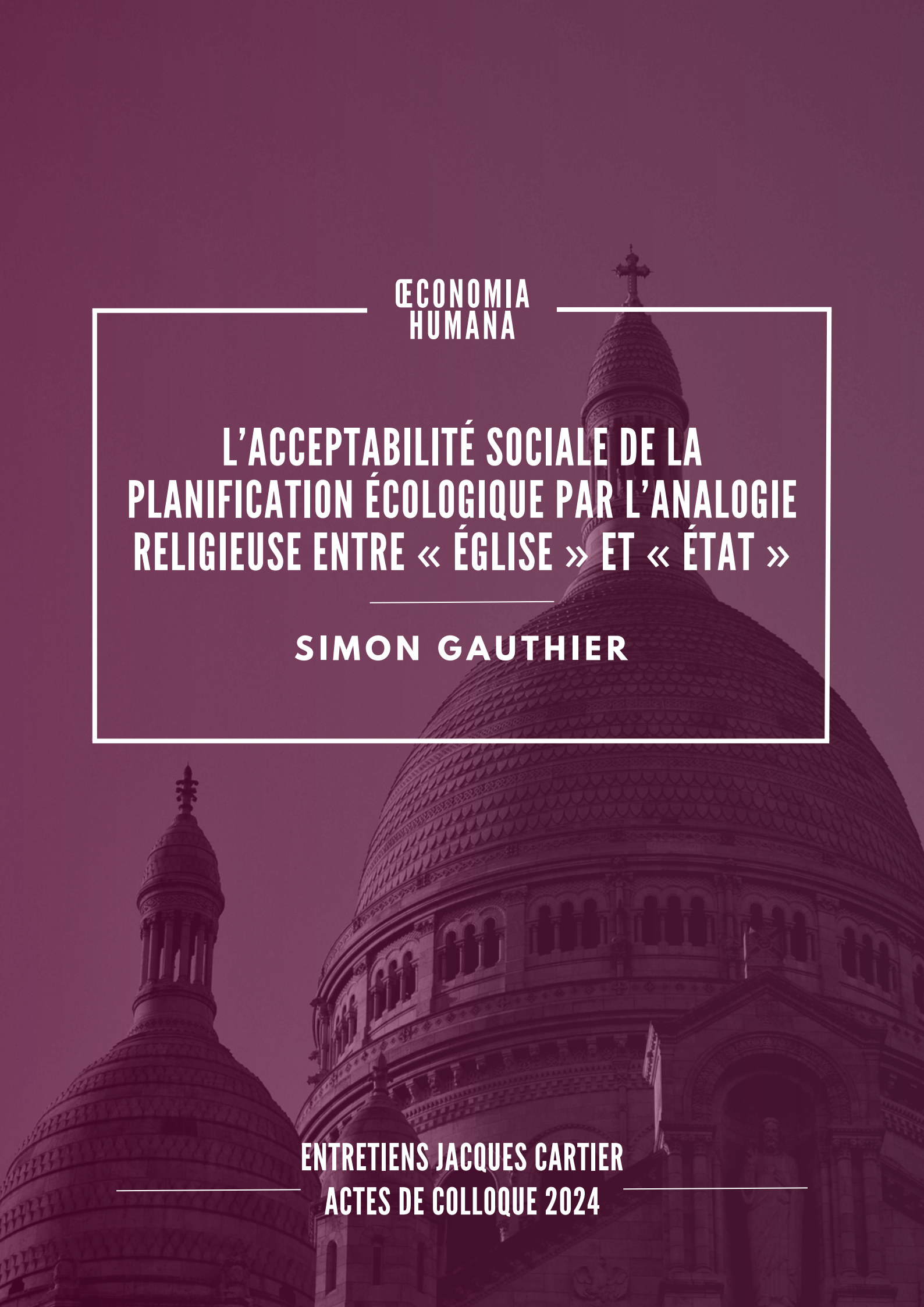
-tion de choix légitimes. Et il y a sans doute ici une piste à suivre, en utilisant le miroir de la post-démocratie pour questionner les limites de la démocratie. Pour Colin Crouch (2013), le néolibéralisme du XXI^e siècle a désormais moins à voir avec l'opposition entre les marchés et les États (passion intellectuelle s'il en est) qu'avec la confrontation entre les grandes entreprises (qui influencent l'État de l'intérieur) et la société civile. Dans un contexte où celle-ci est plus que jamais fragilisée, l'acceptabilité sociale pourrait contribuer à ravitailler une boîte à outils civique qui, pour l'instant, est encore bien légère.

BIBLIOGRAPHIE

- Barbier, R. (2021). L'épreuve d'acceptabilité sociale, ou la composition disputée du collectif. *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels - RIPC*, (69), 45-61. <https://doi.org/10.3917/rips1.069.0045>
- Barbier, R. et Nadaï, A. (2015). *Acceptabilité sociale : partager l'embarras*. *Vertigo : la revue électronique en sciences de l'environnement*, 15(3). <https://www.erudit.org/en/journals/vertigo/1900-v1-n1-vertigo02438/1035870ar/abstract/>
- Chiasson, G., Fournis, Y. et Mévellec, A. (2014). Fermer la parenthèse régionale : retour au municipal ! *Économie et Solidarités*, 44(1-2), 64-83. <https://doi.org/10.7202/1041605ar>
- Côté, S. (2013). Comment concevoir le développement des régions ressources ? Dans P.-A. Tremblay et S. Tremblay (dir.), *Penser le développement* (p. 151-161). Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR) - Université du Québec à Chicoutimi.
- Crouch, C. (2013). From Markets versus States to Corporations versus Civil Society? Dans W. Streeck et A. Schäfer (dir.), *Politics in the age of austerity* (p. 219-238). Polity.
- della Porta, D. et Piazza, G. (2008). *Voices of the Valley, Voices of the Straits: How Protest Creates Community*. Berghahn Books.
- Deneault, A. (2013). *Gouvernance: le management totalitaire*. Lux Editeur.
- Dziedzicki, J.-M. (2015). Quelles réponses aux conflits d'aménagement ? De la participation publique à la concertation. *Participations*, N° 13(3), 145-170.
- Fournis, Y. (2025). *Le maire et sa communauté : une sociologie politique des élus municipaux au Québec*. Presses de l'Université du Québec.
- Fournis, Y. et Fortin, M.-J. (2014). Conceptualiser l'acceptabilité sociale : la force d'une notion faible. Dans M. Robitaille et M.-U. Proulx (dir.), *Sciences du territoire*. Tome 2 (p. 17-33). Presses de l'Université du Québec.
- Fournis, Y. et Fortin, M.-J. (2017). From social 'acceptance' to social 'acceptability' of wind energy projects: towards a territorial perspective. *Journal of Environmental Planning and Management*, 60(1), 1-21. <https://doi.org/10.1080/09640568.2015.1133406>
- Friser, A. et Yates, S. (2021). Article introductif – L'acceptabilité sociale, une question de démocratie participative ? *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels - RIPC*, (69), 5-16. <https://doi.org/10.3917/rips1.069.0005>
- Gaudin, J.-P. (2014). *Critique de la gouvernance: une nouvelle morale politique ?* Éditions de l'Aube.
- Gauthier, M. et Simard, L. (2011). Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec : genèse et développement d'un instrument voué à la participation publique. *Télescope*, 17(1), 39-67.
- Gendron, C., Yates, S. et Motulsky, B. (2016). L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement. Légitimité et défis du pouvoir exécutif. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (Volume 16 Numéro 1). <https://doi.org/10.4000/vertigo.17123>
- Goodwin, M. (2009). Governance. Dans R. Kitchin et N. Thrift (dir.), *International Encyclopaedia of Human Geography* (vol. 4, p. 593-599). Elsevier.
- Halseth, G. et Ryser, L. (2018). *Towards a political economy of resource dependent regions*. Routledge.
- Hamel, P. et Jouve, B. (2006). *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*. Les Presses de l'Université de Montréal. <http://site.ebrary.com/lib/ugar/docDetail.action?docID=10176842>
- Hayter, R. et Barnes, T. J. (2001). Canada's resource economy. *Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, 45(1), 36-41. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0064.2001.tb01165.x>
- Itçaina, X., Palard, J. et Ségas, S. (dir.). (2007). *Régimes territoriaux et développement économique*. Presses Universitaires de Rennes. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00160491>
- Jean, B. (2012). Les territoires ruraux au Québec : vers un modèle de développement territorial durable. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, (4), 649-672.
- Jobert, A. (1998). L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix*, 11(42), 67-92. <https://doi.org/10.3406/polix.1998.1725>
- Le Galès, P. (1999). Le desserrement du verrou de l'Etat? *Revue internationale de politique comparée*, 6, 627-652.
- Massé, B. (2020). *La lutte pour le territoire québécois : entre extractivisme et écocitoyenneté*. XYZ, Editeur. <http://public.ebib.com/choice/PublicFullRecord.aspx?p=6368611>
- Mayaux, P.-L. (2015). La production de l'acceptabilité sociale. *Revue française de science politique*, 65(2), 237-259.
- Melé, P. (2013). Analyse des conflits et recherches françaises : le moment agonistique ? Dans P. Melé (dir.), *Conflits de proximité et dynamiques urbaines* (p. 21-50). Presses Universitaires de Rennes. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00915327/document>

BIBLIOGRAPHIE

- Mermet, L., Dubien, I., Emerit, A. et Laurans, Y. (2004). Les porteurs de projets face à leurs opposants : six critères pour évaluer la concertation en aménagement. *Politiques et Management Public*, 22(1), 1-22. <https://doi.org/10.3406/pomap.2004.2829>
- Mévellec, A. et Tremblay, M. (2016). *Genre et professionnalisation de la politique municipale: un portrait des élues et élus du Québec*. Presses de l'Université du Québec.
- Palard, J. (2009). *La Beauce inc. capital social et capitalisme régional*. Presses de l'Université de Montréal. <http://site.ebrary.com/id/10442565>
- Pinson, G. (2015). Gouvernance et sociologie de l'action organisée. Action publique, coordination et théorie de l'État. *L'Année sociologique*, 66(2), 483. <https://doi.org/10.3917/anso.152.0483>
- Raufflet, E. (2014). De l'acceptabilité sociale au développement local résilient. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(2). <https://doi.org/10.4000/vertigo.15139>
- Rui, S. (2013). Conflit. Dans I. Casillo, J.-M. Fourniau, C. Neveu, R. Lefebvre, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud et D. Salles (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation, DicoPart* (1ère édition). GIS Démocratie et Participation. <https://www.dicopart.fr/conflit-2013>
- Simard, L. (2021). L'acceptabilité sociale au Québec : nouvel instrument normatif d'action publique. *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels - RIPCO*, (69), 17-44. <https://doi.org/10.3917/riips1.069.0017>
- Stoker, G. (1998). Governance as theory: five propositions. *International Social Science Journal*, 50(155), 17-28. <https://doi.org/10.1111/1468-2451.00106>
- Yates, S. et Arbour, M. (2016). Le rôle des maires dans l'acceptabilité sociale des projets d'infrastructure : tension entre arbitrage et promotion. *Politique et Sociétés*, 35(1), 73-101. <https://doi.org/10.7202/1035793ar>



ŒCONOMIA
HUMANA

**L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DE LA
PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE PAR L'ANALOGIE
RELIGIEUSE ENTRE « ÉGLISE » ET « ÉTAT »**

SIMON GAUTHIER

**ENTRETIENS JACQUES CARTIER
ACTES DE COLLOQUE 2024**

L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE PAR L'ANALOGIE RELIGIEUSE ENTRE « ÉGLISE » ET « ÉTAT »

SIMON GAUTHIER

Doctorant de science politique, Université de Bordeaux
gauthier.simon@u-bordeaux.fr

RÉSUMÉ

Face au «mal» de plus en plus aigüe de la crise écologique, une rhétorique de salut se développe. Il s'agit désormais de se «sauver», de se guérir individuellement et collectivement de ce «mal», alors qu'approche la perspective de la fin du monde, du moins de la fin d'un monde. La planification étatique en France renaît dans ce contexte d'intensification de la crise environnementale. Cet objectif de conversion écologique par l'État de la société peut s'analyser à la lumière de l'analogie religieuse de l'«Église» au sens wébérien du terme. En effet, face à la destructivité de la crise écologique, le récit d'une institution de salut face à la crise écologique ouvre une perspective de réenchancement de l'action étatique dans un contexte de forte délégitimation. Cette *policy narrative* légitimerait et réchaufferait la froide légalité de la planification écologique, aux prises avec les controverses autour de son acceptabilité sociale.

INTRODUCTION

En juillet 2022, face à l'intensification de la crise écologique, la création du secrétariat général à la Planification écologique (SGPE) marque la renaissance de l'État planificateur en France. À l'instar de la planification de l'après-guerre, la légitimité du récit d'un futur idéal et désirable réchauffe la froide légalité des mesures de planification. En effet, face à l'impopularité de certaines mesures de planification écologique, les récits et les imaginaires futurs (Colé, 2024) sont autant de moyen d'acceptabilité sociale de la transition écologique, encore inacceptable pour des pans de la société.

Alors que l'urgence écologique est de plus en plus pressante, l'État possède de moins en moins de temps pour transformer la société. La crise écologique signe incontestablement une «crise des temps» (Hartog, 2003, p. 12) et la temporalité de l'action publique de l'État en matière de transition écologique n'échappe pas à cette crise. Pour «sauver» la société de la crise écologique, l'État est face à une «révolution obligée» (Djaiz & Desjardins, 2024). Or, selon le schéma toquevillien, une institution n'est jamais aussi fragile que lorsqu'elle se doit réformer, d'autant plus dans «cette humeur globale où domine le temps de la fin des temps» (Guéguen & Jeanpierre, 2022, p. 254).

Si le paradoxe est temporel, il est également institutionnel. L'écologie politique présente un rapport ambivalent à l'État et à la politique institutionnelle entre réticence, par crainte de la «corruption», et recherche d'institutionnalisation de la «cause». Le rapport à l'État comme institution de salut de la conversion écologique est pris dans une ambivalence. Il y a, d'une part, un attachement aux libertés individuelles, illustrant la continuité du paradigme de l'autonomie. Néanmoins, d'autre part, on retrouve une discontinuité dans le désir de se sauver face au «mal» de la crise écologique. En effet, cela implique une critique de ce paradigme moderne par le retour de la question de l'hétéronomie, soit la norme qui vient de l'extérieur et non de l'intérieur.

Au vu de la dimension de plus en plus eschatologique de la crise écologique, on observe une omniprésence de discours de salut, que ce soit de la part de militants écologistes ou de responsables politiques. Si la littérature académique montre que l'analogie religieuse agit comme une ressource de délégitimation, mais aussi, plus rarement, de légitimation des militants écologistes (Faucher, 1999; Ollitrault, 2015), notre contribution présentera son apport heuristique concernant l'intelligibilité des controverses autour de l'acceptabilité sociale de la transition écologique. Plus précisément, il s'agira d'aborder l'hypothèse d'une sotériologie verte et comment cette dernière peut se penser à une échelle collective au moyen de la typologie de «communalisation» de type «Église» et «secte» du sociologue wébérien Ernst Troeltsch. Empiriquement, notre propos s'appuie sur 70 entretiens non-directifs avec des «virtuoses» de la conversion écologique, qui se distinguent par leur maîtrise des dogmes scientifiques et des pratiques écologiques.

SOTÉRIOLOGIE VERTE ET DIMENSION COLLECTIF DU SALUT

Définition extensive d'une sotériologie verte

Sur la *forme*, il y a une récurrence de la rhétorique religieuse de salut dans les discours de militants écologistes qui peuvent parfois se présenter comme les «sauveurs de l'humanité» (Faucher, 1999, p. 43). Plus encore, au-delà de la *forme*, sur le *fond*, il y a selon nous matière à développer l'hypothèse d'une sotériologie verte. Le salut ne se réduit pas à la continuation de la vie post-mortem et peut être défini, dans une acceptation extensive du terme, comme processus visant à se libérer d'un «mal» (Colrat, 2020). Même en dehors de la sphère écologiste, des philosophes non-religieux tentent de «sauver le salut» en lui donnant une acceptation plus séculière (Donegani, 2012).

Dimension négative et positive du salut

Après avoir donné une acceptation plus large de la sotériologie, il s'agit de préciser cette dernière en revenant aux travaux de Max Weber. Il rappelle la distinction entre le salut comme «libération de» (*Ersölung*), soit sa dimension *négative*, et comme «libération en vue de» (*Heil*), soit sa dimension *positive* (Weber, 1996). La dimension *négative* consiste à se libérer d'un «mal» identifié. Il est difficile de définir ontologiquement le «mal» dans des sociétés libérales caractérisées par leur pluralisme éthique. Cependant, le contexte de crise écologique et de dérèglement climatique permet de le définir à partir d'«événements» (Bourg, 2024). Une telle acceptation du «mal» désignerait la manière dont des «événements», incendies, inondations ou tempêtes, sont révélateurs de la destructivité et de l'auto-destructivité de l'anthropocène (Bourg, 2024). Or, cette libération d'un «mal» se fait bien souvent en vue d'un «bien» ou d'une «vérité», rejoignant la dimension *positive* du salut. Ce qui considéré comme une «vérité» par le sujet entraîne une transformation du soi (Foucault, 2001), participant à ce qui pourrait s'apparenter à une «sociologie de la vie bonne» (Rosa, 2018).

Dimension collective d'une sotériologie verte

Le salut dans la conversion, qu'elle soit écologique ou religieuse, est une affaire de subjectivité dans le rapport au «mal» et à la «vérité». Toutefois, cette dimension individuelle du salut n'empêche pas une dimension intersubjective, plus collective et institutionnelle dans «une forme de solidarité dans le salut.» (Moreau, 2010, p. 329) Dans la tradition chrétienne, l'Église est désignée comme la structure sociale prenant en charge la dimension sociale du salut et «l'orientation des croyances et pratiques des individus dans une direction qui contribue à leur salut» (Moreau, 2010, p. 329). Après avoir développé l'analogie religieuse d'une sotériologie verte, désormais, à partir de ce stade de l'enjeu de l'institutionnalisation, nous explorerons l'hypothèse de l'État comme institution garante

du salut de la conversion écologique de la société, afin de la «sauver» du «mal» de la crise environnementale.

DÉLÉGITIMATION DE L'ÉTAT COMME INSTITUTION GARANTE DU SALUT VERT

Délégitimation de l'État : temporalité et créativité

Au même titre que l'Église, l'action de l'État est souvent délégitimée quant à la *temporalité* de son action. L'institution étatique est prise en étau temporel entre d'une part, l'«accélération» des sociétés de la «modernité tardive» (Rosa, 2010), exigeant de la croissance infinie pour se stabiliser, et d'autre part, l'accélération de la crise écologique, exigeant un ralentissement de la croissance, voire de la décroissance. Par exemple, quand Florian, fresqueur pour le climat, dénonce la lenteur de l'action étatique par rapport aux engagements de la COP21, Guillaume, haut fonctionnaire écologiste, reconnaît que l'État en tant que «le plus froid des montres froides» est «un organe qui ne pas assez vite sur le changement climatique».

Plus que sa *temporalité*, c'est la *créativité* de l'action publique qui est visée. L'institution ne serait pas en mesure de proposer la «solution originale» aux problèmes inédits que pose la crise écologique (Disselkamp, 2006, p. 471). Fondé sur un «idéal cornucopien» (Villalba, 2021), entre productivisme et l'imaginaire d'une croissance sans fin, l'État moderne serait idéologiquement et opérationnellement incapable d'assurer la transition écologique. C'est la position que défend Léa, une militante d'Alternatiba, dans sa dénonciation du rôle de l'État dans l'enfouissement de déchets radioactifs à Bure. Aussi, Esther, haut fonctionnaire, reconnaît que l'État porte des politiques «climaticides», d'autant plus qu'il mesure encore la croissance par le biais du PIB, alors qu'elle se dit, à titre personnel, partisane de la décélération et de la décroissance économique.

Des institutions alternatives de salut : les «sectes» écologistes

En préambule, concernant le salut vert, face à la communalisation de type «Église» que nous transposons à l'État, s'oppose une «communalisation» de type «secte » selon Max Weber. Le sociologue précise que «la notion de "secte" doit être naturellement soigneusement décantée de toute connotation péjorative, qui lui vient du dénigrement opéré par les Églises.» (Weber, 1996, p. 318) Dans ses travaux sur le militantisme vert, Luc Semal observe une démarginalisation progressive de l'imaginaire catastrophiste et eschatologique (Semal, 2019, 2022). Face à une urgence écologique de plus en plus pressante, renforçant la proximité de la catastrophe et de l'apocalypse écologique, des militants plaident pour une anticipation *hic et nunc*. À l'instar de Georges, membre des «Soulèvements pour la Terre», qui met en avant le caractère «systémique» de la crise, qu'un État, «sous la coupe des lobbys», qui serait incapable d'«anticiper». C'est ainsi qu'il justifie la constitution de groupes alternatifs, via le réseau des «Villes et territoires en transition», pour vivre ici et maintenant en adéquation avec la temporalité de la crise écologique.

Cette dimension temporelle se retrouve dans des pratiques préfiguratives, qui, ensemble, forment une contre-culture écologique *minoritaire* face à la culture non-écologique *majoritaire*, qu'entreprendrait l'«idéal cornucopien» de l'État. Cette expression exprime la manière dont le référentiel d'action publique est, quasiment, tout entier orienté vers le souci de faire croître une économie productiviste. Comme le converti à une religion, le converti à l'écologie a bien souvent l'impression d'être croyant et pratiquant dans un monde qui ne l'est pas (Le Pape, 2015, p. 28). Les formes de «communalisation» de type secte écologiste valorisent une contre-culture et la «conversion personnelle» des membres en rupture avec la société. Dans le militantisme vert, cela renvoie à la place des utopies contre-culturelles des débuts de l'écologie politique dans les années 1970 (Ollitrault, 2015), avant un retour dans les années 2010 avec les phénomènes de zones à défendre (ZAD), malgré la crainte de la

«surveillance de l'État» comme peut le mentionner Johan, membre d'une communauté catastrophiste.

RELÉGITIMER L'ÉTAT COMME INSTITUTION GARANTE DU SALUT VERT

Limites d'une conversion puriste de «virtuoses»

Cependant, ce choix de «communalisation» comporte certaines limites notamment en termes de purification de l'enjeu écologique, limitant l'acceptabilité sociale du modèle de conversion écologique élitiste que «virtuoses» incarnent et défendent. Il y a une «purification» de la conflictualité de la crise écologique (Paterson, 2021). Le politiste Matthew Paterson renvoie ici à la manière dont les groupes écologistes radicaux ont tendance à réduire la conflictualité à une seule cause, par exemple le «capitalisme». S'il emploie le terme de «purification» à partir de la métaphore de la pureté minière, il nous semble intéressant de le considérer à partir de la pureté éthique. La «purification» renverrait alors à la tentation de l'«*ecclesia pura*» (Weber, 1996, p. 318). En effet, l'accroissement de l'exigence de pureté éthique de la conversion écologique des «virtuoses» se fait au détriment des «masses». Nous reprenons ici la distinction entre «virtuoses» et «masses» faite par Max Weber à propos de la «qualification religieuse inégale» des individus, qui pourrait résonner à une qualification écologique inégale (Grossetête, 2019). Si l'ascèse des «virtuoses» est une contestation du modèle de conversion écologique de l'institution étatique (Weber, 1996, p. 255), son élitisme puriste éloigne potentiellement les «masses» de la conversion écologique.

L'État et les « masses »

Face à cette éthique écologique puriste, l'État pense la question de l'acceptabilité sociale de la transition écologique à partir d'une «double éthique», prenant en compte à la fois la conversion écologique des «virtuoses» et des «masses ». Haut fonctionnaire, Guillaume défend

cette position lorsqu'il affirme avoir «la conviction que l'État est un acteur légitime, voire le plus légitime pour emporter avec lui toute la société vers une transition». Plus encore, au même titre que l'institution religieuse, l'institution étatique favorise la conversion écologique des «masses» plus que des «virtuoses» (Weber, 1996, p. 356). Cette «double éthique» s'inscrit une temporalité qui, contrairement à la secte, affronte «la longue durée de l'attente» de la conversion écologique de l'ensemble de la société, ce qui traduit un accomplissement moins en «extension» qu'en «intensité», que l'on retrouve dans la démocratie représentative. Par exemple, si Esther reconnaît l'intensité d'une conversion écologique d'«élever des chèvres dans le Larzac», elle privilégie néanmoins l'enjeu de l'«échelle» des politiques publiques de transition écologique dans les logements sur lesquelles elle travaille quotidiennement.

Le rapport à l'éthique s'inscrit dans un rapport à la culture. Alors que la «communalisation» de type «secte» favorise une contre-culture en rupture avec la société, l'institution étatique privilégie un transigeantisme avec la «culture ambiante», notamment sur la «bonne volonté écologique» des «masses», pour parvenir à l'inculturation, par le conformisme, d'une «culture écologique» dans l'ensemble de la société (Charbonnier, 2022). Pour revenir à l'accomplissement en «extension», on retrouve là le souci du maillage territorial de l'institution religieuse afin d'éviter une scission ou un «séparatisme doux» de la part de «virtuoses» de la conversion.

CONCLUSION

En somme, l'enjeu collectif du salut de la conversion souligne la manière dont l'État, dans le contexte de l'urgence écologique, est moins pensé à partir de sa faculté à favoriser le «progrès» qu'à partir de sa capacité à enrayer le «déclin» vers la catastrophe écologique. L'institution étatique tend à moins être garante de la *vie* que de la *survie* de ses citoyens. C'est à la lumière de ces enjeux que l'acceptabilité sociale de la planification écologique peut

se faire par le biais d'un État stratège autour d'un nouvel imaginaire sotériologique commun, dans des sociétés libérales aux imaginaires de plus en plus morcelés. Cependant, ce point de départ à partir de la dimension négative du salut, *libération d'un «mal»*, ne saurait omettre la dimension positive, *libération en vue d'un «bien»*, qui serait alors une possibilité de «réenchantement» de l'action publique. Autant de pistes pour penser les récits qui viendront légitimer et réchauffer la froide légalité de la planification écologique.

BIBLIOGRAPHIE

- Bourg, D. (2024). *Dévastation : La question du mal aujourd'hui*. Presses Universitaires de France.
- Charbonnier, P. (2022). *Culture écologique*. Presses de Sciences Po. <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/culture-ecologique--978724638301.htm>
- Colé, J. (2024). *Mobiliser la société à travers le prisme de l'imaginaire. Cartographie des imaginacteurs et de dispositifs d'action*. Ademe.
- Colrat, P. (2020). Sauf la nature. De l'écologie à la sotériologie. *Communio*, 272(6), 49-61. <https://doi.org/10.3917/commun.272.0049>
- Disselkamp, A. (2006). La typologie église-sectes-mystique selon Ernst Troeltsch. *L'Année sociologique*, 56(2), 457-474. <https://doi.org/10.3917/anso.062.0457>
- Djaiz, D., & Desjardins, X. (2024). *La Révolution obligée. Réussir la transformation écologique sans dépendre de la Chine et des États-Unis*. Allary éditions.
- Donegani, J.-M. (2012). La mondanisation du salut. *Recherches de Science Religieuse*, 100(3), 345-363. <https://doi.org/10.3917/rsr.117.0345>
- Faucher, F. (1999). *Les habits verts de la politique*. Presses de Sciences Po.
- Foucault, M. (2001). *L'herméneutique du sujet : Cours au Collège de France (1981-1982)*. Gallimard.
- Grossetête, M. (2019). Quand la distinction se met au vert. *Revue Française de Socio-Economie*, n° 22(1), 85-105.
- Guéguen, H., & Jeanpierre, L. (2022). *La perspective du possible : Comment penser ce qui peut nous arriver, et ce que nous pouvons faire*. La Découverte.
- Hartog, F. (2003). *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*. Seuil.
- Le Pape, L. (2015). *Une autre foi. Itinéraires de conversions en France. Juifs, chrétiens, musulmans*. Presses universitaires de Provence.
- Moreau, D. (2010). *Les voies du salut : Un essai philosophique*. Bayard.
- Ollitrault, S. (2015). *Militer pour la planète : Sociologie des écologistes*. Presses universitaires de Rennes.
- Paterson, M. (2021). *In Search of Climate Politics*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781108974912>
- Rosa, H. (2010). *Accélération : Une critique sociale du temps*. La Découverte.
- Rosa, H. (2018). *Résonance. Une sociologie de la relation au monde*. La Découverte.
- Semal, L. (2019). *Face à l'effondrement : Se mobiliser à l'ombre de la catastrophe*. Presses Universitaires de France.
- Semal, L. (2022). L'adieu aux deux degrés. Militer à l'heure des irréversibilités écologiques et climatiques. In R. Lefebvre, O. Fillieule, & C. Leclercq, *Le malheur militant*(p. 75-94). De Boeck Supérieur.
- Villalba, B. (2021). Jeux de masques. L'institutionnalisation ministérielle inachevée de l'environnement. *Revue française d'administration publique*, 179(3), 537-552. <https://doi.org/10.3917/rfap.179.0023>
- Weber, M. (1996). *Sociologie des religions*. Gallimard.



**ŒCONOMIA
HUMANA**

**CHACUN CHERCHE SON CHANGEMENT :
MOBILISER LE CONCEPT D'ACCEPTABILITÉ
SOCIALE POUR ANALYSER LES POSITIONS
FACE AUX IMPÉRATIFS ENVIRONNEMENTAUX**

HERVÉ FLANQUART

**ENTRETIENS JACQUES CARTIER
ACTES DE COLLOQUE 2024**

CHACUN CHERCHE SON CHANGEMENT : MOBILISER LE CONCEPT D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE POUR ANALYSER LES POSITIONS FACE AUX IMPÉRATIFS ENVIRONNEMENTAUX

HERVÉ FLANQUART

Professeur en urbanisme et aménagement, Université du Littoral Côte d'Opale
hflanquart@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Certaines transformations productives engendrées par la transition écologique ne sont pas reçues sans réticences voire résistances de la part de la population. C'est notamment le cas des nouvelles techniques de production d'énergie décarbonée, telles les éoliennes, les sites de méthanisation ou les centrales photovoltaïques. Des citoyens, qui se déclarent pourtant inquiets face aux changements climatiques et favorables à la transition énergétique, dénoncent avec plus ou moins de vigueur les risques et nuisances qu'apportent dans leur territoire ces nouveaux voisins. L'acceptabilité sociale, quand elle n'est pas vue comme une variable binaire mais comme une échelle graduée, est un concept utile pour analyser l'accueil fait au nouvel entrant sur le territoire. Notamment si cette échelle est articulée au syndrome NIMBY. En effet, bien que de nombreux chercheurs en sciences sociales soient réticents à l'employer, il éclaire souvent ce qui se passe entre les habitants du territoire et l'installation entrante. La notion d'acceptabilité sociale s'avère également utile pour décrypter tensions et oppositions émergeant entre individus qui se déclarent tous partisans de la transition écologique mais n'ont pas le même avis concernant le choix et l'ampleur du déploiement des différentes technologies de production d'énergie décarbonée. Des écarts importants d'acceptabilité sont constatés entre individus aspirant à un changement rapide et radical du système productif et individus qui préfèrent qu'il soit progressif et mesuré, entre habitants de territoires en transformation et individus se voyant d'abord en citoyens du monde, entre partisans de l'écologie profonde et ceux d'une écologie plus pragmatique. Néanmoins, si la notion d'acceptabilité sociale est utile pour analyser toutes ces tensions, elle ne permet pas de les résoudre, le choix restant *in fine* politique.

INTRODUCTION

Face aux nombreux et profonds changements qu'engendre la transition écologique, des résistances apparaissent, notamment quand il s'agit d'accueillir près de chez soi de nouvelles installations de production d'énergie. Le concept d'acceptabilité sociale, même s'il reste en grande partie polysémique et sujet à débats (Gendron et al., 2016 ; Batelier, 2015), permet de décrire ce qui se joue, du moins si l'on prend la précaution de voir en celle-ci non une variable binaire qui serait l'aboutissement univoque d'un processus (projet accepté/projet non accepté), non une norme sociale qu'il faudrait respecter pour que l'implantation soit estimée légitime (Simard, 2021), mais une simple échelle de perception du projet par les individus et groupes sociaux concernés. Cette échelle d'acceptabilité, qui va du refus total à l'accueil enthousiaste, s'articule bien avec le concept de NIMBY (Partie 1). En effet, même s'il est aujourd'hui largement décrié dans les sciences sociales, il conserve son utilité explicative, n'étant, comme nous le verrons, que très partiellement fongible dans la notion d'attachement au lieu (Partie 2).

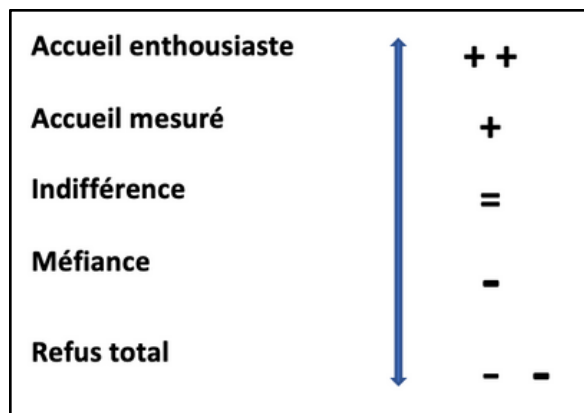
De plus, l'accueil sur un territoire d'une nouvelle technique ou d'un site de production d'énergie variant souvent d'un groupe d'acteurs à un autre, l'échelle d'acceptabilité permet d'analyser le phénomène dans toute sa complexité. Elle rend le même service lorsque l'on quitte les conflits locaux pour s'intéresser aux tensions, à propos de telle ou telle technologie décarbonée, entre différents acteurs, tous partisans de la transition écologique. Que l'on veuille un changement immédiat ou plus progressif, que l'on traite la question à partir d'un territoire particulier ou du point de vue planétaire, que l'on adhère au courant de l'écologie profonde ou pragmatique, l'acceptabilité des solutions proposées et de leur géographie d'implantation varie fortement (Partie 3).

L'ÉCHELLE D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

La question de l'acceptabilité d'un risque par les habitants d'un territoire se pose à chaque fois qu'arrive un nouvel entrant porteur de dangers et nuisances, réels ou imaginaires. Ce nouvel entrant peut être un équipement technique, comme un champ d'éoliennes ou un incinérateur d'ordures ménagères, il peut aussi n'avoir rien à voir avec la technologie, comme c'est par exemple le cas d'un foyer pour migrants ou d'une aire de stationnement pour gens du voyage. Avec ce projet, l'ordre existant est perturbé et s'en suit une reconfiguration des relations entre les acteurs déjà présents sur le territoire. Et certains d'entre eux, en premier lieu les habitants, peuvent imaginer qu'ils seront perdants, et donc s'opposer préventivement au changement. De manière générale, l'attitude face au nouvel entrant, appelée acceptabilité, peut aller de l'accueil enthousiaste au refus total ; toutes les positions intermédiaires étant bien sûr possibles, comme la simple méfiance ou la parfaite indifférence (voir Fig.1). Par ailleurs, la réception du projet propre à chaque acteur peut évoluer avec le temps, des retournements d'opinion s'opérer, des alliances se nouer et, au final, l'accueil positif se transformer en accueil négatif ou le contraire.

Parmi les opposants au projet, il y en ait qui déclarent ne pas être de manière générale hostiles à l'innovation technique (équipement de production...) ou aux principes de solidarité (site d'accueil pour un groupe de population exogène), mais estiment que l'emplacement choisi pour son implantation n'est pas le bon. Il existe selon eux pléthore d'endroits où le nouvel arrivant serait mieux à sa place que dans leur voisinage, où il engendrerait moins de perturbations.

Figure 1
L'échelle d'acceptabilité



Les principaux arguments pour justifier leur refus peuvent varier selon les caractéristiques de l'arrivant, mais portent généralement sur les atteintes au paysage et à la tranquillité d'une communauté d'habitants, sur l'introduction de nouveaux risques et nuisances dans le territoire et, même si ce n'est pas toujours mis en avant, sur la perte de valeur des biens immobiliers. Parmi les entrants possibles liés à la transition écologique, ce sont les champs d'éoliennes qui rencontrent le maximum d'opposition : trop hautes et trop visibles, elles altèrent le paysage ; trop proches des habitations, leur effet stroboscopique joue sur la santé et le sommeil, entre autres. Il n'y a guère que les propriétaires des terrains sur lesquels elles sont implantées moyennant loyer qui leur trouvent des qualités.

Cette mauvaise réception est généralement nommée syndrome NIMBY* (*Not In My Back Yard*) : implantez-vous où vous voulez, mais pas à côté de chez moi. Néanmoins, beaucoup de chercheurs en sciences sociales n'aiment pas recourir au concept de NIMBY pour expliquer les réactions de refus des habitants (Gendron, 2014). Pour eux, qualifier les habitants de nimbystes, c'est les stigmatiser, dire que leur intérêt individuel prime sur l'intérêt commun (Raufflet, 2014 ; Aitken, 2010 ; Kent C., Lane L., 2009). Pour-

-tant, il n'est pas rare que des personnes qui ne se déclarent pas en principe opposées aux fermes d'éoliennes et aux centrales photovoltaïques [1], aux aires d'accueil pour gens du voyage et aux résidences pour migrants le deviennent quand le projet est programmé près de chez eux. Elles craignent de voir leur quotidien perturbé et leur bien immobilier se dévaloriser. Cela ne change pas l'avis de ces chercheurs, pour qui le refus du nouvel entrant relève beaucoup moins du syndrome NIMBY que de l'attachement au lieu (Devine-Wright, 2009)

L'ATTACHEMENT AU LIEU, UN CONCEPT QUI NE SE SUBSTITUE QUE PARTIELLEMENT À CELUI DE NIMBY.

Venu du vocabulaire de la psychologie de l'environnement, l'attachement au lieu correspond « au lien affectif et cognitif que les individus développent avec un lieu » (Weiss, 2022, p.28). Pour Karine Weiss, cette expression rend compte des émotions de l'individu dans les différents lieux qu'il fréquente ; elle possède de ce fait une dimension à la fois physique et sociale. On la rencontre sous la plume de nombreux chercheurs quand ils veulent expliquer le mauvais accueil fait aux entrants perturbateurs, tout en déchargeant les riverains de toute tendance égoïste (Flanquart, 2020).

[1] Pour ce qui est du développement des énergies renouvelables, l'enquête menée par France renouvelables au premier semestre de 2024 auprès de 2000 Français montre que 79% d'entre eux y sont favorables, 36% souhaitant même que ce développement se fasse « de manière prioritaire et urgente. » Voir <https://www.france-renouvelables.fr/actualite/enquete-8-francais-sur-10-sont-favorables-au-developpement-des-energies-renouvelables-sur-leur-territoire/>.

Pour éclairer le propos, on peut analyser à titre d'exemple ce que nous dit Léa Sébastien (2018) du projet de création d'une décharge en Beauce, région française réputée pour sa culture céréalière très mécanisée. En 2002, apprenant l'arrivée de cette décharge, «les riverains se rassemblent pour lutter contre ce projet» (p.31), nous explique la géographe. «Et c'est cette possible dégradation de leur espace qui a conduit à sa réappropriation», ajoute-t-elle. Ainsi, c'est l'entrant «décharge» qui vient changer le regard des riverains. D'abord ceux réunis dans un collectif assez restreint, puis, grâce à «la remise en valeur du territoire de la Beauce, à la redécouverte de l'histoire et du patrimoine», un cercle beaucoup plus large. Développer un discours attribuant des qualités paysagères à cette région de champs ouverts et de grande culture souffrant d'un préjugé négatif a permis aux habitants de convaincre. Ainsi, il s'agit d'un syndrome NIMBY qui est le point de départ de la mobilisation et ce n'est qu'ensuite qu'un processus de construction de l'image du territoire comme étant de qualité s'enclenche. Une fois les qualités paysagères de la Beauce si ce n'est construites au moins publicisées («*Elle est quand même belle la plaine ; on doit plus communiquer sur le territoire car notre Beauce, c'est une mal-aimée, à tort*...»), elles servent de ressources argumentatives dans la contestation de l'arrivée de la décharge. «[L]es habitants ont à construire une vision communicable de leur expérience sensible et des valeurs attachées à des lieux deviennent des éléments d'argumentation», écrit d'ailleurs Sébastien (2018).

Dans ce récit, ce qui relève directement de la défense des intérêts particuliers des habitants reste un angle mort. Nulle trace des menaces sur les habitudes de vie et la valeur du bien immobilier [2]. Toute référence au syndrome NIMBY évacuée, l'intérêt commun et l'intérêt individuel apparaissent comme ne pouvant être en opposition. Au contraire, on apprend que grâce au mécanisme de la montée en généralité, ces Beaucerons, mobilisés au départ pour défendre leur environnement pro-

-che, en sont venus à défendre tout territoire subissant le même type d'agressions. Ainsi, l'ADSE, signifiant au départ (2002) Association de Défense de St-Escobille et rassemblant 100 adhérents, devient en 2011 l'Association de Défense de la Santé et de l'Environnement, riche de 1000 adhérents. Ici, l'anthropologie [3] sous-jacente est que l'individu est essentiellement altruiste, et donc que la montée en généralité ne peut être que le passage d'un altruisme local à un altruisme global.

Mais une autre approche anthropologique est possible, qui permet de mieux comprendre l'attitude des habitants envers tout nouvel équipement venant perturber l'équilibre de leur lieu de vie. Pour le philosophe Philip Pettit (2004), l'individu est constamment partagé entre altruisme et égoïsme : dans certains contextes (la vie familiale, par exemple), c'est l'altruisme qui pilote sa vie, l'inspire dans ses attitudes et décisions ; dans d'autres contextes (le monde économique, surtout), c'est l'égoïsme qui le mène. Néanmoins, dans les deux cas, la tendance qui n'est pas aux commandes n'est pas totalement écartée, elle tient le rôle de copilote. Ainsi, le plus souvent, même dans la vie familiale les différents membres ne sont pas prêts à sacrifier la totalité de leurs intérêts individuels, il leur reste une part d'égoïsme ; de même, dans le monde économique, pourtant gouverné par la concurrence, les acteurs respectent un certain nombre de conventions [4] et gardent une préoccupation d'équilibre.

Appliqué au cas d'un territoire accueillant une nouvelle infrastructure (technique ou d'accueil), les positions défendues par les habitants peuvent mêler altruisme et égoïsme. Ainsi, le nouvel entrant peut avoir l'inconvénient de venir troubler la tranquillité des habitants et dévaloriser leurs biens immobiliers, mais en parallèle présenter l'intérêt de décarboner la production d'énergie ou de mieux accueillir des populations exogènes. Si l'acceptabilité prend la forme du refus, que les signes du nimbysme sont pré-

[2] D'ailleurs, dans la sélection des questions posées au cours des entretiens avec les habitants (Annexe 2 de l'article), aucune de celles-ci ne fait référence aux intérêts particuliers et au rôle qu'ils ont pu avoir dans la mobilisation contre la décharge.

[3] On pourrait dire qu'il s'agit d'une anthropologie pleine de bons sentiments, mais pour paraphraser Henri Jeanson parlant de littérature, on ne fait pas de bonne science sociale avec de bons sentiments.

[4] C'est la cadre théorique proposé par le courant d'analyse économique né en France dans les années 1980 et appelé économie des conventions (voir par exemple le numéro spécial de la *Revue économique*, volume 40, n°2, 1989 ; www.persee.fr/issue/reco_0035-2764_1989_num_40_2)

-sents, c'est que le plan de vol a été confié au pilote égoïste (refus de risques et nuisances supplémentaires, de perte de valeur de ce que l'on possède...) et que le copilote altruiste reste muet. Mais le sentiment d'égoïsme étant socialement difficile à avouer, les arguments utilisés pour justifier le rejet empruntent si ce n'est au registre de l'altruisme du moins à celui de la rationalité : le projet est surdimensionné, mal ficelé, le lieu d'implantation mal choisi (ailleurs il serait moins visible, moins dérangeant...), etc. Et comme souvent, la tension née de la dissonance cognitive – ici une action contredisant les valeurs affichées – se règle par un mécanisme de rationalisation (Festinger, 2017 ; Fointiat et al., 2013). En quelque sorte le pilote fixe la trajectoire, mais c'est au copilote de l'annoncer au public !

Reste au chercheur en sciences sociales de ne pas se laisser abuser. S'il culpabilise de stigmatiser les habitants en voyant du nimbyisme dans leur refus du nouvel entrant, le remède est simple : il s'inclut parmi eux. Il n'est en effet nullement à l'abri de dissonances cognitives et a les mêmes pilote et co-pilote que tous : égoïsme et altruisme, dans un sens ou dans l'autre [5].

DES ACCEPTABILITÉS PLUTÔT QU'UNE ACCEPTABILITÉ

Face à un nouvel entrant sur un territoire, il serait plus juste de parler d'acceptabilité sociale au pluriel plutôt qu'au singulier, puisque tous les riverains ne sont pas impactés de la même façon et peuvent donc lui réserver une réception différente. Ainsi, face à l'arrivée d'une nouvelle installation industrielle, tous les groupes sociaux ne porteront pas le même regard sur les transformations paysagères induites. S'il existe des normes plus ou moins établies pour attribuer le statut de paysage plaisant à ce qui nous entoure (Trom, 2001), celles-ci varient néanmoins en fonction de qui l'on est et pourquoi l'on est là. Le résident secondaire va voir dans l'installation industrielle une altéra-

-tion du cadre «bucolique» de ses vacances et weekends de détente, tandis que l'habitant à la formation professionnelle faible va plutôt la percevoir comme une opportunité d'embauche. Tel le dieu Janus, l'industrie possède deux visages : l'habitant ouvrier verra la face souriante, associée à l'activité économique et à l'emploi, le résident secondaire ou le cadre du tertiaire la face grimaçante, associée aux pollutions, risques et nuisances (Frère et Flanquart, 2017). Le niveau d'acceptabilité diffère donc selon nos raisons de présence dans le territoire et nos intérêts attachés. Au final, tous les groupes sociaux ne sont pas prêts à accepter ni les mêmes changements, ni de la même ampleur, ni avec le même calendrier [6].

C'est d'ailleurs ce différentiel d'acceptabilité qui, en France, a conduit le gouvernement à programmer la construction des EPR (*European pressurized reactor, renommé Evolutionary power reactor*), amenés à remplacer les anciennes centrales nucléaires, dans les lieux où elles sont implantées [7]. Il n'est pas absurde de penser que l'acceptabilité sera meilleure là où l'on est déjà habitué au nucléaire... et à ses retombées économiques !

Pour les équipements techniques liés à la transition écologique, l'acceptabilité sociale met non seulement en évidence le débat entre «prométhéens» et «environnementalistes», mais également entre les différents courants de la pensée écologique. En effet, si tous ceux qui se rattachent d'une façon ou une autre à cette vision de la réalité sont convaincus de l'impératif de transition énergétique, leurs positions vis-à-vis des mines de lithium, des centrales photovoltaïques, des sites de méthanisation, et autres infrastructures liées à l'économie verte sont souvent différentes voire conflictuelles. Les barrages sur les cours d'eau produisent de l'électricité «propre» et de proximité, mais sont nocifs à la biodiversité ; l'énergie nucléaire est décarbonée, mais porte en elle le risque de catastrophes d'ampleur planétaire ; l'exploitation du lithium est nécessaire au développement des mobilités propres mais les mines polluent l'air et l'eau et altèrent le paysage.

[5] L'observation participante involontaire que chacun peut faire au sein de son laboratoire, de son centre de recherche, de son université le confirme tous les jours.

[6] Analysant les projets passés par le BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - Québec) durant la période 2000-2009, Louis Simard remarque que « l'[acceptabilité sociale] apparaît toujours directement reliée aux retombées économiques des projets à l'échelle locale » (p.46).

[7] Conçus dans les années 1990 par le Français Framatome SA et l'Allemand Siemens KWU, les EPR sont des réacteurs à eau pressurisée de forte puissance (environ 1.600 MWe). Après le retrait de Siemens KWU, ce sont les entreprises EDF et Framatome qui continuent leur développement et installation. C'est la version améliorée, EPR2, qui sera installée, par couple, dans les 3 sites français de Penly (Seine-maritime), Gravelines (Nord) et au Bugey (Ain).

On voit donc émerger toute une série de désaccords au sein même du camp écologique : local *versus* global, court terme *versus* long terme, écologie profonde *versus* écologie pragmatique. Qui focalise sur le risque climatique et choisit comme priorité absolue la lutte contre le changement climatique va avoir tendance à estimer acceptable le risque nucléaire, indispensable l'exploitation des terres rares nécessaires à la fabrication des batteries et comme un moindre mal les barrages, bien qu'ils perturbent la faune des rivières. En revanche, qui, généralement bien ancré dans son territoire, estime que pour sauver le tout – la planète – il faut sauver chacune de ses parties, s'opposera à bien des technologies et des infrastructures pourtant vertueuses au niveau global. Il estimera que le devoir de chacun est de se battre là où il est et y défendre faune, flore et paysage menacés. Si maintenant l'on quitte la problématique du local *versus* le global et que l'on focalise sur le débat récurrent existant entre partisans de l'écologie pragmatique et partisans de l'écologie profonde, on constate également de fortes tensions. Par exemple entre partisans de la voiture électrique – qui pollue peu et utilise une énergie potentiellement décarbonée – et promoteurs de la réduction drastique des déplacements et de l'abandon pur et simple du véhicule individuel.

Ces oppositions entre individus partageant une même aspiration mais différents de par leurs rationalité et points de vue donnent de nouvelles raisons de recourir à la notion d'acceptabilité sociale. Dans les enquêtes de terrain, elle constitue un outil clé pour le travail du chercheur : pour l'évaluation de la réception du nouvel entrant par les différentes parties prenantes, pour le décryptage des arguments utilisés par chacune d'elles pour justifier sa position ou pour comprendre les alliances qui se forment et l'évolution des positions.

Bien sûr les chercheurs doivent arriver sur les terrains de controverse sans *a priori* sur les acteurs et leurs motivations. Les porteurs de projets ne sont pas tous à la recherche du profit maximum ou du verdissement de leur image, les riverains ne sont pas tous mus que par le pur attachement au lieu. Il faudra voir, pour chaque partie prenante, qui de l'égoïsme ou de l'altruisme (Pettit, 2004) elle choisit comme pilote et quelle

marge de manœuvre elle laisse au copilote de la tendance opposée. Cela dépend du contexte et de l'identité des acteurs. Pour les infrastructures de production d'énergie décarbonée, les initiateurs peuvent aussi bien être des entreprises privées que des coopératives ou la puissance publique, toutes n'ont pas la même approche du profit. De même, parmi les riverains, presque tous attachés à leur lieu de vie et à ses aménités paysagères, certains peuvent néanmoins se montrer sensibles aux intérêts collectifs, qu'ils soient d'ordre écologique ou social, et les défendre.

CONCLUSION

Ce n'est pas aux chercheurs de trancher les débats décrit ci-dessus, ni quand il s'agit de la réception d'un entrant sur un territoire particulier ni quand il s'agit de choisir les grandes options environnementales (privilégier le local ou le global, l'écologie pragmatique ou l'écologie profonde, l'horizon court ou l'horizon lointain). C'est sans conteste aux élus de le faire. Après l'étape de concertation, c'est aux mécanismes de la démocratie représentative de jouer. Comme il est rare qu'une consultation publique se termine avec une solution satisfaisante pour tous les acteurs consultés, on ne peut considérer que l'acceptabilité au moins moyenne de chacun d'eux soit une condition nécessaire pour que le projet se fasse. Comme le rappelle Louis Simard, même s'il y a eu depuis trois ou quatre décennies (il parle pour le Québec mais c'est vrai pour la plupart des pays démocratiques) «une montée en importance de la démocratie participative, la démocratie représentative conserve la responsabilité de la décision» (2021, p.56).

Les chercheurs sont en revanche utiles pour éclairer les élus sur les raisons qu'ont les différents groupes de citoyens d'accepter ou au contraire de refuser la nouvelle technologie ou infrastructure, ils le sont aussi pour dire quel type de concertation possède les meilleures chances d'entendre tous les acteurs et de se rapprocher d'un consensus. Seule la possibilité d'organiser un débat avec des acteurs qui, comme le définit John Rawls dans *Théorie de la justice* (1987), seraient soumis au voile d'ignorance – chacun ignore la place qui serait la sienne dans le monde dont on est en train de définir les règles – permettrait de produire un compromis acceptable par tous. C'est malheureusement utopique.

BIBLIOGRAPHIE

- Aitken M., 2010, «Why we still don't understand the social aspects of wind power: A critique of key assumptions within the literature», *energy policy*, vol. 38, n° 4, p. 1834-1841.
- Batellier P., 2016, « Acceptabilité sociale des grands projets à fort impact socio-environnemental au Québec : définitions et postulats », *VertigO*, Vol. 16, n°1.
- Devine-wright P., 2009, « Rethinking nimbysm: the role of place attachment and place identity in explaining place-protective action », *journal of community & applied social psychology*, vol. 19, p. 426-441.
- Festinger, L., 2017, *Une théorie de dissonance cognitive*, Paris, Enrick B. éditions, 2017 [1957].
- Flanquart, H., 2020, « Nous sommes tous des nimbystes : plaidoyer pour l'utilisation de la notion d'acceptabilité sociale », *développement durable et territoires* [en ligne], vol. 11, n°3.
- Fointiat, V., Girandola, F., Gosling P. (dir.), 2013, *La dissonance cognitive. Quand les actes changent les idées*, Paris, Armand Colin.
- Frère, S. et Flanquart, H., 2017, *La ville et ses risques : habiter Dunkerque*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion.
- Gendron, C., 2014, « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà des intérêts, les valeurs. » *Communiquer* vol. 11, pp.117-129.
- Gendron, C., Yates S. et Motulsky B., 2016. « L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement. » *VertigO – La revue électronique en sciences de l'environnement* vol.16 n°1, pp.1-23.
- Kent C., Lane L., 2009, « L'art de faire avaler la pilule. Enquête sur l'acceptabilité sociale », *revue Z*, n° 1, https://www.Opalesurcasting.Net/IMG/acceptabilite_z.Pdf
- Pettit Philip, 2004, *Penser en société. Essais de métaphysique sociale et de méthodologie*, Paris, Presses Universitaires de France, « Philosophe en sciences sociales ».
- Raufflet E., 2014, « De l'acceptabilité sociale au développement local résilient », *VertigO*, vol. 14, Number 2.
- Rawls, J., 1987, *Théorie de la justice*, Paris, Le Seuil.
- Sébastien, L., 2018, « L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective ? », *Norois* [En ligne], p.238-239.
- Simard, L., 2021, « L'acceptabilité sociale : trajectoire d'une nouvelle norme d'action publique », *Politique et Sociétés*, vol. 40, numéro 3.
- Trom, D., 2001, « À l'épreuve du paysage », *Revue du MAUSS*, (1), p. 247-260.
- Weiss, K., 2022, "Attachement au lieu », in *D. Marchand*, E. Pol et *Karine Weiss* (dir.) *Psychologie environnementale : 100 notions clés*, Paris, Dunod, p.28-31.



**ÆCONOMIA
HUMANA**

**LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DES
SOLS, INNOVATION JURIDIQUE EN
QUESTIONNEMENT**

DAVID-ANDRÉ CAMOUS

**ENTRETIENS JACQUES CARTIER
ACTES DE COLLOQUE 2024**

LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS, INNOVATION JURIDIQUE EN QUESTIONNEMENT

DAVID-ANDRÉ CAMOUS

Co-responsable de la spécialité Management du Service Public et des Partenariats
Public Privé, Sciences Po Lyon

david-andre.camous@sciencespo-lyon.fr

RÉSUMÉ

La France a adopté la loi du 22 août 2021 «Climat et résilience», qui a fixé un objectif ambitieux pour 2050 : arrêter toute consommation d'urbanisation sur les espaces naturels, agricoles ou forestiers. Cette norme «zéro artificialisation nette des sols» se présente comme une innovation juridique majeure et écologiquement nécessaire. Cependant, à bien y regarder, tel qu'elle est mise en œuvre, n'est-ce pas une fausse bonne idée ? Les effets négatifs de l'application de la loi ne sont pas négligeables avec notamment un risque de densification mal maîtrisé des zones pavillonnaires.

INTRODUCTION

Selon le ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, 24 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont consommés chaque année en moyenne en France, soit plus de 2,5 hectares par heure.

Pour arrêter cette consommation d'urbanisation sur les espaces naturels, agricoles ou forestiers (appelés ENAF), la loi du 22 août 2021 «climat et résilience» a fixé un objectif ambitieux pour 2050 : atteindre le zéro artificialisation nette des sols (ZAN), avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

La notion de zéro artificialisation nette apparaît en 2018 avec le plan biodiversité lancé par Nicolas Hulot, alors ministre de la Transition écologique et solidaire [1]. L'idée est reprise par la Convention citoyenne pour le climat en 2020 : «Notre ambition est de lutter contre l'artificialisation des sols de manière beaucoup plus efficace pour ralentir le rythme de consommation d'hectares de pleine terre d'ici à 2040» [2]. Elle est finalement introduite en 2021 dans la loi climat et résilience.

L'objectif de zéro artificialisation nette a été présenté comme un des leviers de la politique de transition écologique en France. La loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets [3] définit l'artificialisation comme «l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique» (article 192).

Après moults débats et rebondissements, un décret du 27 novembre 2023 [4] est venu fixer réglementairement une nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du Code de l'urbanisme qui répartit les sols en deux catégories : les sols artificialisés et les sols non artificialisés.

Les sols artificialisés sont définis comme suit :

1. Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (constructions, aménagements, ouvrages ou installations) ;
2. Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement (artificiel, asphalté, bétonné, couvert de pavés ou de dalles) ;
3. Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont stabilisés et compactés ou recouverts de matériaux minéraux, ou dont les sols sont constitués de matériaux composites (couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériaux non minéraux) ;
4. Surfaces à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou d'infrastructures notamment de transport ou de logistique, dont les sols sont couverts par une végétation herbacée ;
5. Surfaces entrant dans les catégories 1° à 4°, qui sont en chantier ou en état d'abandon.

Les sols non-artificialisés sont définis comme suit :

1. Surfaces naturelles dont les sols sont soit nus (sable, galets, rochers, pierres ou tout autre matériau minéral, y compris les surfaces d'activités extractives de matériaux en exploitation) soit couverts en permanence d'eau, de neige ou de glace ;
2. Surfaces à usage de cultures dont les sols sont soit arables ou végétalisés (agriculture), y compris si ces surfaces sont en friche, soit recouverts d'eau (pêche, aquaculture, saliculture) ;
3. Surfaces dont les sols sont végétalisés et à usage sylvicole ;
4. Surfaces dont les sols sont végétalisés et qui constituent un habitat naturel ;
5. Surfaces dont les sols sont végétalisés et qui n'entrent pas dans les catégories précédentes.

Une lecture approfondie de cette nomenclature met en exergue quelques contradictions. Nous noterons d'abord que les terres agricoles sont classées comme non artificialisées, ce qui peut paraître logique puisque l'une des ambitions de la loi est de réduire la consommation des terres agricoles. Cependant, les terres cultivées par l'agriculture intensive subissent, pour la plupart d'entre elles, une «altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses

[1] https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2018.07.04_DP_Presentation_PlanBiodiversite.pdf.

[2] https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/wp-content/uploads/2021/03/CCC-rapport_Session8_GR-1.pdf.

[3] LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021.

[4] N°2023-1096.

fonctions biologiques, hydriques et climatiques» [5] en contradiction avec la définition de l'artificialisation donnée par la loi. Parmi les fonctions écologiques [6], les chambres d'agriculture mentionnent notamment l'habitat pour la biodiversité et la lutte contre l'érosion, fonctions que les terres cultivées intensivement ont perdue. Aussi, pour que le dispositif conserve sa cohérence, a-t-il été rajouté dans la définition de l'artificialisation l'altération du «potentiel agronomique» du sol.

Autre sujet d'étonnement : une carrière n'est pas considérée comme un sol artificialisé. Certes les carrières ont vocation à redevenir des espaces naturels [7], mais leur durée d'exploitation est longue, souvent comprise entre 20 et 30 ans. Ce classement questionne la notion «d'altération durable».

Ces deux points illustrent le pragmatisme du législateur et du pouvoir réglementaire pour répondre à une définition législative qui était probablement mal posée. La définition proposée par la convention citoyenne était plus simple à mettre en œuvre : «Nous entendons par artificialisation des sols, toute action qui consiste à transformer des terrains de pleine terre (espaces naturels, jardins et parcs publics de pleine terre, terres agricoles, forêts...) en terrains à construire, en infrastructures (voiries, ouvrages d'art, parkings...) ou en espaces artificiels (terrains de sports, chemins et chantiers, espaces verts artificiels)» [8].

La notion d'*artificialisation* retenue par la loi ne permet pas une distinction entre les espaces anthropisés et les espaces naturels, ni entre des espaces qui pourraient être bénéfiques pour la biodiversité et ceux qui seraient néfastes. Elle ne recoupe pas non plus la notion d'imperméabilisation : en France, environ un tiers des sols artificialisés ne sont pas considérés comme imperméabilisés.

Mais venons-en au cœur du sujet. En 2050, pour répondre à l'équation de zéro artificialisation nette, pour construire des logements, usines, ouvrages du service public, centres de données ou centres commerciaux, il n'y aura que deux solutions : soit la renaturation des sols artificiels pour permettre d'ouvrir à l'urbanisation des sols non artificialisés, soit la construction sur des sols déjà artificialisés.

Première solution : la renaturation des espaces considérés comme artificialisés

Un hectare de terrain artificialisé que l'on renature permettra d'obtenir un hectare de terrain à artificialiser ailleurs. Cette solution offre l'avantage d'ouvrir à l'urbanisation des terrains non artificialisés afin de répondre à des exigences d'urbanisation. En effet tous les terrains artificialisés ne sont pas idéalement situés. Ils peuvent être, par exemple, trop éloignés d'un centre-ville ou d'un accès routier ou encore de transports en commun. Leur renaturation va permettre l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux terrains mieux situés et en adéquation avec un développement urbain choisi et maîtrisé.

Sur le papier, la solution est plaisante. À voir de plus près, elle présente toutefois plusieurs difficultés. La première difficulté est technique et soulève la question de la renaturation des sols artificialisés. Dit autrement, comment entreprend-on la désartificialisation de vaste superficie ? La seconde difficulté est juridique. Il faut fixer des critères permettant de valider la renaturation, c'est-à-dire acter juridiquement qu'un sol a retrouvé ses fonctions écologiques et bascule dans les mètres carrés non artificialisés, libérant ainsi des mètres carrés à artificialiser ailleurs. La troisième difficulté est financière. Qui doit supporter le coût de la renaturation et comment l'intégrer dans le prix de vente des mètres carrés de terrains ouverts à l'urbanisation pour être artificialisés ?

[5] Article L101-2-1 du code de l'urbanisme.

[6] <https://chambres-agriculture.fr/sinformer/nos-ressources/productions/conservation-des-sols>.

[7] Arrêté du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières.

[8] https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/wp-content/uploads/2021/03/CCC-rapport_Session8_GR-1.pdf.

La seconde solution : construire sur des espaces déjà artificialisés

Il existe plusieurs alternatives en vue de construire sur des espaces dits artificialisés. La première consiste à reconstruire sur l'existant (le mythe de reconstruire la ville sur la ville). Par exemple, on peut démolir plusieurs maisons individuelles pour construire à la place un habitat collectif ou semi-collectif. L'opération n'est rentable que dans les villes à forte pression foncière et/ou aux habitants à fort pouvoir d'achat ou avec des aides publiques. Cette densification ne peut réussir qu'avec une offre adaptée de transport en commun, un investissement public important (notamment sur les réseaux publics et les espaces publics) et au prix de la destruction d'un habitat individuel qui a une histoire et peut faire partie du patrimoine urbain. On peut aussi «construire la ville sur la ville» en passant par la surélévation des immeubles. Or, cette solution est techniquement difficile à mettre en œuvre (voir impossible dans certains cas), son acceptabilité sociale est incertaine et son coût est difficile à mesurer.

La deuxième alternative vise à construire dans les «dents creuses», quand elles existent. Une dent creuse est une parcelle en front de rue non construite, entourée latéralement de constructions. Cette solution marginale est la plus simple à mettre en œuvre.

La troisième alternative réside dans la reconstruction sur des friches (industrielles, hospitalières ou encore militaires). Cette solution est réalisable si les friches sont bien situées et peu polluées. En cas inverse, le coût du foncier qui intégrera la dépollution est un frein évident. Enfin la quatrième alternative, la plus délicate et lourde de conséquence, se présente sous la for-

-me de la densification des espaces non bâtis actuellement comptés comme espaces déjà artificialisés que sont les jardins privés. La densification de son jardin est une solution simple, qui permet de densifier massivement à moindre coût... du moins en apparence.

Cette solution a été mise en avant par l'ancien premier ministre Gabriel Attal, en février 2024. Il affirmait ainsi : «On va aller chercher tous les logements possibles avec les dents (...). Souvent, autour des pavillons, il reste de la place dont on ne sait parfois pas quoi faire. (...) On va considérablement simplifier les procédures pour ceux qui le souhaitent, pour qu'ils puissent faire construire un logement supplémentaire sur leur terrain» [9]. L'idée est simple : concilier «maison individuelle», qui fait «partie du rêve français» et densification. En 2024, 67% des Français seraient prêts à accepter une surface de terrain égale ou inférieure à 200 mètres carrés [10].

Ce n'est pas sûr que les propos du premier ministre aient été guidés par l'objectif du ZAN, mais ils s'y accordent très bien. Ils sont révélateurs des effets désastreux d'une application court-termiste du ZAN. En effet, d'une part, la valeur d'un sol artificialisé n'est pas la même dans une banlieue proche d'une métropole que dans une maison de campagne loin de tout pôle urbain attractif. L'intérêt de densifier est ainsi très variable. Et d'autre part, en zone de pression foncière, l'appétence des propriétaires peut les pousser à diviser leur jardin en 1, 2 ou 3 parcelles à construire. Après avoir divisé un terrain de 1000 m² en deux, notre propriétaire peut obtenir, par exemple, une parcelle avec la maison existante sur 400m² de terrain et 2 terrains de 300m² à bâtir.

[9] 14 février 2024.

[10] https://www.ffcmi.com/_files/ugd/5f2508_a9419c1f992441c6ac0acc8824115666.pdf.

En tant qu'avocat de communes, nous voyons déjà des opérations de densification d'anciens lotissements avec des conséquences inattendues. Pensons à un propriétaire qui a divisé, a vendu ou loué la maison d'origine car il n'a pas envie d'avoir des voisins encore plus près qu'avant. Pensons aussi aux acquéreurs, qui vont construire en pensant réaliser leur rêve de l'accession à la maison individuelle. Avec 200 m² de jardin et un vis-à-vis sur les 3 côtés mal étudié, pour bon nombre d'entre eux, le rêve va se transformer en déconvenue. En bout de chaîne, les maires, qui n'avaient pas suffisamment anticipé les conséquences perverses, risquent de se retrouver avec une hausse significative de leur population, un changement de la physionomie de leur ville/village, une population d'urbains devenus néoruraux, autant d'éléments qui engendrent notamment une hausse des problèmes de voisinage à gérer qu'ils ne rencontraient pas auparavant.

Cette solution de densification n'est pas anecdotique. Ce schéma pourrait même devenir majoritaire, car il représente le modèle qui coûte le moins cher aux futurs propriétaires. Les réseaux d'eau, d'électricité d'assainissement existent. Il s'agit de l'opération la plus rentable et la plus rapide pour construire. Intervient aussi la définition donnée par le Code civil de la propriété, inscrite dans notre inconscient collectif : «La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue» [11]. Le propriétaire veut maximiser la valeur de son bien. Celui qui n'est pas propriétaire veut devenir propriétaire.

À noter que l'électeur est majoritairement propriétaire (58 % des ménages métropolitains sont propriétaires de leur résidence principale). L'élu est probablement un propriétaire qui va avoir du mal à aller contre ses propres intérêts.

La ZAN : une véritable réponse aux enjeux ?

La question de l'efficacité de la loi ZAN se résume dans cette forme de densification vénale.

Cette densification va mécaniquement limiter l'étalement urbain. Cependant, est-ce un bénéfice pour la planète ? Pour être affirmatif, il faut faire abstraction de l'utilisation de la voiture individuelle. En effet, cette forme de densification ne concerne pas (ou du moins peu) les habitants de centralités urbaines mais principalement les zones pavillonnaires qui ne sont pas les mieux desservies en transports en commun et nécessitent bien souvent l'emploi de la voiture individuelle. Ainsi, cette densification risque de multiplier le nombre d'automobiles et d'accroître les nuisances qu'elles occasionnent.

De plus, la densification d'un jardin privatif, si elle ne contribue pas directement à l'étalement urbain, va entraîner la disparition d'un espace en partie végétalisé, d'un espace de respiration, d'arbres, de plantes diverses, de pollinisation, de la biodiversité, de fraîcheur...

Du côté des collectivités, le bilan n'est pas nécessairement positif. Car augmenter la densité dans des zones pavillonnaires augmente l'imperméabilisation des sols, accroît la pression sur les communes dans les contraintes de gestions des eaux pluviales et pèse sur les finances locales, car les collectivités doivent adapter leurs infrastructures et leurs services publics à l'augmentation de la population.

CONCLUSION

Existe-t-il d'autres solutions ? Comment faire pour concilier production bâtementaire et ZAN? La diversité des situations rend

[11] Paraphrasons Buzz l'Éclair « Vers l'infini et au-delà ».

très difficile l'approche quantitative d'un territoire à l'autre. La densification par la construction dans un jardin privé n'est pas une solution dont il faut se priver, mais elle doit être adaptée à chaque situation et ne peut obéir à une injonction politique verticale.

La ZAN est une question passionnante qui devrait obliger les pouvoirs publics à penser global, à abolir la frontière entre droit de l'urbanisme et aménagement du territoire, à investir massivement dans le développement des transports en commun et des trains express régionaux.

Or, face à la complexité et une norme inadaptée, on va très probablement assister au détricotage de la ZAN. Voici la proposition de loi du Sénat déposé le 7 novembre 2024 [12] :

«Faisant suite aux conclusions du rapport d'information, issu des travaux du groupe de suivi des politiques de réduction de l'artificialisation des sols, la présente proposition de loi vise à renforcer l'acceptabilité et la soutenabilité d'une stratégie nationale de sobriété foncière pérenne, à un rythme compatible avec l'ensemble des stratégies sectorielles et transversales favorisant la transition écologique de notre pays. Pour ce faire, elle simplifie les modalités de comptabilisation de l'artificialisation, assouplit la trajectoire de réduction pour l'horizon 2021-2031 et inverse la logique de territorialisation des objectifs, en partant des besoins et projets des collectivités locales, sans toutefois toucher à l'objectif final fixé par la loi Climat-résilience à l'horizon 2050».

La loi ZAN est une opportunité incroyable pour faire différemment. C'est une opportunité incroyable pour inventer des modèles qui n'existent pas encore. C'est une opportunité incroyable pour privilégier, une approche du sur-mesure, la connaissance fine du territoire, la réponse locale aux problèmes locaux. C'est une opportunité incroyable pour adapter nos vies au réchauffement climatique.

Soyons comme Candide : «Cultivons notre jardin».

[12] <https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/ppl24-124-expose.html>

The background of the entire page is a photograph of a forest landscape. In the foreground, there is a field of tall, dark green plants, possibly reeds or tall grasses. In the background, a dense forest of tall, thin trees stretches across the horizon. A large, white rectangular frame is superimposed over the upper half of the image, containing the main title and author's name.

**ŒCONOMIA
HUMANA**

**LES DÉFIS DE LA GESTION FORESTIÈRE
DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

AXELLE FERRANT

**ENTRETIENS JACQUES CARTIER
ACTES DE COLLOQUE 2024**

LES DÉFIS DE LA GESTION FORESTIÈRE DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AXELLE FERRANT

Candidate au doctorat en administration, École des sciences de la gestion (Université du Québec à Montréal)

ferrant.axelle@courrier.uqam.ca

RÉSUMÉ

La forêt est reconnue comme un écosystème essentiel pour soutenir la transition écologique grâce à sa capacité à stocker du carbone, à abriter une riche biodiversité et à fournir des ressources ligneuses renouvelables. Allier les objectifs d'extraction et de conservation peut toutefois mener à des conflits entre des acteurs aux perceptions et aux valeurs divergentes. La forêt devient ainsi l'objet de nombreux débats, particulièrement lorsqu'il est question de sa gestion dans un contexte de crise environnementale. Cette communication vise à identifier les défis auxquels doivent faire face les acteurs liés à la forêt pour modifier la gestion forestière dans un contexte d'impératif de transition écologique. À partir d'une revue de la littérature exploratoire, cette communication propose (1) de retracer brièvement l'histoire de la gestion des forêts au Québec et (2) d'interroger les principaux défis à relever pour mettre en place une gestion forestière juste et favorable à la biodiversité.

INTRODUCTION

La forêt est l'objet de nombreux débats, particulièrement lorsqu'il est question de sa gestion dans un contexte de crise environnementale et de nécessaire transition écologique. L'objectif de cette communication est de partir de l'histoire de la gestion forestière au Québec pour identifier les principaux défis à relever afin d'adapter cette gestion aux enjeux de la transition écologique. Pour ce faire, je recours à une revue de littérature exploratoire d'articles et de livres scientifiques parus entre 1986 [1] et 2024 qui traitent de la gestion forestière, principalement au Québec. En d'autres termes, je cherche à documenter comment l'histoire peut aider à identifier les défis à relever pour transformer la gestion des forêts en un modèle centré sur le respect des limites planétaires.

LES FORÊTS AU QUÉBEC ET LEURS RÔLES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les forêts québécoises sont extrêmement vastes. Elles couvrent plus de 900 000 km², soit plus de la moitié du territoire de la province. Elles sont aussi majoritairement publiques, 92% des forêts appartenant à l'État. Par ailleurs, les forêts de la province sont fortement fragilisées par les changements globaux. Il suffit de penser aux feux de l'été 2023 qui ont ravagé plus de 40 000 km² soit presque l'équivalent de la superficie de la Suisse. Finalement, les forêts abritent d'innombrables espèces fauniques et floristiques, jouant ainsi un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité.

Aborder la forêt et la transition écologique peut se faire selon différentes perspectives. D'une part, on peut concevoir le rôle de la forêt dans la transition écologique dans une perspective *technocentriste* (Audet 2016). Se pose alors la question de savoir comment développer des technologies particulières qui permettraient de tirer profit des ressources renouvelables et des services écosystémiques offerts par la forêt. Il est ici question de biomasse, de bioproduits, de ma-

-tériaux de construction non fossiles, de compensations carbone, etc. D'autre part, on peut concevoir le rôle de la forêt dans la transition écologique dans une perspective *écocentriste* (Audet 2016). Il est alors question de préserver la forêt comme écosystème complexe en valorisant son rôle dans le maintien de la biodiversité et dans la reconnexion des humains avec la nature.

Si ces deux pôles sont les extrémités d'un continuum le long duquel il existe des positions plus nuancées, ils permettent de souligner que la façon de concevoir le rôle de la forêt dans la transition peut amener des acteurs à s'opposer sur la gestion et l'utilisation de la forêt en contexte de transition. Dans une perspective *technocentriste*, la coupe de bois pour alimenter le marché de la construction peut se justifier au regard de l'intérêt de l'utilisation du bois (plutôt que du béton, par exemple) dans la lutte aux changements climatiques. Dans une perspective *écocentriste* toutefois, la coupe du bois renvoie davantage à la destruction d'habitat et à l'intensification de la perte de biodiversité. Il peut ainsi s'avérer difficile pour des acteurs sociaux défendant l'une ou l'autre perspective de s'entendre sur la manière de gérer la forêt.

Dans le cadre de cette communication, il ne sera pas question de biomasse, de bioproduits ou de compensations carbone. Il s'agira plutôt de se pencher sur le rôle de la gestion forestière pour répondre à une transition écologique au sens d'«*[une] transformation sociétale qui mène d'un modèle de production et de consommation non soutenable, priorisant la croissance économique, vers un modèle qui respecte les limites de la planète*» (Chemins de transition 2022). Appliquée à l'exploitation des ressources naturelles, cette définition de la transition écologique propose donc de centrer la gestion forestière non pas autour de l'exploitation des ressources ligneuses, mais autour du respect des limites planétaires, y compris de la biodiversité.

[1] 1986 correspond à l'année où le terme de biodiversité a été « inventé », notamment dans le contexte de surexploitation des forêts tropicales du Sud, et où apparaissent de nombreuses préoccupations quant à la manière dont les ressources naturelles sont exploitées.

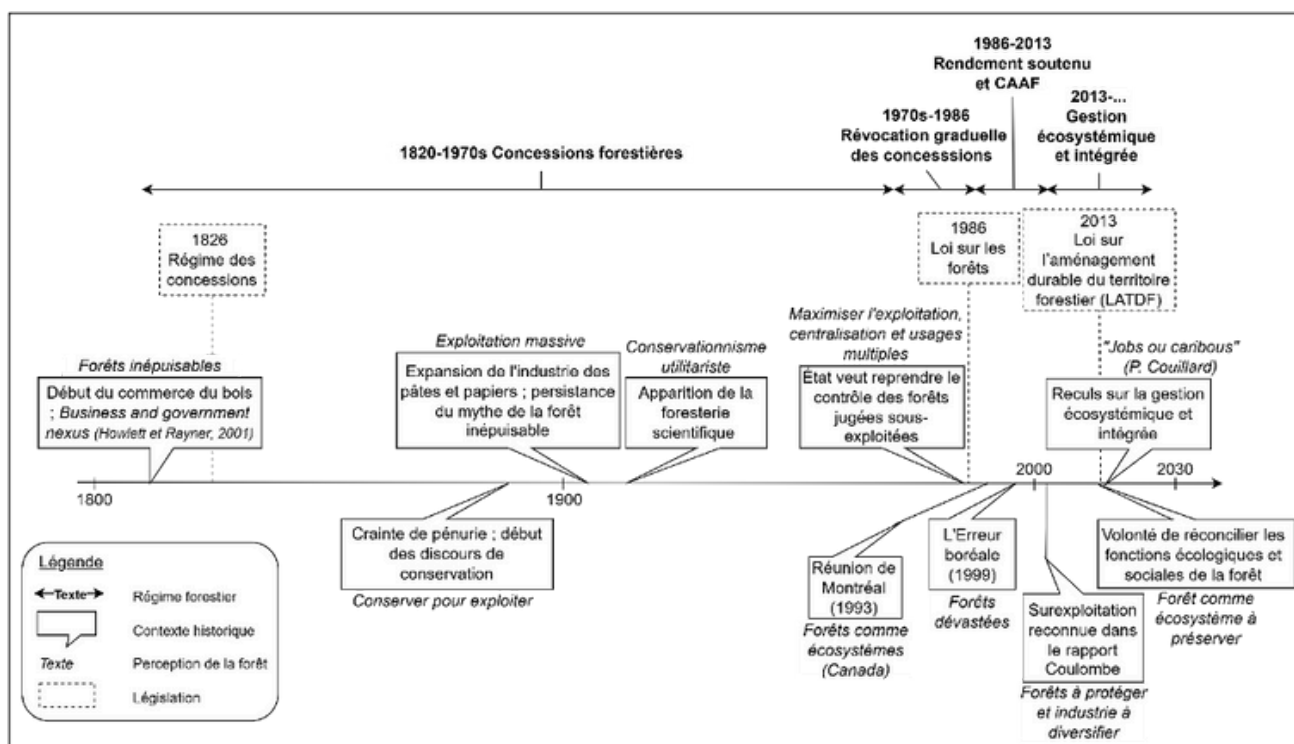
LA GESTION FORESTIÈRE SOUS LA LOUPE DE L'HISTOIRE : BREF SURVOL

Un des principaux constats de mon analyse de la littérature est que la manière dont la gestion forestière s'est établie et développée au fil du temps, depuis le début du 19^e siècle,

explique la difficulté à transformer la gestion des forêts aujourd'hui. Étant donné que retracer toute l'histoire forestière du Québec dépasse le cadre de cette communication, je me concentrerai sur quelques repères historiques clés, présentés dans la figure 1.

Figure 1

Aperçu historique de quelques moments charnières de l'évolution de la gestion forestière au Québec, reflète d'une approche utilitariste et productiviste dont il est difficile de se défaire (Ferrant, 2024)



Le corpus documentaire consulté soulève un premier défi fondamental : la gestion forestière s'est historiquement développée au Québec sur la base d'une approche utilitariste et productiviste de la forêt vue comme une ressource inépuisable de bois dont il faut tirer profit pour développer la province.

On constate aujourd'hui que la plupart des défis repris dans la section suivante sont inscrits d'une manière ou d'une autre dans cette histoire longue de la gestion des forêts, marquée par plusieurs caractéristiques. Tout d'abord, c'est une gestion où l'État et l'industrie priment sur les

autres acteurs (Bouthillier 2001; Chiasson et al. 2023; Glon 2004). C'est ce que Howlett et Raynes ont appelé «*business and government nexus*» (Howlett et Rayner 2001). Ensuite, la récolte de bois est une priorité sur les autres usages de la forêt, tels que la chasse ou la pêche (Bouthillier 2001; Flamand-Hubert 2017; Girard 1988). Par ailleurs, l'exploitation prime sur la conservation. En effet, la conservation a été historiquement pensée en réaction à la crainte de pénurie de bois : il fallait conserver la forêt (comme ressource) pour pouvoir continuer à l'exploiter sur le long terme (Bouthillier 2001; Girard 1988). La conservation se pense ainsi en termes de conservation de *la matière ligneuse*.

Finalement, une autre caractéristique marquante de l'histoire forestière québécoise est l'établissement progressif de communautés dépendantes de l'extraction ligneuse (Bouthillier et Chiasson 2023; Chiasson et Leclerc 2013). Historiquement, avec l'installation des grandes usines de pâtes et papiers, des villages entiers sont devenus directement dépendants de la récolte, ce qui a mené à prioriser politiquement l'emploi sur la biodiversité, comme on le voit avec le cas emblématique du caribou ces dernières années.

Or, «si les leçons de l'Histoire sont utiles pour déceler des continuités, elles le sont aussi pour

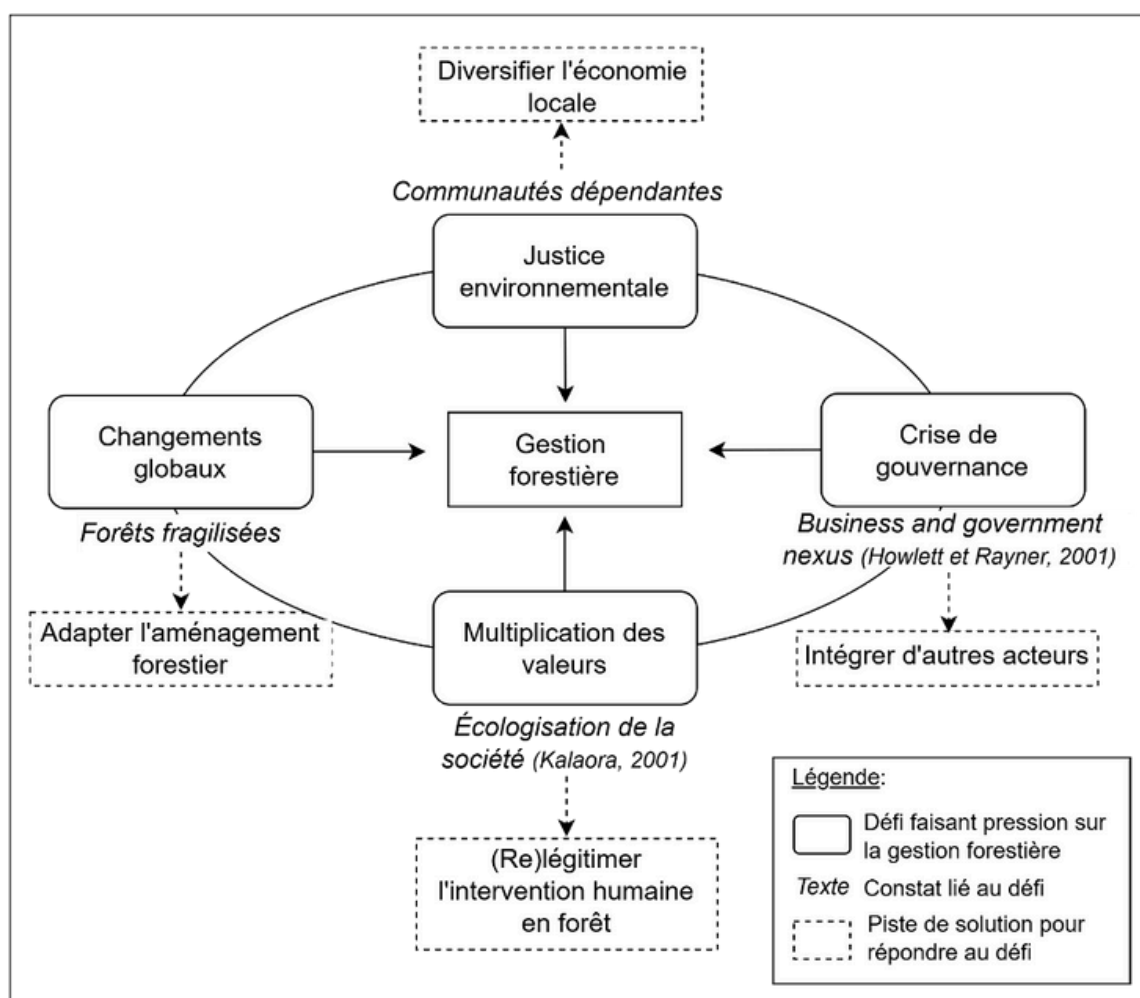
repérer des germes de changement» (Banos et Flamand-Hubert, 2020, p.221). En ce sens, la prochaine section vise à s'interroger sur la manière dont l'histoire de la gestion forestière renseigne quant aux défis auxquels font face aujourd'hui les différents acteurs liés à la forêt pour modifier la manière de gérer la celle-ci.

DES DÉFIS CONTEMPORAINS INSCRITS DANS LA LONGUE HISTOIRE DE LA GESTION FORESTIÈRE

Les quatre défis que j'identifie à partir de la littérature sont liés à cette histoire longue et sont résumés dans la figure 2.

Figure 2

Principaux défis faisant pression pour modifier la gestion forestière et pistes de solution, sur la base de la littérature (Ferrant, 2024)



Le premier défi est global. Partout dans le monde, les forêts sont fragilisées par des changements globaux, comme les changements climatiques (marqués notamment par des incendies majeurs), la mondialisation des échanges (menant notamment à l'introduction d'espèces invasives), la perte de biodiversité (liée à la fragilisation des écosystèmes). C'est le cas aussi au Québec, où certains scientifiques tirent la sonnette d'alarme pour demander de revoir en profondeur la gestion forestière de manière à assurer la survie même des forêts (Drapeau 2021; Messier 2023). Il devient donc impératif d'adapter l'aménagement des forêts face à cette nouvelle réalité des changements globaux qui engendrent des pressions croissantes sur les acteurs sociaux liés à la forêt.

En ligne de front de ces acteurs sociaux figurent les communautés dépendantes des forêts. La fragilisation des écosystèmes forestiers pose ainsi des questions de justice environnementale dont il est essentiel de tenir compte. Historiquement, le secteur forestier s'est construit sur une stratégie de profit basée sur le volume de production (Barré et Rioux 2012). Le développement rapide de l'industrie des pâtes et papiers du début du 20^e siècle a marqué durablement le modèle de développement du secteur forestier, en imposant une extraction ligneuse massive et l'implantation de communautés autour des usines. C'est ainsi que s'est construit un modèle de développement économique fondé sur l'exploitation intensive des forêts et sur la dépendance des petites communautés aux grandes usines de transformation (Chiasson et Monpetit 2020). La situation vécue par ces communautés forestières met en lumière des enjeux de justice environnementale. En effet, ces communautés ont été historiquement marginalisées dans la gestion des forêts et dépendantes de grandes entreprises soumises aux aléas des marchés internationaux. Dans un contexte où les changements globaux fragilisent la forêt et font pression sur l'industrie dont elles sont dépendantes, ces communautés seront amenées à connaître des crises récurrentes à l'avenir si leur modèle de développement continue de suivre la trajectoire actuelle.

Les communautés ont été marginalisées dans la gestion des forêts, car, historiquement, la gestion de la forêt publique est restée aux mains de l'État et des grandes entreprises forestières (Barré et Rioux 2012; Boucher 2010). Ceci nous amène au troisième défi. Il est en effet particulièrement difficile de sortir de cette domination de l'État et de l'industrie encore aujourd'hui, comme en témoignent notamment des mémoires et le rapport déposés dans le cadre de la consultation pour l'Avenir de la Forêt en 2024 (Gouvernement du Québec, 2024). Malgré l'amorce de changements vers une décentralisation de la gouvernance suite à la refonte de la loi sur les forêts en 2013, la littérature documente que l'intégration d'autres acteurs reste difficile et que plus de régionalisation est demandée (Beaulieu, Chiasson, et Leclerc 2021; Tardif, Bissonnette, et Dupras 2017).

Cette demande vers plus de décentralisation vient aussi faire écho à la multiplication des attentes envers la forêt, le quatrième défi identifié dans la littérature. Historiquement, la gestion forestière s'est développée autour d'une perception de la forêt comme ressource. De nouvelles valeurs – récréatives, écologiques, etc. – s'immiscent progressivement dans la gestion forestière, dès les années 1960-1970 (Brunson 1993). De manière générale, depuis quelques années, certains auteurs parlent de «l'écologisation de la société» c'est-à-dire que l'environnement devient progressivement une valeur commune centrale autour de laquelle les discours, pour paraître légitimes, doivent se développer (Kalaora 2001, p.592). Dans ce contexte, récolter du bois, c'est-à-dire couper du bois pour répondre à un besoin social – se loger, se meubler, etc. – est perçu comme incompatible avec l'image d'une forêt naturelle à protéger. Au regard de la fragilisation des forêts, il devient alors difficile d'ouvrir le dialogue entre les acteurs sociaux aux valeurs et aux intérêts parfois contradictoires pour se mettre d'accord sur la manière de gérer, d'aménager la forêt (Huybens 2011; Le Goff et al. 2010).

CONSTATS ET PISTES POUR L'AVENIR

Que peut-on retenir de tout cela? Tout d'abord, la crise environnementale, et la nécessaire transition écologique qui l'accompagne, obligent à revoir les manières de gérer la forêt. Or, comme j'ai tenté d'en dessiner les contours, les défis qui se posent pour transformer la gestion forestière pour répondre aux enjeux de la transition écologique sont ancrés dans l'histoire, complexes et interconnectés.

La littérature montre d'abord que la gestion forestière au Québec s'inscrit dans une histoire longue d'une conception de la forêt comme ressource et d'une approche utilitariste et productiviste dont il est difficile de se défaire. Aujourd'hui, dans un contexte de déclin avéré de la biodiversité et de l'écologisation de la société qui l'accompagne, l'exploitation de ressources naturelles centrée sur le primat de la récolte est fortement remise en question. Or, l'existence de communautés dépendantes de la ressource ligneuse sert de justification à un discours politique qui reste centré autour de l'opposition entre exploitation et préservation. On le constate avec le cas emblématique du caribou forestier et la célèbre déclaration du premier ministre Couillard en 2014 : «On ne sacrifiera pas un job dans la forêt pour les caribous forestiers» (Côté 2014). Mais cette ligne argumentaire est de plus en plus difficile à tenir.

Ces constats confirment la nécessité de modifier la gestion forestière au Québec. La littérature offre plusieurs pistes de solution pour transformer cette gestion pour assurer une forêt plus pérenne. Tout d'abord, plusieurs chercheur.e.s soulignent la nécessité de mettre en place une réelle gestion adaptative, mais aussi intégrée et décentralisée, à partir d'une vision commune de la forêt de demain. Il convient ainsi d'adapter l'aménagement forestier dans une situation de forte incertitude en intégrant de multiples valeurs et acteurs sociaux dans les processus de gestion (Beaulieu et al. 2021; Bernard, Gélinas, et Flamand-Hubert 2020; Tardif et al. 2017). Plu-

-sieurs études soulignent les faiblesses de mécanismes, tels que les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) qui restent prédominées par des acteurs du secteur forestier (experts de l'État et de l'industrie) et centrées sur la récolte ligneuse (Bernard et al. 2020). Certain.e.s chercheur.e.s nuancent toutefois l'inefficacité des TLGIRT en indiquant que, malgré une prédominance des acteurs étatiques et de l'industrie, ces tables permettent à des acteurs multiples de se regrouper et ainsi d'ouvrir la voie vers la possibilité de construire une capacité d'action et de consensus local communs (Beaulieu et al. 2024).

Ensuite, de nombreux auteurices, y compris en sciences forestières, plaident pour une diversification du tissu économique des communautés dépendantes de la ressource ligneuse. Comme le rappellent les articles consacrés aux impacts des changements globaux sur la forêt, il est attendu que l'industrie forestière, et a fortiori les communautés dépendantes de cette industrie, vont continuer à subir des crises majeures, non plus uniquement liées aux aléas des marchés économiques globaux, mais aussi à cause des conséquences des changements globaux, notamment le changement climatique. Dans ce contexte, la nécessité de diversifier l'économie des communautés forestières est d'autant plus pressante (Jetté et al. 2024). Cette diversification devrait se penser en impliquant les membres de ces communautés, par exemple au travers d'initiatives de forêt de proximité qui visent à permettre aux communautés «de s'impliquer davantage dans la gestion du territoire, d'utiliser la forêt pour différentes activités économiques et de favoriser le maintien des capitaux dans les régions entourant la forêt» (Schepper et Bégin, 2020, p.22).

Finalement, plusieurs auteurices soulignent l'importance de concevoir la crise environnementale non pas comme une opportunité économique (pour ouvrir de nouveaux marchés, tels que celui des com-

-pensations carbone ou des bioproduits), mais comme une opportunité pour amorcer un dialogue social et construire des compromis pour transformer la gestion forestière (Jetté et al. 2024; Le Bouler 2024). «Plus que jamais, nous avons besoin d'une discussion ouverte impliquant tous les acteurs du secteur forestier pour développer des plans d'action qui offrent des options concrètes et abordables pour affronter les défis auxquels fait face la foresterie canadienne.» (Jetté et al., 2024, p.7)

CONCLUSION

En conclusion, les défis liés à la transition écologique de la gestion forestière au Québec sont multiples, enracinés dans l'histoire et profondément complexes. Ces constats soulignent la nécessité d'adapter la gestion des forêts pour répondre aux enjeux socioécologiques actuels. Les solutions proposées dans la littérature, qu'il s'agisse de gestion adaptative, de diversification économique ou de dialogue social, offrent des pistes tangibles. Cependant, plusieurs questions demeurent ouvertes. Comment concilier les besoins économiques locaux et la préservation des écosystèmes dans un cadre de gestion intégrée et participative, sans que l'impératif économique ne prenne préséance comme par le passé? Comment garantir que les communautés forestières les plus vulnérables, dépendantes de la forêt, soient réellement soutenues et participent activement aux décisions face aux crises écologiques, sociales et économiques qui affecteront leurs milieux de vie? Ces enjeux méritent une attention particulière dans les recherches futures, afin de favoriser une transformation de la gestion forestière au Québec qui soit à la fois juste et respectueuse de la biodiversité.

BIBLIOGRAPHIE

- Audet, R. (2016). Discours autour de la transition écologique. Dans M.-J. Fortin, Y. Fournis, et F. L'Italien (dir.). *La transition énergétique en chantier. Les configurations institutionnelles et territoriales de l'énergie* (p. 11-30). Presses de l'Université Laval.
- Banos, V. et Flamand-Hubert, M. (2020). Les mondes de la forêt et du bois à l'épreuve des changements globaux : regards croisés France-Québec. *Cahiers de Géographie Du Québec*, 65(183), 221-28.
- Barré, P. et Rioux, C. (2012). L'industrie des produits forestiers au Québec : la crise d'un modèle socio-productif. *Recherches sociographiques*, 53(3), 645-69. doi: 10.7202/1013460ar.
- Beaulieu, H., Chiasson, G. et Leclerc, E. (2021). Est-ce que l'on est sorti du bois ? L'État québécois face au staple forestier. *Canadian Journal of Political Science/Revue Canadienne de Science Politique*, 54(3), 655-73. doi: 10.1017/S0008423921000342.
- Beaulieu, H., Chiasson, G., Montpetit, A. et Tchola Sénayi, M. B. (2024). Les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire : quelle ouverture à la participation locale pour la forêt publique? *Revue Organisations & territoires*, 33(1), 59-72. doi: 10.1522/revueot.v33n1.1714.
- Bernard, A., Gélinas, N. et Flamand-Hubert, M. (2020). La participation publique en contexte d'aménagement forestier. En quête d'une « vraie » gestion intégrée des ressources et du territoire. *Cahiers de Géographie Du Québec*, 65(183), 295-307. doi: <https://doi.org/10.7202/1093671ar>.
- Boucher, J. L. (2010). Évolution du régime forestier et crise forestière. Partie I : La dimension sociale de la crise. *Revue vie économique*, 2(1), 1-5.
- Bouthillier, L. (2001). Quebec: consolidation and the movement towards sustainability. Dans M. Howlett (dir.) *Canadian Forest Policy. Adapting to Change* (p. 237-278). University of Toronto Press.
- Bouthillier, L. et Chiasson, G. (2023). Le régime forestier québécois : gouvernement, gouvernance et gouvernementalité. Dans G. Chiasson, A. Mévellec, J. L. Boucher, et L. Bouthillier (dir.). *La gouvernance forestière entre secteur et territoire, Quelle est la place des communautés dépendantes des forêts au Québec et au Nouveau-Brunswick?* (p. 27-60). Presses de l'Université Laval.
- Brunson, M. W. (1993). Technical commentary: "socially acceptable" forestry: what does it imply for ecosystem management?, *Western Journal of Applied Forestry*, 8(4), 116-19. doi: 10.1093/wjaf/8.4.116.
- Chemins de transition. (2022). Transition. Qu'entend-on par transition? *Chemins de transition*. <https://cheminsdetransition.org/transition/>.
- Chiasson, G. et Monpetit, A. (2020). Communautés forestières et gouvernance: quelles articulations? *Revue Gouvernance*, 17(2), 1-6.
- Chiasson, G. et Leclerc, E. (2013). *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises. Une avenue de développement des régions périphériques ?* Presses de l'Université du Québec.
- Chiasson, G., Mévellec, A., Bouthillier, L. et Boucher, J. L. (2023). Introduction. Dans G. Chiasson, A. Mévellec, J. L. Boucher, L. et Bouthillier (dir.). *La gouvernance forestière entre secteur et territoire. Quelle est la place des communautés dépendantes des forêts au Québec et au Nouveau-Brunswick ?* (p. 1-26). Presses de l'Université Laval.
- Côté, C. (2014, 28 avril). Bras de fer en vue sur le caribou. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/environnement/especes-menacees/201404/28/01-4761476-bras-de-fer-en-vue-sur-le-caribou.php>
- Drapeau, P. (2021, 20 mars). La communauté scientifique inquiète de la gestion des forêts. *Le Devoir*. <https://www.ledevenir.com/opinion/idees/597283/la-communaute-scientifique-inquiete-de-la-gestion-des-forets>
- Flamand-Hubert, M. (2017). *La forêt québécoise en discours dans la première moitié du XXe siècle: représentations politiques et littéraires*. [Thèse de doctorat, Université Sorbonne - Paris IV].
- Girard, M. F. (1988). La forêt dénaturée : les discours sur la conservation de la forêt québécoise au tournant du XXe siècle. [Thèse de doctorat, University of Ottawa].
- Glon, É. (2004). Forêts et construit social au Canada. Approche géographique. *Annales de géographie*, 637, 276-296. doi: 10.3406/geo.2004.1614.
- Gouvernement du Québec. (2024, 13 février). *Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt*. Gouvernement du Québec. <https://consultation.quebec.ca/processes/avenir-foret>
- Howlett, M. et Rayner, J. (2001). The Business and Government Nexus: Principal Elements and Dynamics of the Canadian Forest Policy Regime. Dans M. Howlett (dir.). *Canadian forest policy : adapting to change* (p. 36-75). University of Toronto Press.
- Huybens, N. (2011). Comprendre les aspects éthiques et symboliques de la controverse socio-environnementale sur la forêt boréale du Québec. *Vertigo*, 11(2). doi: 10.4000/vertigo.11119.
- Jetté, J.-P., Leduc, A., Gauthier, S. et Bergeron, Y. (2024). Adaptation de l'aménagement forestier face aux incendies forestiers - Quelques options à explorer pour la forêt boréale. *The Forestry Chronicle*, 100(2), 1-8. doi: 10.5558/tfc2024-021.

BIBLIOGRAPHIE

Kalaora, B. (2001). À la conquête de la pleine nature. *Ethnologie française*, 31(4), 591–97. doi: 10.3917/ethn.014.0591.

Le Bouler, H. (2024). La forêt, le dérèglement climatique et les impasses de la gestion productiviste. *Mouvements*, 116(1), 18–28.

Le Goff, H., De Grandpré, L., Kneeshaw, D. et Bernier, P. (2010). L'aménagement durable des vieilles forêts boréales : mythes, pistes de solutions et défis. *The Forestry Chronicle*, 86(1), 63–69. doi: 10.5558/tfc86063-1.

Messier, C. (2023, 9 juin). Pourquoi pas un plan Marshall pour nos forêts ? *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2023-06-09/pourquoi-pas-un-plan-marshall-pour-nos-forets.php>

Schepper, B. et Bégin, A. (2020). Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État. [Note socioéconomique]. *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques*.

Tardif, J., Bissonnette, J. F. et Dupras, J. (2017). La participation publique dans la gestion des forêts du Québec : Réorganisation de la concertation régionale dans un contexte institutionnel en transition. *The Forestry Chronicle*, 93(1), 58–70. doi: 10.5558/tfc2017-011.

**ŒCONOMIA
HUMANA**

**GREEN DEAL ET RENOUVEAU MINIER :
ENTRE « RISQUE SOCIAL » ET VALEURS
PARTAGÉES. LE CAS DU GISEMENT DE
BEAUVOIR (ALLIER, FRANCE)**

**JUSTIN MISSAGHIEH-PONCET
MARIE FORGET**

**ENTRETIENS JACQUES CARTIER
ACTES DE COLLOQUE 2024**

GREEN DEAL ET RENOUVEAU MINIER : ENTRE « RISQUE SOCIAL » ET VALEURS PARTAGÉES. LE CAS DU GISEMENT DE BEAUVOIR (ALLIER, FRANCE)

JUSTIN MISSAGHIEH-PONCET

Post-doctorant au sein du projet TRANSFAIR, CNRS/Université Savoie Mont Blanc
justin.missaghieh-poncet@univ-smb.fr

MARIE FORGET

Maîtresse de conférences, EDYTEM, Université Savoie Mont Blanc
marie.forget@univ-smb.fr

RÉSUMÉ

Les objectifs de décarbonation des mobilités induisent l'augmentation de la demande en matières minérales, notamment le lithium. Dans un contexte géopolitique marqué par une forte concurrence dans l'accès aux ressources, l'Union européenne adopte une série de règlements entre 2008 et 2024, permettant de définir et d'assurer l'approvisionnement de ressources stratégiques pour l'industrie. Cela a pour conséquence l'ouverture de nouvelles mines sur le territoire européen, dans un contexte de déclin minier. Cette relance minière s'accompagne d'un discours d'exploitation responsable, dans le respect des normes sociales et environnementales. Néanmoins, ces projets font fortement débat, opposant d'un côté un discours sur l'indépendance en ressources du continent et d'autre part, les impacts environnementaux, aggravant les effets du changement climatique. Afin de mieux comprendre les débats, le tableau de bord des controverses minières (TCM) a été créé dans le cadre du projet de recherche ANR TRANSFAIR, pour modéliser les controverses et permettre une mise en dialogue des différentes parties prenantes. Cet outil, sous forme de graphiques, permet d'une part de connaître le positionnement des différents acteurs sur un projet, et d'autre part mieux comprendre le contexte territorial. L'application sur un projet de mine dans le Massif central révèle plusieurs enjeux : intérêt économique pour des territoires ruraux et désindustrialisés, absence d'une véritable concertation et d'une mise en débat du modèle de transition.

INTRODUCTION

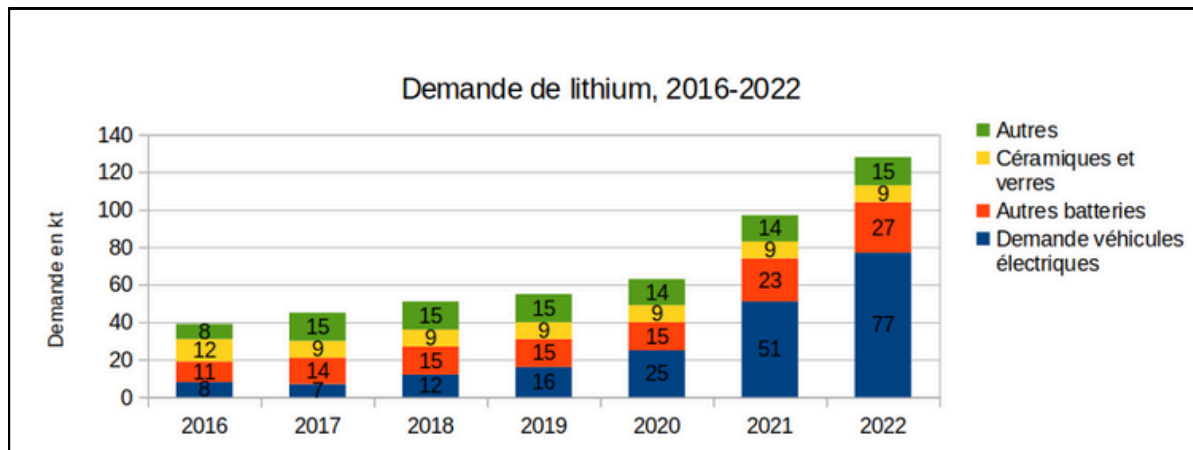
La climatisation des politiques publiques (Aykut et Dahan Dalmedico, 2015), c'est-à-dire la prise en compte des changements globaux au sein des politiques publiques, notamment depuis les Accords de Paris en 2015, incite à mener une transition énergétique, c'est-à-dire une rupture dans les manières de produire, d'agir et de consommer concernant les pratiques énergétiques (Bouisset et Vaucelle, 2020, p. 11). Cette transition implique ainsi une décarbonation des mobilités. Un des leviers est le développement de véhicules électriques, passant entre autres par la substitution de la voiture thermique à la voiture électrique : l'Union européenne a ad-

-opté en 2023 un règlement interdisant la fin de la vente de véhicules thermiques neufs d'ici 2035. Pour développer les véhicules électriques, et notamment leurs batteries, il est nécessaire de s'approvisionner en un certain nombre de ressources : parmi lesquelles, le lithium, substance devenue emblématique de cette dynamique de décarbonation des transports, bien que représentant moins de 4 % de la masse totale des batteries.

Cet élément chimique, utilisé traditionnellement dans la fabrication de céramiques et verres, dans la fabrication de médicaments ou de batteries, connaît une augmentation de son usage, comme illustre la figure n°1.

Figure 1

IEA analysis based on Mineral Commodity Summary 2022 by USGS (2022) (<https://pubs.er.usgs.gov/publication/mcs2022>), lithium global supply-demand balance (January 2023) from S&P Global (2023) and World Metal Statistics Yearbook by WBMS (2022). <https://www.iea.org/data-and-statistics/charts/overall-supply-and-demand-of-lithium-for-batteries-by-sector-2016-2022>

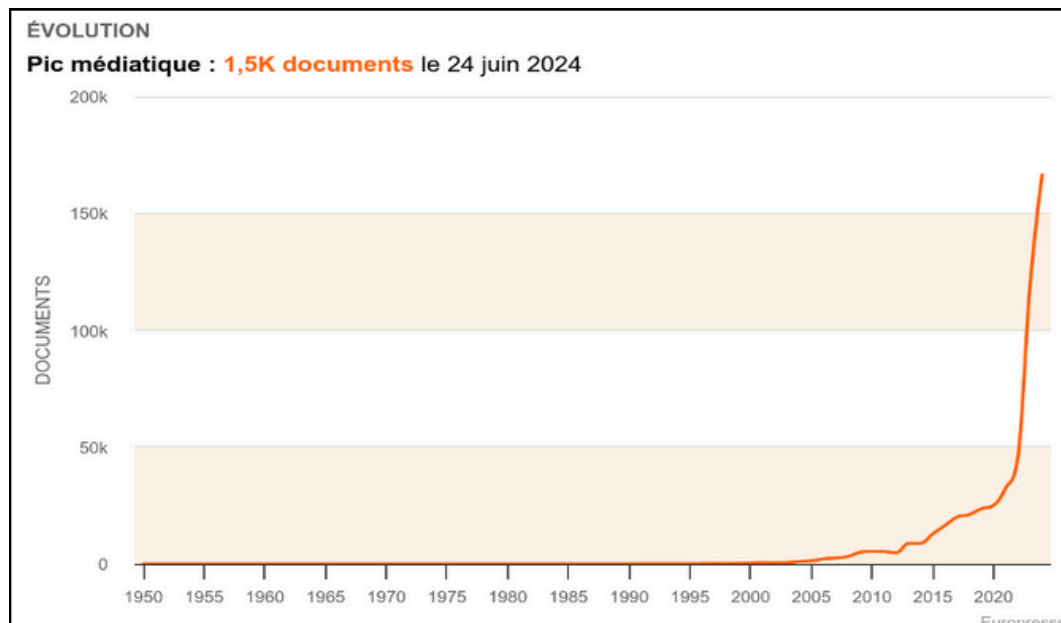


La demande globale en lithium est passée de 39 000 tonnes en 2016 à 128 000 tonnes en 2022. Cependant, si on regarde plus spécifiquement la demande pour les véhicules électriques, la demande passe de 8 000 tonnes en 2016 à 77 000 tonnes en 2022, étant ainsi multipliée ainsi par 10. Au sein de la demande globale, la part consacrée aux véhicules électriques passe de 20 % en 2016

à 61 % en 2022 : la majorité du lithium est ainsi consacré à l'électromobilité. Dans le même temps, on constate l'intérêt médiatique pour ce minéral, qui illustre la construction d'un « problème public ». Cela se traduit par une courbe exponentielle des articles publiés (Figure n°2), avec un début d'intérêt dans les années 2010 et une multiplication du nombre d'articles de presse dans les années 2020.

Figure 2

Nombre d'articles publiés



LES POLITIQUES EUROPÉENNES POUR LA SÉCURISATION DES RESSOURCES MINÉRALES

L'Union européenne, cherche à assurer l'approvisionnement en ressources pour ces industries. En effet, le contexte géopolitique est incertain, marqué par une concurrence économique forte entre les États-Unis et la Chine, cherchant à contrôler l'accès aux ressources pour leurs propres industries. Pour faire face à ce contexte, l'Union européenne adopte en 2008 le *Raw Materials Initiative*, définissant des ressources stratégiques pour ses industries. En 2019, dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, une politique de neutralité carbone vise le développement d'une industrie verte, notamment de véhicules électriques. Cela se traduit notamment par plusieurs projets d'usines de batteries sur le continent, mais également par des projets d'ouverture de mines. Ces projets s'accompagnent d'alliances politiques avec d'autres pays, entre autres en Amérique latine

(Chili, Argentine), afin d'assurer un approvisionnement en minerais, notamment en lithium. Finalement, en 2024, le *Critical Raw Material Act* impose que d'ici 2030, 10 % des matières doivent être extraites sur le continent, incitant d'autant plus l'ouverture de nouvelles mines.

LE CAS FRANÇAIS

La France cherche elle-aussi à assurer ses approvisionnements pour ses industries. Si historiquement, le pays a connu un pic de production entre 1958 et 1974 (respectivement pour le charbon et la potasse), un déclin minier s'est amorcé dans les années 1970 et 1980. En 2011, le *Raw Materials Initiative* se décline localement, avec la mise en place du comité pour les matériaux stratégiques. En 2012, le ministre de l'Industrie Arnaud Montebourg prône un «renouveau minier», c'est-à-dire la réouverture de mines sur le territoire hexagonal, en cohérence avec sa politique industrielle du « made in France », et permettre ainsi la sécurité des approvisionne-

-ments en cherchant à s'approvisionner localement. Son successeur, Emmanuel Macron, réoriente ce concept entre 2014 et 2016 autour de celui de « mine responsable ». Un discours sur la souveraineté émerge alors, selon lequel l'ouverture de mines européennes permettrait de réduire la dépendance vis-à-vis de la Chine, et de favoriser l'exploitation responsable, avec l'idée d'une exploitation dans le respect des normes sociales et environnementales européennes.

Cette relance minière s'incarne dans un projet d'envergure pour la production de lithium à Echassières, dans l'Allier (Auvergne, Massif central). Ce projet de mine souterraine s'inscrit sur une exploitation historique (depuis 1850) de kaolin à la surface. Autour de ce projet, différents discours s'opposent : d'une part, les promoteurs présentent une mine propre, participant à l'indépendance en ressources du continent ; d'autre part, les opposants pointent des enjeux environnementaux, notamment pour la préservation d'une forêt domaniale (Forêt des Colettes) et la crainte sur une ressource en eau impactée par les changements globaux. Ce projet a fait l'objet d'un débat public conduit par la Commission nationale du débat public (CNDP) entre mars et juillet 2024.

Ces débats et controverses sont étudiés dans le cadre du projet ANR TRANSFAIR, dans lequel s'insèrent les travaux présentés. Ce projet a pour objectif l'étude géologique des gisements de lithium dans une perspective de mise en valeur économique et vise donc à évaluer l'acceptance potentielle d'une telle mine. Dans ce cadre, nous avons cherché à modéliser les controverses, afin de permettre une mise en dialogue des parties prenantes. L'enquête de terrain s'est déroulée en deux phases. La première était quantitative, avec un questionnaire envoyé à 20 personnes. La deuxième était qualitative, avec 11 entretiens semi-directifs avec des acteurs variés (associations de riverains et environnementales, institutions locaux, élus, etc.). Ces entretiens ont permis d'approfondir

les principales thématiques soulevées dans le questionnaire. En complément, des phases d'observation ont été conduites, notamment lors des consultations organisées par la CNDP, afin d'enrichir l'analyse par une compréhension située des dynamiques à l'œuvre.

LE TABLEAU DE BORD DES CONTROVERSES MINIÈRES

Nous nous sommes inspirés d'un outil développé par une équipe interdisciplinaire de chercheurs canadiens, de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT/UQAM et soutenue par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ces derniers ont cherché à développer un indice de risque social (Bergeron *et al.*, 2015 ; Yates *et al.*, 2016). Du côté des industriels, les investisseurs ont perçu l'outil comme ayant un potentiel intéressant. Du côté des chercheurs, l'enjeu consistait à éclairer en amont les conflits potentiels, afin de favoriser une mise en dialogue entre les différentes parties prenantes. Cet outil, sous la forme d'un indice composite, agrégeant des données quantifiables (densité de la population, proximité) et des éléments liés aux représentations (perception de la toxicité, concertation avec les parties prenantes), sous la forme d'un formulaire de tableur autocomplété par les acteurs.

L'indice de risque social, bien que novateur comporte certaines limites. Tout d'abord, le contexte québécois doit être adapté à celui de la France hexagonale, cette dernière n'étant pas un pays extractif et les droits particuliers (notamment ceux de populations autochtones) n'étant pas reconnus dans la Constitution, tous les citoyens étant considérés comme égaux. De plus, l'approche par l'IRS nous a semblé trop surplombante, pouvant être perçue comme un travail dont l'objectif serait de proposer aux industriels un outil de décision vers un choix le moins risqué. Nous souhaitons au contraire développer un outil dont puisse se saisir l'ensemble des parties prenantes dans l'objectif d'engager un dialogue. Nous avons également adapté l'outil

aux enjeux européens en y intégrant des questions liées à la pollution, à la biodiversité, aux ressources stratégiques, aux effets du changement climatique pour finalement accentuer les enjeux de concertation. Nous avons aussi opté pour une présentation sous forme de tableau de bord plutôt que d'un indice agrégé.

Notre tableau de bord des controverses minières (TCM) se compose de deux éléments. Le premier élément constitue la matrice des controverses, qui vise à représenter la position des différentes parties

prenantes (figure n°4), complétée par un second graphique permettant de visualiser les éléments jugés plus ou moins importants par les parties prenantes, sous forme de diagramme de Likert (figure n°3). Le second élément, le profil territorial, évalue les principaux enjeux territoriaux et du projet sur la base d'un diagnostic territorial simplifié. Il se décline sous deux formes distinctes : un questionnaire facile et rapide à remplir qui permet une représentation en toile d'araignée (figure n°5) ou une version plus élaborée, pour laquelle on peut adjoindre des notes et des cartes.

Figure 3

Graphique des éléments importants pour les parties prenantes

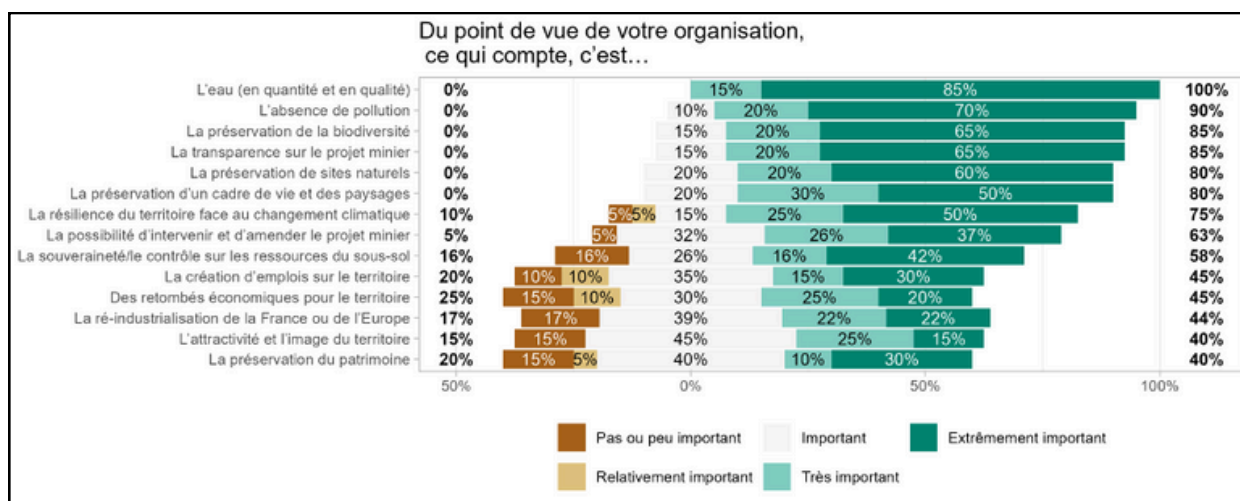


Figure 4

Matrice de positionnement des parties prenantes

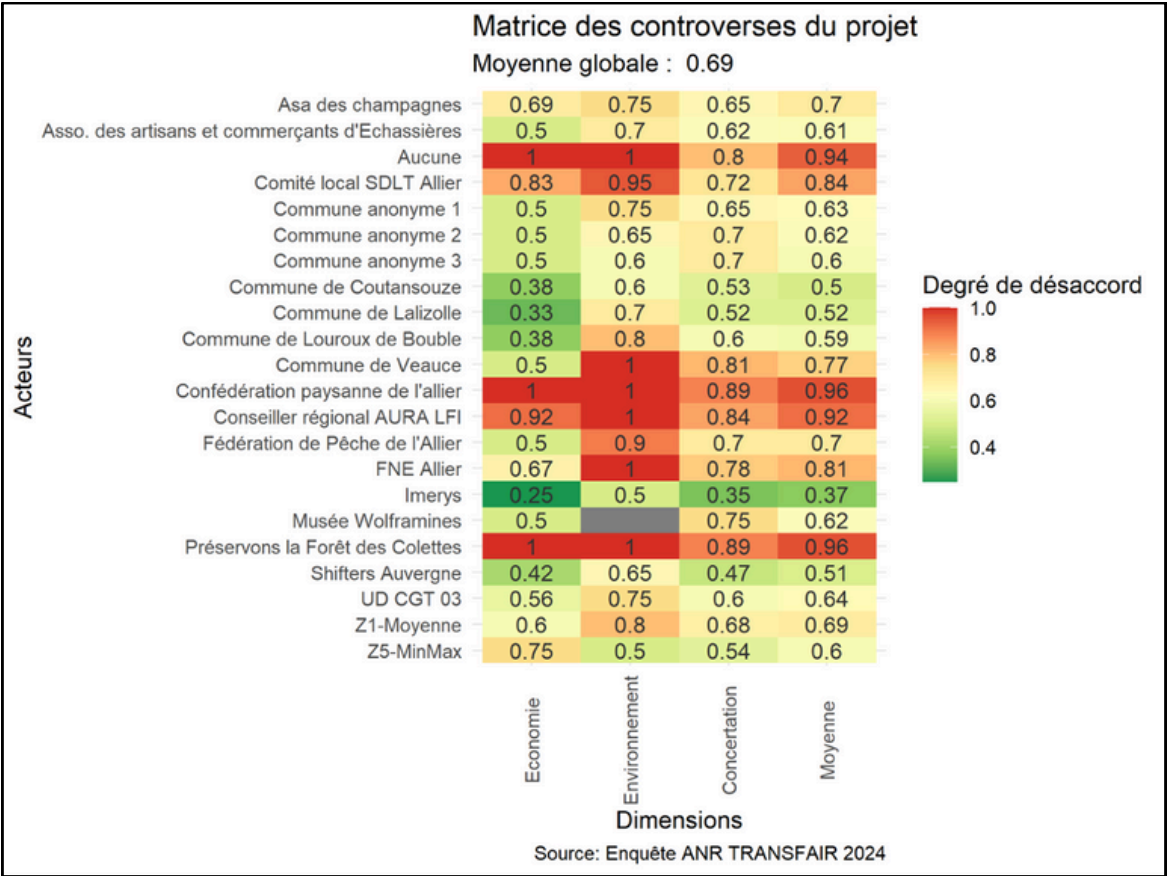
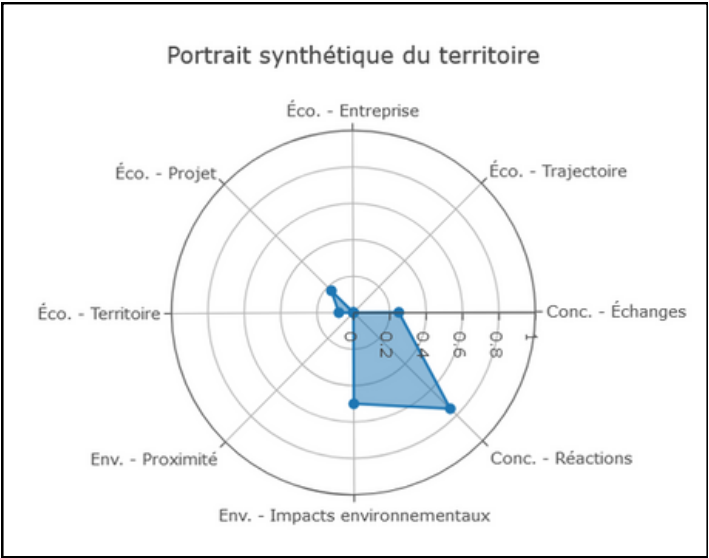


Figure 5

Portrait de territoire synthétique



Les résultats du TCM se présentent ainsi sous la forme de ces trois diagrammes. Un premier graphique (figure n°3), illustre les préoccupations des acteurs pour ce projet : citons notamment l'eau, l'absence de pollution, la préservation de la biodiversité et la transparence du projet minier. Le second graphique (figure n°4), sous la forme de la matrice des controverses, montre des divergences de points de vue. Par exemple, la commune de Louroux de Bouble exprime plutôt de l'optimisme concernant les enjeux économiques, contrairement au comité local des Soulèvements de la Terre. Finalement, le portrait de territoire (figure n°5) nous montre que les principaux enjeux portent sur la réaction face au projet, et sur ses impacts environnementaux. La finalité de la mine et l'usage de la mine sont peu débattus, notamment l'usage du lithium : le modèle de transition énergétique est débattu, notamment dans le développement de l'électromobilité personnel. Les impacts environnementaux et la protection d'un cadre de vie rural, et les possibles conflits avec d'autres activités sont également évoqués. Les entretiens illustrent ces enjeux, mais ils mettent aussi en évidence deux éléments : d'abord, la lutte contre la désertification rurale, dans un contexte de désindustrialisation où la création d'emplois s'avère importante ; ensuite, l'absence d'une véritable concertation, avec le sentiment que le projet s'impose au détriment de la population. Pour vérifier la solidité de la méthode, nous avons effectué des tests statistiques, ce qui nous a permis de confirmer la cohérence interne, notamment en utilisant l'alpha de Cronbach. Nous avons également procédé à une triangulation des résultats, en approfondissant sur les thématiques avec des entretiens et l'étude des cahiers d'acteurs issus du débat public pour le cas d'Echassières. L'enjeu était de voir si les thématiques identifiées avec notre outil recoupaient les préoccupations des acteurs, ce qui était effectivement le cas, notamment pour des thématiques non spécifiques au territoire (par exemple, le réseau ferroviaire, etc.).

CONCLUSION

En guise de perspective, plusieurs éléments nous semblent intéressants : l'annonce anticipée du débat public par la CNDP, avant même l'officialisation du projet, a précipité notre enquête et engendré une superposition des deux événements, ce qui a rendu les acteurs moins accessibles pour notre travail. Ensuite se pose un paradoxe informationnel : on doit absolument mener ce travail en amont des projets, mais c'est précisément à ce stade que les informations disponibles s'avèrent insuffisantes pour former un avis éclairé. Finalement, adopter une approche critique s'impose. Le développement de ce type d'outil peut être considéré comme quelque chose d'ambivalent : cela peut en effet être vu comme un avantage en comblant une lacune, ou comme un inconvénient en le percevant comme une forme d'ingénierie sociale.

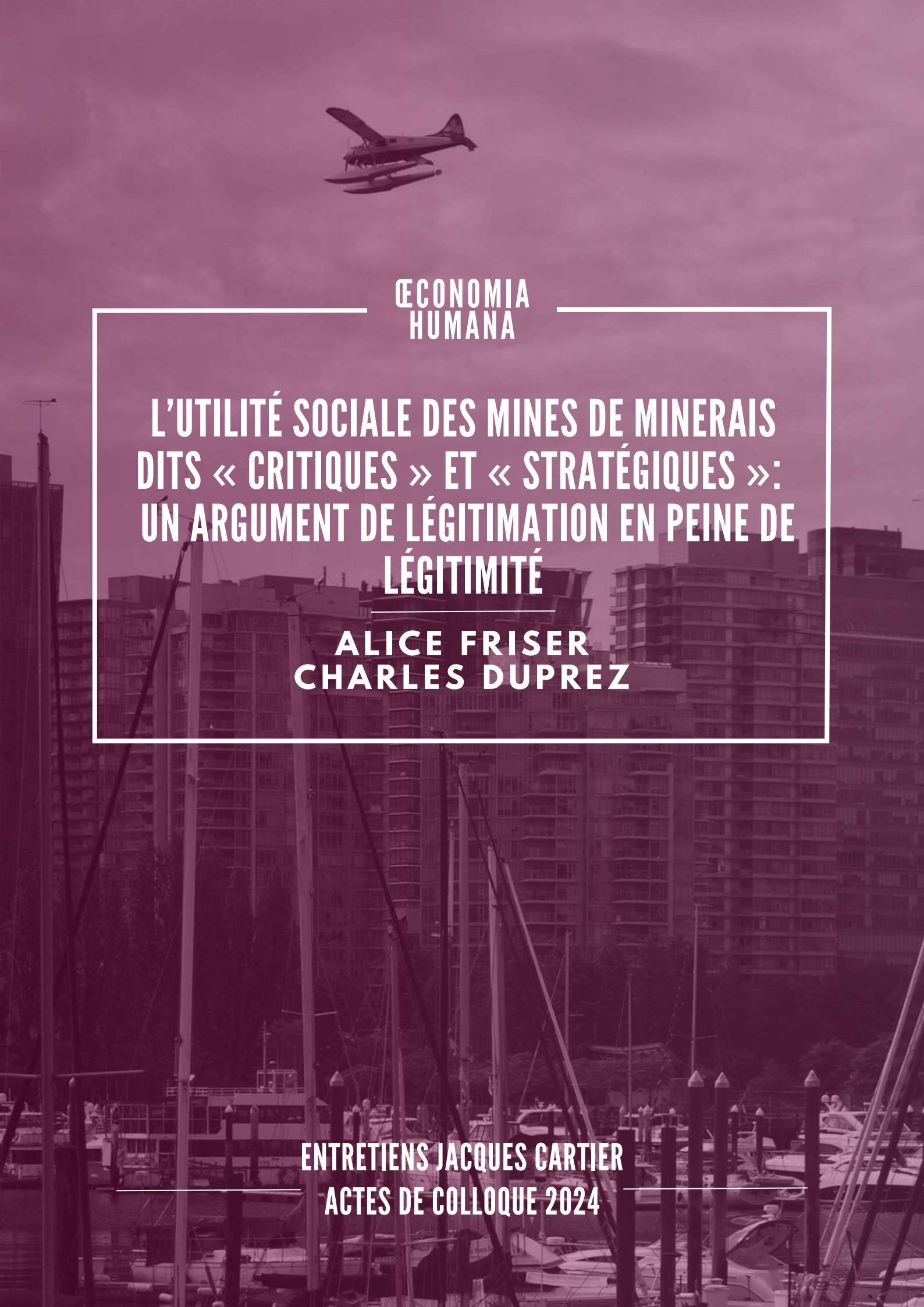
BIBLIOGRAPHIE

Aykut, S. C. et Dahan Dalmedico, A. (2015). *Gouverner le climat*. Presses de Sciences Po. <http://www.library.yorku.ca/e/resolver/id/2776880>

Bergeron, K. M., Jébrak, M., Yates, S., Séguin, C., Lehmann, V., Le Meur, P.-Y., Angers, P., Durand, S. et Gendron, C. (2015). Mesurer l'acceptabilité sociale d'un projet minier : essai de modélisation du risque social en contexte québécois. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (Volume 15 Numéro 3). <https://doi.org/10.4000/vertigo.16737>

Bouisset, C. et Vaucelle, S. (dir.). (2020). *Transition et reconfiguration des spatialités*. Peter Lang B. <https://doi.org/10.3726/b17743>

Yates, S., Bergeron, K.-M., Jébrak, M., Angers, P., Lehmann, V., Séguin, C., Durand, S., Le Meur, P.-Y. et Gendron, C. (2016). *Indice du risque social : un outil pour mieux saisir les enjeux, risques et opportunités des projets miniers*, 18(1). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2417>



**ÆCONOMIA
HUMANA**

**L'UTILITÉ SOCIALE DES MINES DE MINÉRAIS
DITS « CRITIQUES » ET « STRATÉGIQUES »:
UN ARGUMENT DE LÉGITIMATION EN PEINE DE
LÉGITIMITÉ**

**ALICE FRISER
CHARLES DUPREZ**

**ENTRETIENS JACQUES CARTIER
ACTES DE COLLOQUE 2024**

L'UTILITÉ SOCIALE DES MINES DE MINÉRAIS DITS «CRITIQUES» ET «STRATÉGIQUES»: UN ARGUMENT DE LÉGITIMATION EN PEINE DE LÉGITIMITÉ [1]

ALICE FRISER

Professeure, département des sciences administratives, Université du Québec en Outaouais

CHARLES DUPREZ

Doctorant en sociologie et en administration, École des hautes études en sciences sociales et Université du Québec à Montréal

duprez.charles@courrier.uqam.ca

RÉSUMÉ

S'observe dans le monde une hausse du nombre de projets miniers, en lien avec la forte croissance de la demande de métaux considérés comme critiques tant pour la transition énergétique que pour l'indépendance stratégique des États. Dans ce contexte d'expansion de l'extractivisme minier, les contestations et les tensions autour de ces projets deviennent de plus en plus vives, tant bien même les entreprises déploient un discours porté sur la responsabilité sociale, environnementale et sur l'utilité stratégique de ces projets. À travers trois études de cas de projets miniers, au Québec et en France, nous nous interrogerons sur la portée de tels discours et leur réception parmi les communautés locales concernées. Nos résultats, préliminaires, montrent deux choses. Tout d'abord que l'argument de l'utilité semble peu jouer en faveur de l'acceptabilité sociale d'un projet minier. Ensuite, que ces controverses opposent dans les faits trois différentes visions de la transition écologique : la vision écomoderniste, celle de la bonne gestion territoriale et enfin celle plus proche de l'écologie politique.

[1] Ce travail s'inscrit dans une recherche subventionnée par le FRQNT (2021-2024) dirigée par Corinne Gendron (UQAM) et coordonnée par Alice Friser. La question qui a guidé cette recherche est reprise dans le présent travail.

INTRODUCTION

Dans un contexte de forte expansion de l'extractivisme minier (Espinosa et Rodriguez, 2016 ; Pesa et Ross, 2021) et de tension généralisée autour des projets qui impactent l'environnement (Martinez-Alier, 2014) s'observe dans le monde une hausse de la conflictualisation autour des projets miniers (Orallana et al., 2022 ; Allain et Maillet, 2021). Ces tensions ne devraient pas se relâcher, tant les projections du développement du secteur minier sont importantes, tirées par la forte demande de minerais dits «critiques» et «stratégiques» (MCS) pour la transition énergétique. L'Agence Internationale de l'Énergie (IEA, 2022) note à ce titre que, dans un scénario respectant l'Accord de Paris, la demande mondiale pour ces minerais augmenterait significativement d'ici 2040, de plus de 40% pour le cuivre et les terres rares, de 70% pour le nickel et le cobalt, et de près de 90% pour le lithium. Pour développer leur économie ou sécuriser leur approvisionnement national, plusieurs pays visent désormais l'extraction de MCS, qu'ils soient de tradition minière tel le Canada ou qu'ils aient réduit voire cessé toute activité minière, telle la France.

Dans ce contexte, un nombre croissant de citoyennes et de citoyens tentent de s'organiser pour faire valoir leurs préoccupations, voire pour entrer en luttes contre les projets (Orallana et al., 2020). Du côté des entreprises minières, de nouveaux arguments sont mobilisés pour justifier les projets de MCS. Jusqu'à récemment, le discours de promotion des entreprises minières s'adressait aux communautés locales et tournait exclusivement autour des bénéfices économiques de leurs projets: des redevances, des infrastructures et des emplois. Comme le montre Boudreault-Lapierre (2024), si les entreprises promouvant les minerais critiques et stratégiques continuent à mettre ces bénéfices locaux de l'avant, elles insistent désormais sur la contribution de leurs projets à l'indépendance stratégique, au développement économique et à la transition écologique, des arguments à

portée sociétale qui s'apparentent à la notion d'utilité sociale. Empruntée au champ de l'économie sociale et solidaire et plus particulièrement aux travaux de Gadrey (2006), l'utilité sociale peut être ramenée à la notion d'«intérêt public» (Kirat et Levratto, 2004) laquelle apparaît comme un critère d'évaluation de projets (Offredi et Ravoux, 2010).

La question que nous nous posons ici est la suivante : les communautés locales concernées par ces projets et le grand public sont-ils sensibles aux arguments d'utilité sociale ou les remettent-ils en question ?

MÉTHODOLOGIE

Pour répondre à cette question et ainsi mieux cerner les facteurs d'acceptabilité sociale des projets de MCS, nous avons réalisé trois études de cas : deux au Québec et une en France. Nous avons mené pour chacune une analyse documentaire de la littérature grise (rapports, lois, communiqués des entreprises comme des opposants, cahiers d'acteurs, presse, etc.) de manière à cerner les discours officiels des promoteurs et les conflits suscités dans l'arène publique. Une fois les cas délimités, nous avons complété notre recherche par 39 entrevues semi-dirigées [2] avec des résidents, des élus et des membres de collectifs en opposition ou favorables aux projets. Ces entretiens, d'une durée d'environ une heure chacun, abordaient trois thèmes : l'utilité sociale, l'acceptabilité sociale du projet et les conditions d'un développement minier harmonieux. Après les avoir enregistrés et retranscrits, nous les avons ensuite analysés et comparés sur la base des thèmes de notre grille d'entretien.

Au Québec, les cas étudiés sont deux projets de mine à ciel ouvert de graphite situés dans des zones habitées et à vocation récréotouristiques. Le premier cas est celui de la mine La Loutre, en exploration depuis 2015 sous la gestion de l'entreprise Lomiko Metals. L'entreprise indique sur son site internet avoir pour objectifs de «devenir un partenaire et un voisin précieux» avec les communautés dans lesquelles elle opère

[2] Lomiko, 16 ; NMG, 9 ; EMILI, 14.

,et d'offrir «un approvisionnement sûr et responsable». Le second cas retenu pour notre étude est le projet d'exploitation et de transformation Matawinie géré par Nouveau Monde Graphite, une entreprise qui se présente sur son site internet comme une mine «responsable», dit viser la mine «zéro émission» et prétendrait être une force motrice dans la transition vers des énergies propres. En France, l'étude porte sur le projet de mine de lithium d'Imerys prévu en 2028. Ce projet s'articule sur trois zones géographiques incluant quatre infrastructures dans l'Allier : Échassière (mine et usine d'extraction), Montluçon (usines de conversion) et Saint-Bonnet-de-Rochefort (atelier de chargements). Cette mine, connue sous le nom de projet EMILI («Exploitation de Mica Lithinifère par Imerys»), permettrait d'extraire l'équivalent en lithium de 700 000 batteries de voitures électriques par année et propulserait d'emblée la France au rang des principaux producteurs mondiaux de lithium [3]. L'entreprise revendique un projet en faveur de la transition énergétique et de la souveraineté européenne.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Pour l'heure, l'analyse comparée des discours des personnes interrogées dans le cadre de cette recherche nous a permis de catégoriser les arguments des acteurs en trois familles d'arguments que sont (1) l'utilité économique d'un projet (incluant les emplois), (2) l'utilité écologique (soit sa capacité à répondre aux enjeux environnementaux) et (3) l'utilité stratégique (soit la question de l'indépendance stratégique des États en minerais critiques).

Utilité économique

Dans le projet La Loutre, très largement rejeté par la population, la mine est perçue par les riverains comme une menace directe pour l'économie de la région. Ces derniers mettent de l'avant l'incompatibilité entre le récréotourisme (calme, air pur, nature) propre à la région et le développement minier (bruit, poussière, pollution, déforestation).

Comme l'explique une résidente :

On veut doubler les gens qui viennent chez nous. Ça, c'est la vision des gens d'ici. Puis avoir une industrie minière qui va venir chez nous, qui va créer un achalandage de camions lourds à l'intérieur de nos municipalités, sur nos routes qui ne sont pas nécessairement conçues pour ça, ça sera quoi l'impact sur le tourisme dans la région ?

Les acteurs pointent également les incohérences entre les incitations environnementales (notamment du gouvernement provincial) des vingt dernières années, cherchant à favoriser une économie récréotouristique et le développement d'un projet minier. Comme l'indique un autre résident : «*On travaille énormément fort. On investit de l'argent du citoyen, de l'argent public pour y arriver. Demain matin, une mine pourrait venir s'implanter, puis détruire tout ça*». Ainsi, l'utilité économique du projet est perçue comme étant «très relative». A niveau local, plusieurs citoyens ne voient d'ailleurs pas quels bénéfices économiques le projet La Loutre pourrait générer, dans la mesure où le nombre de demandeurs d'emploi près du site visé par le projet est faible.

Le projet minier à Matawinie, quant à lui, divise les résidents, certains projetant des attentes envers la mine. Les personnes qui l'accueillent favorablement, le plus souvent des résidents de longue date, rappellent que le territoire a un historique d'extraction de ressources naturelles et font valoir la diversité économique que la mine pourra générer, au-delà des revenus et des emplois liés au récréotourisme. Certains opposants plus critiques, le plus souvent de nouveaux résidents ou des résidents qui ne vivent dans la région qu'à temps partiel soulignent, à l'inverse, le manque d'avantages pour la communauté, dans la mesure où celle-ci ne retirerait que peu de choses du minerai extrait, que ce soit sur le plan économique ou environnemental (seulement quelques emplois en contrepartie de la destruction de l'activité récréotouristique). Mais il apparaît que l'utilité économique du projet, bien que remise en cause, ne cristallise pas les oppositions.

[3] Voir <https://ourworldindata.org/grapher/lithium-production?tab=table&time=2022..latest>

À travers l'argument de l'utilité économique, le projet EMILI divise également la population. Bien que les mêmes emplois ne soient pas prévus dans toutes les communes visées par le projet et que les besoins socio-économiques diffèrent d'un site à l'autre, les partisans du projet y voient une «aubaine» pour l'emploi dans ce bassin «perdu», alors qu'une partie de l'opposition critique le faible nombre d'emplois par rapport à l'impact du projet : «250 emplois sur un bassin de 30-40 000 habitants, finalement, qu'est-ce que ça représente ?».

Utilité écologique

Sur le plan de l'utilité écologique, les citoyens interrogés présentent le projet La Loutre comme une menace pour l'environnement, notamment pour la qualité de l'eau des lacs, des rivières et des nappes phréatiques de la région, l'intégrité du paysage, et dans une certaine mesure la biodiversité. «Nos lacs sont tous connectés [...] alors ça va affecter toute la région», explique ainsi une riveraine. D'un point de vue climatique, certes, les répondants se disent en faveur d'une transition énergétique qui permettrait au Québec de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, mais ils questionnent la portée des bénéfices environnementaux générés par la fabrication de voitures électriques. Certains pointent également le paradoxe que représente la production de batteries pour voitures électriques, selon lequel la protection de l'environnement implique la destruction de la nature. S'observe enfin une remise en cause de la filière batterie, considérant que celle-ci ne peut être utile sur le plan écologique tant que le nombre de voitures en circulation ne sera pas limité, tant que la taille de ces voitures ne sera pas réduite et tant que toutes les sources d'énergie qui alimentent ces dernières ne seront pas renouvelables.

Autour du projet Matawinie, les répondants en faveur du projet apparaissent sensibles au discours environnemental de Nouveau Monde Graphite, notamment en ce qui concerne la gestion locale du site. Un pre-

-mier résident explique : «Ça va être végétalisé. C'est bien différent des fosses qu'on voit en Abitibi». Un autre ajoute :

Que la mine se fasse ici ou qu'elle se fasse en Chine, il va falloir la faire quelque part dans le monde. L'avantage ici, c'est que NMG, ils poussent beaucoup vers l'écologie. (...) ici l'électricité c'est grâce, c'est grâce à l'eau. On sait que si (...) la mine de graphite se fait en Chine, ben ça va probablement être alimenté par une usine au charbon. Puis ça va être pas mal plus cow-boy, puis ils penseront pas nécessairement à l'environnement.

Toutefois, la vigilance reste de mise pour ces acteurs, qui citent souvent le comité de suivi mis en place comme un gage de surveillance et de confiance envers le projet. En revanche, pour les opposants, l'utilité écologique fait l'objet de tensions. Certains indiquent que le milieu naturel est trop sensible pour supporter un tel projet, tandis que d'autres, plus radicaux, ne partagent pas la vision de la transition écologique proposée par l'entreprise et par l'État, s'opposent à toute forme de mine, ici ou ailleurs et critiquent le tout-électrique qui serait insoutenable et impossible à faire advenir. À l'inverse, les acteurs favorables au projet font valoir sa contribution à la transition écologique et reprochent aux opposants de ne penser qu'à eux.

Enfin, en ce qui concerne le projet EMILI, la transition écologique est mise de l'avant par certaines personnes favorables au projet, mais c'est aussi l'élément qui cristallise le plus les oppositions, lesquelles s'articulent principalement autour de deux éléments : d'une part, le refus d'une mine à proximité de leurs lieux de vies, d'autre part, le refus d'une mine sans planification cohérente avec un projet global de transition écologique, qui fait écho à une critique plus large du modèle de société actuel : «le slogan, c'est 'Ni ici, ni ailleurs', et c'est bien pour dire qu'en fait, c'est le modèle de société que ça entretient, contre lequel on s'offusque» explique ainsi un opposant.

Utilité stratégique

L'enjeu de l'indépendance stratégique est finalement peu mis en avant et ne sort pas naturellement des entretiens. Seul le cas français, particulier par son contexte du renouveau minier, laisse à voir une utilisation de ce type d'argument du côté des personnes en faveur du projet, notamment celles qui proviennent des milieux économiques. Toutefois, cet argument reste secondaire par rapport aux enjeux écologiques et économiques soulevés.

DISCUSSION

Ainsi, de cette première analyse préliminaire d'un travail en cours, ressort que l'argument de l'utilité économique est le plus rassembleur chez les personnes rencontrées, même s'il revêt une portée locale plus que sociétale. L'argument stratégique est, quant à lui, soit inexistant soit en grande partie inopérant et également fortement critiqué par les opposants lorsqu'il est mentionné. L'argument de l'utilité environnementale – qui fait partie de la rhétorique des promoteurs de projets de MCS – est celui qui cristallise le plus les oppositions, lesquelles sont aussi marquées par un fort manque de confiance dans les institutions et les promoteurs ainsi qu'une forte critique du manque de démocratie dans les processus participatifs et décisionnels. Pourtant, il est intéressant de constater que les opposants aux projets de MCS démontrent une forte sensibilité à l'urgence climatique et adhèrent à l'idée d'opérer rapidement un changement de modèle économique.

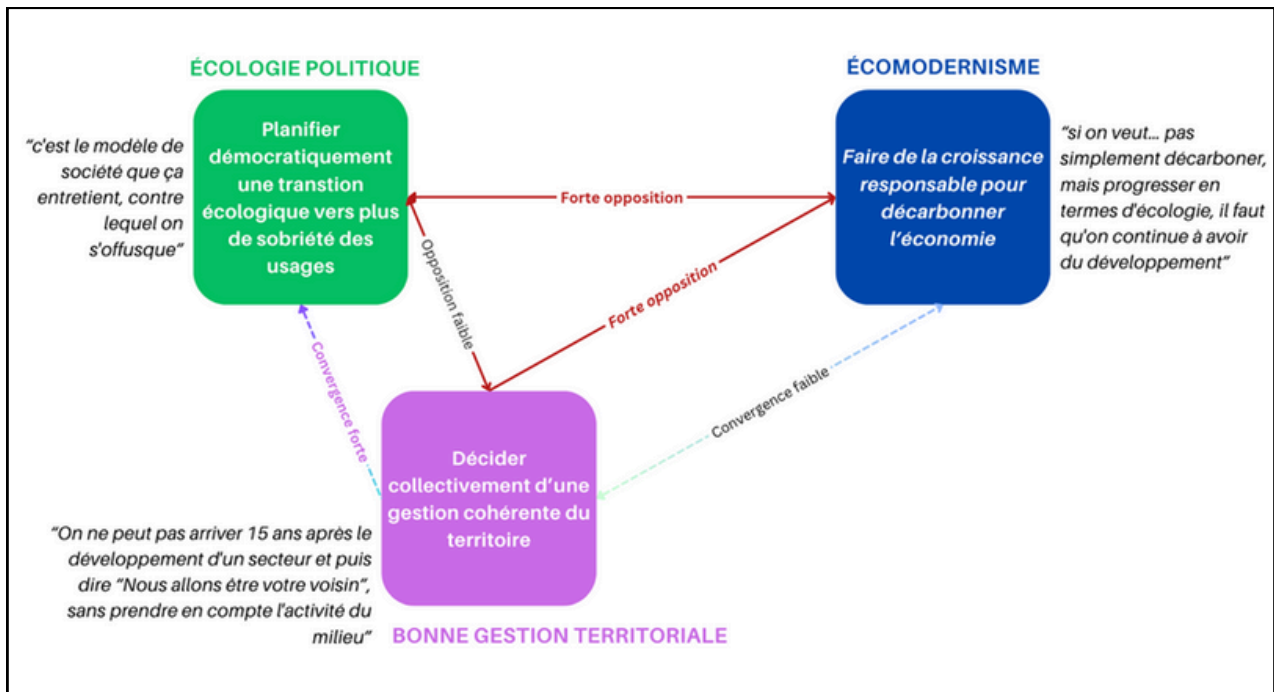
La critique de la vision institutionnelle de la transition écologique, qui apparaît naturellement dans le discours de plusieurs de nos répondants, est éclairante à cet égard. Elle montre, en appui à la thèse de Flanquart (2022), que le clivage autour de l'écologie n'oppose pas des productivistes qui n'auraient aucune considération pour l'environnement et des défenseurs de l'environnement, mais des acteurs portant

différentes visions de l'écologie. Mais ici, ce ne sont pas deux, mais trois perspectives de la transition écologique que l'on retrouve autour des projets de MCS.

Une première perspective, «écomoderniste», mise sur le développement économique et la croissance pour faire advenir des technologies vertes, typiques des promoteurs de projets de MCS. Une seconde perspective, que nous qualifions de «bonne gestion territoriale», pose une condition à la vision écomoderniste : les projets doivent s'inscrire dans le contexte social, économique et écologique du milieu dans lequel ils cherchent à s'implanter. Enfin, une troisième perspective, proche de l'écologie politique, rejette la vision écomoderniste et les conditions qui lui permettraient de se concrétiser en suggérant que la transition écologique est une question de société qui doit avant tout être débattue et acceptée par le plus grand nombre. Pour distinguer ces trois perspectives, nous proposons de les regrouper dans la Figure 1, figure qui sera à développer à l'occasion de prochains travaux.

Figure 1

Trois perspectives sur la transition écologique dans les projets miniers



CONCLUSION

Pour conclure, l'argument de l'utilité sociale contribue à l'ambivalence du discours des minières dans la mesure où il fait de l'activité minière un développement essentiel pour la transition écologique, dans une logique de «conversion systématique de la "nature" en "ressources naturelles"» (Fournis et Fortin, 2015). Ce paradoxe de l'extractivisme à visée écologique ne peut se résoudre par des élé-

ments de langage et un cadrage de l'entreprise autour de son utilité sociale. De fait, cette utilité semble peu jouer en faveur de l'acceptabilité sociale d'un projet minier, surtout par rapport à d'autres éléments constitutifs de l'acceptabilité sociale tels que la pertinence du projet, son équité, son efficacité ou encore la confiance que les communautés concernées peuvent accorder au promoteur et aux pouvoirs publics (Gendron, 2023).

BIBLIOGRAPHIE

- Allain, M., et Maillet, A. (2021). Les mobilisations autour de l'extractivisme. Circulation et potentiel heuristique d'un concept en voie de globalisation. *Revue internationale de politique comparée*, 28(3), 7-29.
- Boudreault-Lapierre, D. (2024). *Cadres mobilisés dans les communications entourant des projets miniers s'inscrivant dans la transition énergétique du Québec* [Mémoire de maîtrise]. Université du Québec à Montréal.
- Espinosa, C. et Rodríguez, F. (2016). The enforced expansion of extractive frontiers : struggles over power, meaning and knowledge. 5th Workshop of the Working Group Nature, Resources and Conflicts. German Association for Peace and Conflict Studies.
- Flanquart, H. (2022). Faut-il ou ne faut-il pas extraire les 66.000 tonnes de lithium de Tréguennec (Finistère) ? ». *Développement durable et territoires*, 13(1).
- Gadrey, J. (2006). L'utilité sociale en question: à la recherche de conventions, de critères et de méthodes d'évaluation. J.-N. Chopart (Ed.), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*.
- Gendron, C. (2023). L'acceptabilité sociale de la transition vers la durabilité au Québec. Conférence dans le cadre de *Les matinées de la justice* du CRDP. Montréal.
- Kirat, T. et Levratto, N. (2004). Les conflits d'aménagement, de l'utilité sociale à l'équité locale ? Le calcul économique et les dispositifs juridiques au défi de l'équité dans les nuisances des infrastructures. Journées d'étude INRA-CNRS "Conflits d'usage et de voisinage". Paris.
- Martinez-Alier, J., Temper, L., Del Bene, D., et Scheidel, A. (2016). Is there a global movement for environmental justice. *Journal of Peasant Studies*, 43(3), 731-755.
- IEA (International Energy Agency) .(2022). *The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions*, World Energy Outlook Special Report.
- Offredi, C., et Ravoux, F. (2010). La notion d'utilité sociale au défi de son identité dans l'évaluation des politiques publiques. Editions L'Harmattan.
- Orellana, I., Brière, L. et Rodríguez Arancibia, F. (2020). La resistencia social en contexto de conflicto socio-ecológico : un crisol de desarrollo de las dimensiones crítica y política de la educación ambiental. *Revista de educação Ambiental*. Ambiente e Educação 25 (1), 13-45.
- Pesa, I. et Ross, C. (2021). Extractive industries and the environment: Production, pollution, and protest in global history. *The Extractive Industries and Society*, 8.
- Fournis, Y., et Fortin, M. J. (2015). Les régimes de ressources au Canada: les trois crises de l'extractivisme. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 15(2).



**ŒCONOMIA
HUMANA**

**TAILLE DES PROJETS DE MÉTHANISATION
ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE : UNE
QUESTION DE PERCEPTION ET D'ANCRAGE
TERRITORIAL**

**SÉBASTIEN BOURDIN
HUGO DELCAYRE**

**ENTRETIENS JACQUES CARTIER
ACTES DE COLLOQUE 2024**

TAILLE DES PROJETS DE MÉTHANISATION ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE : UNE QUESTION DE PERCEPTION ET D'ANCRAGE TERRITORIAL

SÉBASTIEN BOURDIN

Professeur de géographie économique, Normandie Business School
sbourdin@em-normandie.fr

HUGO DELCAYRE

Doctorant, EM Normandie Business School, Métis Lab
hugodelcayre07@gmail.com

RÉSUMÉ

L'acceptabilité sociale est un enjeu majeur du déploiement des énergies renouvelables, et la méthanisation ne fait pas exception. Si cette filière présente de nombreux atouts en matière de transition énergétique et d'économie circulaire, la perception des projets par les populations locales peut être influencée par de nombreux facteurs, notamment leur taille. À travers une approche qualitative mobilisant des entretiens semi-directifs et une analyse de la presse, cette étude explore comment la taille des projets de méthanisation en France influence leur acceptabilité sociale. Nos résultats montrent que la perception de la taille est façonnée non seulement par des critères objectifs (volume de production, emprise au sol, flux logistiques), mais également par des éléments subjectifs liés au contexte territorial, à la confiance envers les porteurs de projet et aux bénéfices attendus pour la communauté locale. Nous mettons en évidence que si les projets de grande envergure peuvent susciter des résistances accrues, des stratégies d'appropriation locale et de redistribution des bénéfices permettent d'en atténuer les effets. Ces résultats soulignent l'importance d'une approche territorialisée du développement des infrastructures de méthanisation, intégrant une gouvernance participative et un dialogue renforcé avec les parties prenantes.

Mots-clés : Transition énergétique, méthanisation, acceptabilité sociale, perception du risque, gouvernance territoriale, économie circulaire, dialogue territorial

INTRODUCTION

La transition énergétique constitue un enjeu central pour répondre à l'urgence climatique et à la raréfaction des ressources fossiles (Ellen MacArthur Foundation, 2013). Dans ce contexte, la méthanisation apparaît comme une solution prometteuse, favorisant à la fois la valorisation des déchets organiques et la production d'une énergie renouvelable. Toutefois, l'implantation de ces infrastructures soulève des questions d'acceptabilité sociale, dûes notamment aux impacts perçus par les populations locales.

Un des facteurs clés influençant l'acceptabilité des projets est leur taille. Si les projets de grande envergure sont souvent perçus comme une réponse efficace aux enjeux énergétiques, ils peuvent susciter des résistances accrues en raison de craintes liées à l'environnement, au paysage et aux nuisances potentielles (Devine-Wright, 2014). À l'inverse, les projets à échelle plus réduite peuvent être mieux acceptés, mais leur contribution aux objectifs nationaux de transition énergétique reste limitée.

Cette étude vise à explorer comment la perception de la taille des projets de méthanisation influence leur acceptabilité sociale. Nous analyserons les critères objectifs et subjectifs qui structurent cette perception, en mettant en lumière les tensions entre ambitions nationales et attentes locales. Nous proposerons également des pistes pour améliorer l'acceptabilité des projets, en favorisant un dialogue territorial renforcé et une redistribution des bénéfices au profit des populations concernées.

La suite de cet article est structurée comme suit : la section suivante présente les principaux repères théoriques relatifs à l'acceptabilité sociale des projets d'énergie renouvelable, puis nous exposerons la méthodologie adoptée. Nous détaillerons ensuite les résultats de notre analyse avant de discuter des implications pour les politiques publiques et les parties prenantes impliquées dans le développement de la filière méthanisation.

REPÈRES THÉORIQUES

Acceptabilité sociale des projets énergétiques

L'acceptabilité sociale ne se réduit pas à une simple opposition ou à un soutien binaire, mais résulte de l'interaction entre normes sociales, perceptions individuelles et processus de négociation collective (Wüstenhagen et al., 2007). Deux approches principales se dégagent de cette réflexion. D'une part, l'approche normative insiste sur la conformité des projets aux attentes et aux valeurs locales, ce qui permet de mesurer dans quelle mesure un projet s'inscrit dans le cadre des normes établies (Simard, 2021). D'autre part, l'approche cognitive met en avant la perception individuelle des risques et des bénéfices associés à chaque projet, soulignant l'importance des jugements personnels dans l'acceptation ou le rejet d'une initiative (Thomas et al., 2019). En outre, l'acceptabilité sociale peut être envisagée sous l'angle sociopolitique, en tant que résultat de la concertation et de la négociation entre diverses parties prenantes (Wolsink, 2018). Dans le cas des projets de méthanisation, ce concept est souvent mis à l'épreuve par le phénomène NIMBY («*Not In My BackYard*»), où l'idée générale d'énergies renouvelables est acceptée, mais leur implantation à proximité immédiate des zones résidentielles suscite une opposition marquée.

Facteurs déterminant l'acceptabilité et la question de la taille

Parmi les facteurs influençant l'acceptabilité des projets, la taille occupe une place centrale et se décline en deux dimensions complémentaires. La première dimension concerne les critères tangibles, tels que la capacité de production exprimée en kilowattheures ou en mètres cubes de méthanisation, l'emprise au sol, le volume de matières traitées ainsi que le nombre d'infrastructures à construire. Ces indicateurs, souvent encadrés par des seuils réglementaires comme ceux imposés par la réglementation

INTRODUCTION

ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) [1] en France, offrent des repères objectifs permettant d'évaluer l'échelle d'un projet. La seconde dimension repose sur des aspects plus subjectifs, incluant la perception émotionnelle du projet, son impact visuel, la manière dont il s'inscrit dans le paysage local et le sentiment de perte d'identité territoriale qu'il peut induire. Ces dimensions, moins facilement quantifiables, jouent un rôle déterminant dans la formation d'une opinion favorable ou défavorable. La littérature souligne que de grandes installations sont parfois perçues comme une menace pour le cadre de vie en raison des nuisances potentielles et de la crainte d'une industrialisation excessive (Devine-Wright, 2014 ; Mazzanti et al., 2021). À l'inverse, lorsqu'un projet adopte une dimension « humaine » ou « locale », souvent associée à une gouvernance participative et à des bénéfices directs pour la communauté, il tend à être mieux accepté (Azarova et al., 2019).

MÉTHODOLOGIE

Pour explorer la relation entre la taille des projets de méthanisation et leur acceptabilité sociale, nous avons adopté une approche qualitative en deux temps.

Collecte des données

Entre 2023 et 2024, nous avons mené 28 entretiens semi-directifs auprès de différents acteurs impliqués dans la filière méthanisation. Parmi ces acteurs figuraient des opérateurs énergétiques et porteurs de projets, qui présentent généralement une préférence pour des installations de grande envergure en raison de leurs avantages économiques, ainsi que des agriculteurs engagés dans des projets d'injection de méthanisation, lesquels insistent sur la complémentarité de ces projets avec leurs activités traditionnelles. Nous avons éga-

lement interrogé des représentants locaux, tels que des élus et des responsables d'associations environnementales, pour qui les impacts directs sur le territoire et le paysage revêtent une importance particulière, ainsi que des experts financiers et institutionnels impliqués dans le financement et la régulation de ces projets. Parallèlement, nous avons analysé 53 articles de presse régionale et nationale publiés au cours de la même période afin de saisir les discours médiatiques entourant les notions de « taille » et d'acceptabilité.

Analyse des données

Les entretiens et articles ont été intégralement transcrits puis importés dans un logiciel d'analyse qualitative (MaxQDA). Un codage en plusieurs étapes, comprenant un codage ouvert suivi d'un codage axial puis sélectif, nous a permis d'identifier les thèmes majeurs relatifs aux dimensions tangibles, telles que la capacité de production, l'emprise au sol et la logistique, ainsi qu'aux perceptions subjectives, notamment l'anxiété, le sentiment d'appartenance et la confiance envers les porteurs de projets. La triangulation des données issues des entretiens et de la presse a contribué à renforcer la validité de notre analyse.

RÉSULTATS

Nos résultats se déclinent en trois axes majeurs. Le premier axe porte sur les critères tangibles et leurs effets sur l'acceptabilité. Les acteurs interrogés utilisent des repères objectifs pour définir la taille d'un projet. Ainsi, la capacité de production ainsi que le respect des seuils réglementaires, tels que ceux imposés par la réglementation ICPE, sont perçus comme des gages de conformité et de sécurité. Un opérateur a expliqué qu'une installation restant dans la catégorie déclarée est mieux acceptée, car elle ne suscite pas de contraintes supplémentaires. De même, l'infra-

[1] En France, les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) désignent des installations industrielles ou agricoles susceptibles de générer des nuisances ou des risques pour l'environnement et la santé publique. Elles sont soumises à une réglementation spécifique selon leur niveau d'impact potentiel, qui détermine trois grands régimes administratifs :

- le régime de déclaration, applicable aux installations présentant des risques faibles, où une simple déclaration en préfecture est suffisante ;
- le régime d'enregistrement, intermédiaire, qui exige un dossier démontrant que l'installation respecte les prescriptions générales ;
- le régime d'autorisation, le plus contraignant, réservé aux projets susceptibles d'avoir des impacts significatifs, et nécessitant une étude d'impact, une enquête publique et une autorisation préfectorale.

Le changement de régime en fonction de la taille ou des caractéristiques techniques d'un projet peut avoir un impact direct sur les procédures, les délais, les obligations et, en conséquence, sur la perception du projet par les parties prenantes locales.

-structure et la logistique associées au projet jouent un rôle déterminant. La construction de bâtiments imposants et l'augmentation du trafic de camions pour le transport des matières premières génèrent des craintes, comme le souligne un expert financier qui indique que le rayon de collecte des déchets doit rester limité, à environ 30 km, afin d'éviter une empreinte trop étendue susceptible de nourrir des oppositions.

Le deuxième axe concerne les dimensions subjectives et la perception émotionnelle. Au-delà des indicateurs techniques, la perception de la taille d'un projet est profondément influencée par des facteurs subjectifs. Plusieurs interlocuteurs évoquent l'impact émotionnel et visuel d'un projet, soulignant que la perspective d'un «gros bâtiment industriel» dans un paysage rural génère une certaine anxiété. Pour beaucoup de résidents, le nombre de passages de camions ou la présence de structures imposantes est perçu comme une rupture du cadre de vie habituel. Par ailleurs, l'ancrage territorial et le sentiment d'appartenance jouent un rôle essentiel dans l'acceptabilité des projets. Lorsqu'un projet est perçu comme une extension naturelle d'une activité agricole, il est mieux accepté, comme l'a affirmé un agriculteur en expliquant qu'un projet qui s'intègre dans le bâtiment existant et respecte l'architecture locale est perçu comme une simple évolution de la ferme. De plus, la confiance et la proximité du porteur de projet se révèlent cruciales. La gouvernance locale, en tant que levier de participation, renforce le sentiment d'appartenance et atténue l'impression d'une industrialisation imposée par des acteurs extérieurs.

Le troisième axe met en évidence l'importance du contexte territorial. Nos données révèlent que la perception de la taille d'un projet est également tributaire du contexte géographique et historique du territoire. Dans des régions à forte identité rurale et peu industrialisées, même des installations de capacité modeste peuvent être perçues comme intrusives si elles semblent dénaturer le paysage. À l'inverse, dans des zones histori-

-quement industrialisées, la présence d'infrastructures de grande taille est souvent considérée comme la norme. En outre, l'engagement des élus locaux s'avère déterminant pour l'acceptabilité d'un projet. Des élus convaincus de l'intérêt stratégique d'un projet, même de grande envergure, parviennent généralement à faire passer les bénéfices économiques et environnementaux au-delà des nuisances perçues, ce qui contribue à son intégration harmonieuse dans le territoire.

DISCUSSION

Les résultats montrent que la taille d'un projet de méthanisation constitue un facteur déterminant, mais qu'elle ne suffit pas à expliquer à elle seule son acceptabilité sociale. En effet, la combinaison de critères tangibles et de perceptions subjectives crée une dynamique complexe qui varie selon les acteurs impliqués. Ainsi, les opérateurs et financeurs privilégient des indicateurs quantitatifs tels que la capacité de production ou le rendement économique (Soland et al., 2013 ; Zemo et al., 2019), tandis que les résidents et les associations environnementales se focalisent davantage sur l'impact visuel, les nuisances potentielles et le sentiment d'appropriation territoriale (Devine-Wright, 2014 ; Mazzanti et al., 2021). Cette divergence dans les modes de perception souligne l'importance de comprendre que l'acceptabilité ne repose pas uniquement sur des données techniques, mais qu'elle est également façonnée par des facteurs émotionnels et contextuels (Thomas et al., 2019).

L'importance du dialogue et de la gouvernance locale apparaît également comme un levier essentiel dans l'intégration des projets d'envergure. La réussite d'un projet, même s'il est de grande taille, repose sur une gouvernance inclusive dès les premières phases de conception. L'implication proactive des élus et des acteurs locaux permet de transformer une initiative qui pourrait être perçue comme purement industrielle en un projet réellement bénéfique pour le territoire (Wolsink, 2018). Cette approche favorise la création d'un climat de confiance et renforce le sentiment d'apparte-

-nance des populations, contribuant ainsi à une meilleure acceptation sociale.

Par ailleurs, la redistribution des bénéfices joue un rôle crucial dans la transformation des bénéficiaires passifs en acteurs engagés dans la transition énergétique. La mise en place de mécanismes d'investissement local, tels que des fonds participatifs ou des actions de partage des profits, apparaît comme un moyen efficace pour renforcer l'acceptabilité des projets (Azarova et al., 2019). En intégrant directement les retombées économiques au sein des communautés locales, ces dispositifs permettent de concilier les ambitions nationales de déploiement des énergies renouvelables avec les besoins et les attentes des territoires.

Ces constats rejoignent les travaux de chercheurs qui soulignent la nécessité d'adapter les projets de transition énergétique aux spécificités locales (Wolsink, 2018 ; Bourdin et al., 2020a). Ils rappellent que la tension entre l'impératif d'un déploiement rapide des énergies renouvelables et la préservation des particularités territoriales doit être pensée de manière intégrée, en tenant compte à la fois des données objectives et des perceptions subjectives des acteurs concernés (Thomas et al., 2019 ; Devine-Wright, 2014). Cette double approche permet non seulement de mieux comprendre les enjeux d'acceptabilité sociale, mais aussi d'élaborer des stratégies de gouvernance et de redistribution des bénéfices susceptibles de favoriser une intégration harmonieuse des projets de méthanisation au sein des territoires.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Notre étude montre que, pour le développement des projets de méthanisation, la question de la taille est autant une question technique qu'une question de perception et d'ancrage territorial. Si les indicateurs quantitatifs – capacité de production, surface occupée, logistique – offrent une première lecture objective du projet, ce sont les dimensions subjectives – impact

émotionnel, sentiment d'appartenance, qualité du dialogue entre porteurs de projet et populations locales – qui déterminent en fin de compte l'acceptabilité sociale.

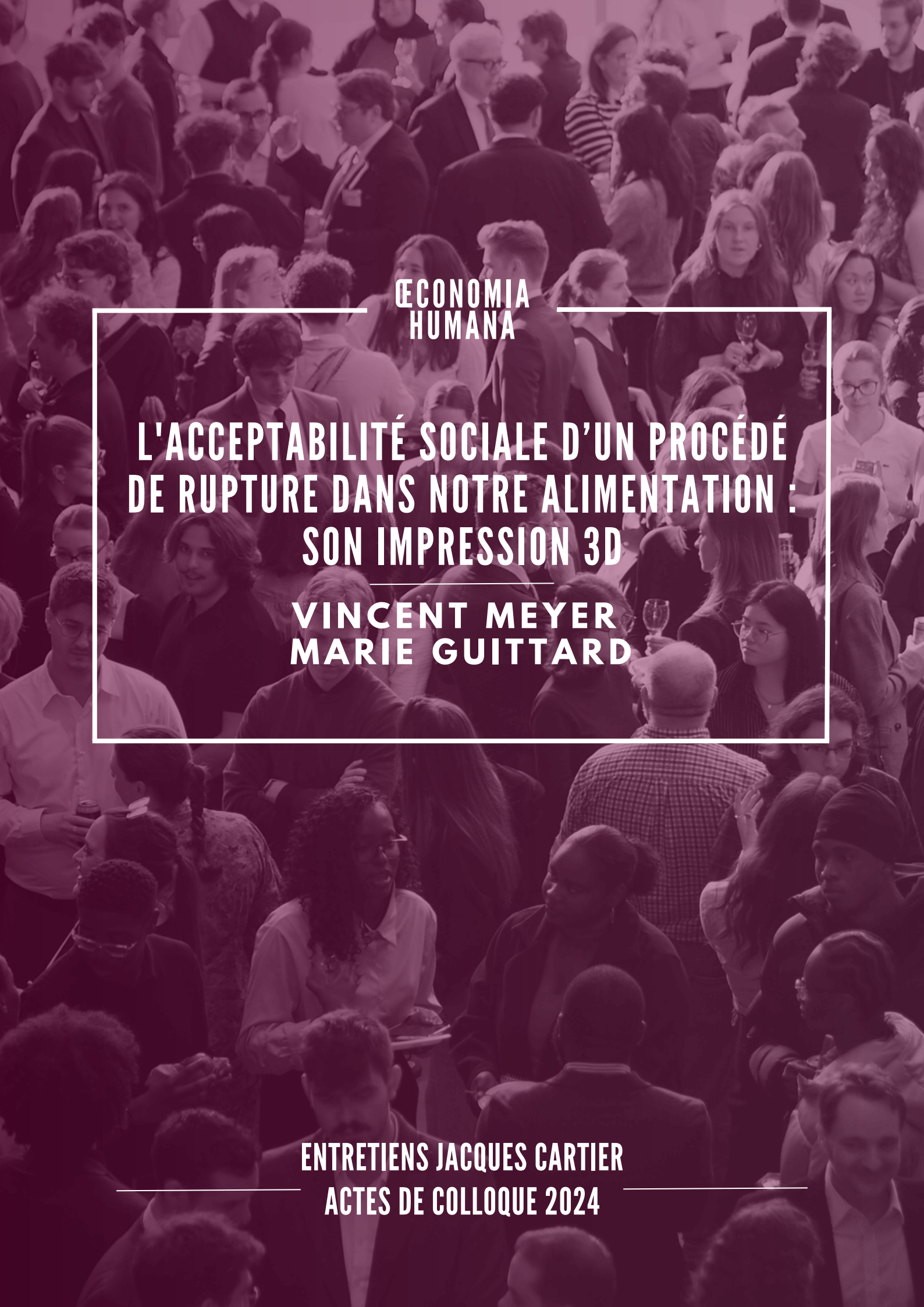
Sur le plan politique, ces résultats invitent à favoriser une gouvernance participative dès la phase de conception afin de permettre aux populations locales de s'appropriier le projet et d'en percevoir les bénéfices directs. La mise en place de dispositifs de redistribution des bénéfices, par le biais de fonds d'investissement locaux ou de mécanismes de co-gestion, apparaît également comme un levier efficace pour renforcer le sentiment de propriété et d'appartenance au projet. Par ailleurs, il convient d'adapter la taille des projets aux spécificités territoriales en tenant compte de l'histoire locale, des dynamiques économiques et des attentes des résidents. Dans certains territoires, il pourra être préférable de privilégier des installations à taille plus « humaine », même si cela implique un déploiement plus modeste, afin de préserver la qualité de vie et de limiter les nuisances perçues.

Enfin, il apparaît nécessaire d'approfondir ces travaux par des études quantitatives et des analyses longitudinales pour suivre l'évolution des perceptions en fonction du développement des projets et des politiques mises en place. Une meilleure intégration de la dimension territoriale dans la conception des projets de méthanisation permettra de concilier plus efficacement les exigences de la transition énergétique avec la préservation du cadre de vie des territoires concernés.

En conclusion, la taille des projets de méthanisation, loin d'être un simple indicateur technique, se trouve au cœur d'un débat complexe entre ambitions nationales et besoins locaux. La réussite de ces projets repose sur une approche intégrée, fondée sur la transparence, la concertation et la redistribution équitable des bénéfices, autant d'éléments indispensables pour instaurer le climat de confiance nécessaire à une transition énergétique réussie.

BIBLIOGRAPHIE

- Azarova, V., Cohen, J., Friedl, C., & Reichl, J. (2019). Designing local renewable energy communities to increase social acceptance: Evidence from a choice experiment in Austria, Germany, Italy, and Switzerland. *Energy Policy*, 132, 1176–1183.
- Bourdin, S., Colas, M., & Raulin, F. (2020). Understanding the problems of biométhanisation production deployment in different regions: Territorial governance matters too. *Journal of Environmental Planning and Management*, 63(9), 1655–1673.
- Devine-Wright, P. (2014). *Renewable Energy and the Public: From NIMBY to Participation*. Routledge.
- Ellen MacArthur Foundation. (2013). *Towards the Circular Economy*. Ellen MacArthur Foundation.
- Mazzanti, M., Modica, M., & Rampa, A. (2021). The biométhanisation dilemma: An analysis on the social approval of large new plants. *Waste Management*, 133, 10–18.
- Simard, L. (2021). Social acceptability in Québec: A new normative tool for public action. *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, 27(69), 17–44.
- Soland, M., Steimer, N., & Walter, G. (2013). Local acceptance of existing biométhanisation plants in Switzerland. *Energy Policy*, 61, 802–810.
- Thomas, G., Demski, C., & Pidgeon, N. (2019). Deliberating the social acceptability of energy storage in the UK. *Energy Policy*, 133, 110908.
- Wolsink, M. (2018). Social acceptance revisited: Gaps, questionable trends, and an auspicious perspective. *Energy Research & Social Science*, 46, 287–295.
- Wüstenhagen, R., Wolsink, M., & Bürer, M. J. (2007). Social acceptance of renewable energy innovation: An introduction to the concept. *Energy Policy*, 35(5), 2683–2691.
- Zemo, K. H., Panduro, T. E., & Termansen, M. (2019). Impact of biométhanisation plants on rural residential property values and implications for local acceptance. *Energy Policy*, 129, 1121–1133.



**ŒCONOMIA
HUMANA**

**L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE D'UN PROCÉDÉ
DE RUPTURE DANS NOTRE ALIMENTATION :
SON IMPRESSION 3D**

**VINCENT MEYER
MARIE GUITTARD**

**ENTRETIENS JACQUES CARTIER
ACTES DE COLLOQUE 2024**

L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE D'UN PROCÉDÉ DE RUPTURE DANS NOTRE ALIMENTATION : SON IMPRESSION 3D

VINCENT MEYER

Professeur des universités en sciences de l'information et de la communication,
Université Côte d'Azur

Vincent.MEYER@univ-cotedazur.fr

MARIE GUITTARD

Enseignante, Université Côte d'Azur

Marie.guittard@inrs.ca

RÉSUMÉ

C'est un truisme de poser que nos besoins en lien avec l'alimentation évoluent. Si la démographie, le changement climatique comme celui de nos modes de vie viennent en tête, il faut s'intéresser de près aux procédés de fabrication permettant de concevoir des aliments en y associant différentes sources de nutriments en adéquation avec des besoins spécifiques. Ces procédés – dits de rupture – ouvrent sur des expériences culinaires avec diverses fonctionnalités, ajoutant notamment à l'aliment, une autre dimension santé. Parmi ces procédés figure l'impression 3D alimentaire. Ainsi souhaitons-nous restituer quelques résultats de nos travaux actuels en coopération avec l'INRAE Clermont-Auvergne (et financés par l'Agence nationale de la recherche dans le cadre d'un AAP Sciences avec et pour la société : ambitions innovantes) [1]. Ceux-ci portent sur l'acceptabilité sociale de l'impression 3D alimentaire pour des personnes en situation de polyhandicap. Si la recherche-action engagée ouvre des perspectives stimulantes sur l'hyperpersonnalisation de l'alimentation, sur la question des aliments mixtes/hybrides, sur le gaspillage alimentaire... elle permet surtout de discuter la grille d'analyse utilisée pour éprouver l'acceptabilité sociale de cette technologie numérique.

[1] <https://quapa.clermont.hub.inrae.fr/nos-projets/deal4hand>

INTRODUCTION

L'impression 3D alimentaire est un procédé de fabrication additive par dépôt de couches successives d'ingrédients comestibles permettant la conception et la création d'aliments fonctionnels à partir d'ingrédients bruts conventionnels. Elle soulève plusieurs questionnements concernant la nature des aliments imprimés, souvent comprise de manière ambivalente entre vraie nourriture et encre alimentaire artificielle, ainsi que son utilité perçue, parfois réduite à une grande poche à douille robotisée. Ceci posé, l'impression 3D alimentaire ouvre des perspectives prometteuses dans plusieurs domaines, notamment la personnalisation nutritionnelle, l'adaptation des textures pour les personnes souffrant de troubles nutritionnels ou de la déglutition et le développement d'alternatives protéiques durables. Ces questionnements révèlent une tension entre l'innovation technologique et les représentations culturelles de l'alimentation. L'impression 3D alimentaire s'impose ainsi comme un procédé technologique de rupture confronté à des défis et controverses interrogeant son acceptabilité sociale. Ici l'innovation doit répondre à des enjeux éthiques, nutritionnels et environnementaux, particulièrement dans des contextes de vulnérabilité et de fragilité. L'impression 3D alimentaire est qualifié de procédé de rupture dans le sens où il s'agit d'un procédé non habituellement utilisé, dans notre cas, dans le domaine de la dénutrition/renutrition et comme procédé qui reste à développer/optimiser.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, les changements climatiques et environnementaux représentent toujours une menace fondamentale pour la santé humaine au XXI^e siècle. Bien au-delà des émissions de gaz à effet de serre, le secteur agroalimentaire en est partie prenante et a donc un rôle à jouer pour initier des pratiques alimentaires plus responsables. Comme toutes les autres technologies numériques, celle de l'impression 3D *a fortiori* dans le domaine alimentaire reste complexe à évaluer à l'heure actuelle. Nous

avançons toutefois dans/pour nos travaux qu'elle peut avoir un impact sur la transition alimentaire mondiale, et donc sur son empreinte écologique. Deux modes de consommation ou d'évolution dans les procédés de fabrication, notamment présents dans les pays occidentaux tendent vers cette transition. En premier lieu, le flexitarisme *i.e.* une réduction de la consommation de viande, non seulement pour des raisons écologiques, mais également de préservation du vivant *lato sensu* depuis la santé humaine au soutien à la cause animale. Ainsi, les recherches s'orientent-elles désormais sur des substituts végétaux comme alternatives diversifiées à la viande afin d'accompagner ces changements de mode de consommation. En second lieu, l'impression 3D contribuerait au développement d'une tendance qui devrait émerger dans la prochaine décennie dans différents pays du monde : la culture de cellules musculaires. L'objectif premier étant de limiter, voire de supprimer l'élevage pour améliorer le bien-être des animaux, d'économiser les ressources en eau et les terres arables utilisées pour produire de la nourriture pour le bétail, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'idée que l'impression 3D peut jouer un rôle majeur dans la production de viande cultivée progresse (Handral *et al.*, 2020) ; si la culture de fibres musculaires remonte au début des années 70 (Ross, 1971), elle n'a été développée que dans les années 2000 avec une première «dégustation» en 2013. L'autre idée est celle d'une alimentation hybride animale/végétale *i.e.* un partage des sources de protéines entre animaux et végétaux.

OBJECTIF

Notre finalité est d'éprouver l'acceptabilité sociale de l'impression 3D alimentaire en identifiant les facteurs permettant à cette technologie de répondre à des besoins et demandes de publics spécifiques (Meyer *et al.*, 2023). Premièrement, l'hyperpersonnalisation des aliments permet d'adapter précisément la production aux contraintes physiologiques spécifiques des usagers, notamment par la créa-

-tion d'aliments à partir de légumineuses et de protéines animales, répondant ainsi aux difficultés de mastication et de déglutition fréquemment rencontrées chez les personnes en situation de polyhandicap. Deuxièmement, il s'agit d'explorer la dimension hédonique de l'alimentation à travers le développement de textures innovantes, notamment par l'intégration de mucilages, visant à restaurer les plaisirs gustatif et sensoriel de l'acte de manger souvent compromis chez des personnes contraintes à des régimes alimentaires restrictifs. Troisièmement, notre recherche s'attache à favoriser l'autonomie alimentaire par la conception de produits hyperprotéinés en mode «manger main», s'inscrivant dans une perspective plus large d'autonomie au quotidien des publics concernés.

MÉTHODOLOGIE

Nous avons opté pour une démarche de recherche-action, combinant expertise scientifique et savoir expérientiel (Meyer, 2006). Elle repose sur trois piliers. Le premier s'appuie sur une co-construction active avec des usagers experts, incluant les personnes polyhandicapées, le personnel soignant et les chefs cuisiniers d'un foyer d'accueil médicalisé, reconnaissant ainsi leur expertise dans la compréhension des besoins nutritionnels et des contraintes pratiques quotidiennes. Le deuxième axe se matérialise par des expérimentations *in situ* au sein même du foyer, couplées à une observation participante des pratiques alimentaires comprenant des entretiens. Le troisième axe s'appuie sur un partenariat scientifique en co-innovation avec l'INRAE, mobilisant leur expertise en science du vivant pour optimiser les paramètres technologiques et nutritionnels des aliments imprimés, notamment en termes de texture, de température et de composition. Cette triangulation méthodologique permet une approche holistique où chaque acteur contribue à l'enrichissement du projet, depuis la conception de repas imprimés jusqu'à leur dégustation en passant par l'optimisation des processus d'impression. Les données sont collectées à travers des observations directes, des entretiens semi-directifs, des séances d'ex-

-périmentation documentées par vidéo et photographies, ainsi que des analyses sensorielles et nutritionnelles des aliments produits, permettant une évaluation continue et itérative de l'acceptabilité sociale de cette innovation technologique.

PREMIERS RÉSULTATS

Notre recherche-action (avril 2024 à mars 2026) a permis une dynamique d'apprentissages croisés entre chercheurs, soignants et usagers, enrichie par des retours d'expérience directs et significatifs. Les échanges avec les résidents du foyer médicalisé ont notamment mis au jour des attentes précises (*«J'aimerais pouvoir croquer dans une pomme»*), orientant ainsi nos expérimentations vers des compositions imitant la texture d'aliments «réels» garantissant une déglutition sécurisée. Sur le plan technique, nos expérimentations constituent des défis persistants, illustrés par les étapes d'essais d'impression infructueux (texture trop liquide de la matière première, modèle non adapté, soulignant l'importance critique du contrôle des paramètres rhéologiques). La gestion des températures lors de l'extrusion s'est également avérée déterminante pour préserver les qualités nutritionnelles des aliments. Ces difficultés techniques, loin d'être des obstacles insurmontables, constituent des apprentissages précieux pour la compréhension d'un processus d'acceptabilité. Parallèlement, la production systématique de supports multimédias, incluant vidéos et photographies des essais d'impression réussis ou non [2], s'est révélée être un outil précieux de médiation scientifique, permettant non seulement de documenter rigoureusement le processus de recherche, mais aussi d'engager un dialogue réflexif avec les acteurs du projet.

DISCUSSIONS

Ces résultats préliminaires soulignent que l'acceptabilité sociale de l'impression 3D alimentaire repose non seulement sur sa performance technique, mais aussi sur une volonté institutionnelle de l'intégrer dans les

[2] Capsule vidéo – « Qu'imprimons-nous ? » (Expérimentation IMREDD, juin 2022) : <https://youtu.be/d9FTO9IkHww>

pratiques quotidiennes des usagers, tout en répondant à leurs besoins et demandes spécifiques (Meyer, 2023a). L'ensemble nous a permis de requalifier ce procédé de rupture dans un contexte de transitions alimentaire et environnementale et de réaliser une grille d'analyse de l'acceptabilité sociale des innovations numériques. Elle constitue un nœud d'analyses qu'il faut caractériser puis dénouer. À ce stade de notre réflexion, celui-ci est formé par un entrelac d'actants non équivalents : dispositifs, publics, pratiques, accès, appropriations, usages.

Premier fil de : le dispositif sociotechnique *i.e.* l'imprimante alimentaire. Nous ouvrons la boîte noire en lien avec ses concepteurs dont l'entreprise est située en Espagne sans soutien financier de leur part ou conflit d'intérêt (nous avons simplement acheté l'imprimante et pris attache avec eux). Toutes les technologies produites et déployées, le sont tant par leurs supports que par leurs pionniers et figures avec fréquemment celles d'un concepteur ou entrepreneur «visionnaire». Nous exposons donc prioritairement la conception du dispositif et sa finalité déclarée. Ceci en retenant l'analyse d'Anne Barrère (citée par Bergier, 2022, p. 131) selon laquelle : «Les dispositifs se justifient par l'idée qu'il faut [peuvent] agir sur des difficultés insolubles sans eux (Barrère, 2017, p. 7), mais eux [leurs concepteurs] se pensant comme indispensables, le dispositif et ses acteurs se rendent plus difficilement disponibles aux alternatives».

Deuxième fil : les publics qui participent à la recherche-action. Notre choix s'est porté sur des personnes en situation de fragilité et/ou de vulnérabilité par l'âge et/ou un polyhandicap. Ce qui (re)lient ces publics sont : les questions de dé/renutrition qui restent un facteur majeur lorsque l'alimentation devient douloureuse, rencontre un obstacle et/ou un problème physique de passage ; l'utilisation de compléments aux repas/ingrédients mixés ou hachés ; la nécessité de repenser le design de l'alimentation en institution avec des plats aux formes originales ou souhaitées par les usagers. Le dénominateur commun de certaines personnes accompagnées dans ce

foyer médicalisé est qu'elles développent encore souvent des carences du fait d'une alimentation perturbée. Leurs apports quotidiens en protéines de bonne qualité nutritionnelle sont limités par leur difficulté à mastiquer, par la présence potentielle du symptôme de dysphagie, voire par un déficit de salivation/lubrification de la bouche et/ou du bol alimentaire, et par une perte des sensations en lien avec ce «plaisir de manger».

Le troisième fil sont les pratiques : elles se composent, dans l'idéal, de ce que le dispositif offre, donne à voir ou produit comme grammaire narrative (donc contraignante collectivement) du point de vue de son concepteur/fabricant. Ce sont *lato sensu* les règles à suivre pour une utilisation optimale. Ce sont les modes d'emploi, la publicisation des avantages, les attentes ordinaires auxquelles il répond, les promesses (le caractère prévisible ou exceptionnel) du «meilleur parti possible à en tirer». L'imaginaire d'une autre alimentation, c'est *in fine* le concepteur qui en parle le mieux à commencer par la brochure de présentation de l'imprimante, à savoir : créer des/d'autres designs alimentaires, automatiser les tâches de préparation des aliments ; présenter ceux-ci de manière extraordinaire ; personnaliser des plats pour surprendre ; utiliser les données produites par l'Internet des objets pour suivre les statistiques de l'impression alimentaire ; prendre en charge la préparation d'aliments qualifiés de difficiles/répétitifs ; aider aux tâches de préparation d'aliments plus propres et sans se salir les mains. Pour terminer sur des énoncés qui focalisent autrement l'attention *i.e.* ne pas/plus se fier aux aliments préemballés, les préparer soi-même, encourager les enfants à manger plus sainement.

Quatrième fil, l'accès : c'est la qualification des mises à disposition, en exposition et en fonction, avec leurs droits et qualités. Depuis celles du prix à payer, à la possibilité de tests, aux efforts et temporalités en accessibilité (priorité, hâte et/ou promptitude, perception de la facilité *versus* difficulté à l'obtenir) tant

au dispositif qu'aux informations (et contextes énonciatifs) le caractérisant. Historiquement et presque banalement, l'accès à une innovation (et son fonctionnement) passait par son exposition. Du laboratoire au salon professionnel en passant par les expositions universelles, voir et tester passionnent autant l'expert que le profane même si les motivations sont différentes. C'est l'accès «à» (y compris par une veille informationnelle) qui ouvre en quelque sorte la voie par des événements et personnes faisant autorité comme les informations qu'ils génèrent *via* différents supports. Foodini Creator est l'application tactile d'impression présentée comme facile à utiliser faisant office de modèle en conception ou de bibliothèque de formes pour accéder aux fonctionnalités au dispositif (imprimer des messages textes, importer *via* l'Internet ou créer des images/formes dont l'utilisateur pourra même suivre la fabrication grâce à une caméra déjà installée).

Cinquième fil : l'appropriation. Cet élément de la problématisation ne se confond pas avec les usages. La mettre au jour se réalise dans la recherche-action qui permet de conjuguer les postures expertes des chercheurs et les connaissances produites sur les terrains par des professionnels comme par les usagers. Cette appropriation – considérant la nature pervasive de l'innovation liée aux technologies numériques – est couplée à une cartographie des controverses dans toute leur variété (Seurat, Tari, 2021), une intuition, une perception et/ou une interprétation des risques, des obstacles et freins, des «surestimations» comme des incertitudes notamment en matière de sobriété numérique voire de nocivité pour l'environnement comme d'indignations en rapport avec un héritage/patrimoine culinaire ou gastronomique. L'appropriation ne nécessite pas *a priori* d'avoir vu fonctionner le dispositif et se construit avec des capacités d'interprétation propres à chacun (e.g. analogies, généralisations, mises en équivalence). Même si nous y ajoutons les perceptions présentées comme positives, nous n'accordons pas à la suite de Jacques Ellul (1954, 1977) de valeur morale aux possibles

appropriations (bien/mal, bon/mauvais, ancienne/nouvelle, utile/inutile). Les controverses ne sont jamais unanimes. Il s'agit bien de saisir *hic et nunc* les traductions de la personne polyhandicapée et des personnes assurant sa prise en charge. C'est eux qui vont (ou non) accepter de changer leurs comportements, de prendre des risques, de justifier ces derniers dans/par différents seuils... Cette configuration doit nous permettre de recueillir classiquement les représentations (opinion, intentionnalité, singularité, désapprobation...) des participants avec leur «culture numérique» (Cardon, 2019) aptes à qualifier les solutions déjà existantes autour d'un dispositif sociotechnique aujourd'hui abordable et adaptable. En ce sens, elle s'inscrit aussi dans les formes et intentions d'une communication sensible en évitant de tomber dans celle d'une communication d'acceptabilité (Libaert, 2011).

Dernier fil, les usages (ou non-usages) : ce sont les prises en main dans un temps social donné comme leurs possibles détournements et/ou les abandons. Cet ensemble est sans doute le plus ardu à saisir car il doit prendre en compte les usages effectifs des acteurs dans leurs organisations personnelles (parfois intimes) comme professionnelles. Pour ne prendre que cet exemple emblématique, presque un quart de la population française ne pourrait se passer de son smartphone pendant 24h. Quelle réalité recouvre vraiment pareille indication ? Voici pourquoi, nous devons entrer avec la RA dans une capacitation commune et négociée de produire de la connaissance avec celles et ceux qui vivent ces réalités de l'intérieur. Nous ne sommes pas loin d'une des hypothèses au cœur de la sociologie de l'acteur réseau (Callon, 2006, p. 267) qui est de : «considérer que la société ne constitue pas un cadre à l'intérieur duquel évoluent les acteurs. La société est le résultat toujours provisoire des actions en cours. La sociologie de l'acteur réseau se distingue des autres approches constructivistes par le rôle actif qu'elle fait jouer aux entités produites par les sciences et les techniques dans l'explication de la société en train de se faire».

CONCLUSION

Pour penser l'acceptabilité sociale d'un *smart food*, il était, au départ, stimulant d'emprunter divers éléments d'analyses nord-américaines proches des sciences de gestion. Il n'est pas dans notre intention de venir en aide au secteur industriel et/ou faire adopter de bonnes pratiques alimentaires dans le champ professionnel du médico-social. Aussi sommes-nous partis de cette définition souvent reprise de Corinne Gendron (2014, p. 117) : «l'acceptabilité sociale réfère à une évaluation collective plutôt qu'à des positionnements individuels, au sens où le jugement d'acceptabilité participe des dynamiques sociales susceptibles de le forger et de le transformer». Cette tension créative entre positionnements individuels et évaluation collective nous a conduit à interroger le réseau de causalités comme les formes narratives de l'acceptabilité sociale dans un contexte réel d'actions et d'interactions situées. En ce sens, il s'agit de problématiser cette tension depuis notre posture interdisciplinaire entre sciences du vivant et sciences de l'information et de la communication. Aussi, l'acceptabilité sociale n'est-elle pas, pour nous, un concept, mais une notion-outil (Gaglio, 2021) qui gagne en visibilité dans plusieurs champs disciplinaires et groupes professionnels (Meyer et al., 2023).

BIBLIOGRAPHIE

- Akrich, M., Callon, M. et Latour, B. (2006). *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*. Presses des Mines.
- Bergier, B. (2022). *Retours gagnants. De la sortie sans diplôme au retour diplômant*. Peter Lang.
- Boutaud, J.-J. (dir.). (2015). *Sensible et communication du cognitif au symbolique*. Iste éditions.
- Cardon, D. (2019). *Culture numérique*. Presses de Sciences Po.
- Ellul, J. (1954). *La technique ou l'enjeu du siècle*. A. Colin.
- Ellul, J. (1977). *Le système technicien*. Calmann-Lévy.
- Gaglio, G. (2011). *Sociologie de l'innovation*. Presses Universitaires de France.
- Gendron, C. (2014). Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Revue internationale de communication sociale et publique*, 11, 117-129.
- K Handral, H., Hua Tay, S., Wan Chan, W. et Choudhury, D. (2022). 3D Printing of cultured meat products. *Critical Reviews in Food Science and Nutrition*, 62(1), 272-281.
- Libaert, T. (2011). La communication sensible, nouvelle discipline de communication organisationnelle. *Magazine de la Communication de Crise et Sensible*, 20, 9-15.
- Meyer, V. (2006). De l'utilité des recherches-actions en SIC. *Communication & Organisation*, 30, 98-108.
- Meyer, V. (2023). Un travail social entre inclusion numérique et acceptabilité sociale des technologies. *Sociographe*, 81, 43-55.
- Meyer, V., Guittard, M., Araszkieviej, J. et Mirade, P.-S. (2023). La fabrication additive de pièces nutritionnelles. Dans C. Alcantara, F. Charest, A. Lavigne et L. Saglietto (dir.), *L'acceptabilité sociale, enjeux de société et controverses scientifiques* (p. 61-74). Presses des Mines, collection Design numérique.
- Portanguen, S., Tournayre, P., Sicard, J., Astruc, T. et Mirade, P.-S. (2019). Toward the design of functional foods and biobased products by 3D printing: A review. *Trends in Food Science & Technology*, 86, 188-198.
- Portanguen, S., Tournayre, P., Gibert, P., Leonardi, S., Astruc, T. et Mirade, P.-S. (2022). Development of a 3D printer for the manufacture of functional food protein gels. *Foods*, 11(3), 458.
- Portanguen, S., Meyer, V., Meurillon, M., Guittard, M., Schiell, C., Araszkieviej, J., Duconseille, A. et Mirade, P.-S. (2024). 3D food printing: at the intersection of social acceptance, participatory research, and specific nutritional benefits. Dans D. Bermudez-Aguirre (dir.), *Innovative Food Packaging and Processing Technologies: Present and Future* (p. 555-591). Academic Press.
- Ross, R. (1971). The smooth muscle cell. *Journal of Cell Biology*, 50(1), 172-186.
- Seurat, C. et Tari, T. (dir.). (2021). *Controverses mode d'emploi*. Presses de Sciences Po.